

RAPPORT FINANCIER 2007

P. 74 RAPPORT DE GESTION

- P. 74 Observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice 2007
- P. 75 Environnement et faits marquants
- P. 77 Le groupe La Banque Postale en 2007
- P. 79 Gouvernance
- P. 86 Gestion des risques
- P. 94 Éléments comptables

P. 100 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- P. 100 Bilan consolidé au 31 décembre 2007
- P. 101 Compte de résultat de l'exercice 2007
- P. 102 Tableau de variation des capitaux propres
- P. 104 Tableau de flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2007
- P. 106 Notes annexes aux comptes consolidés : principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés
- P. 118 Notes annexes aux comptes consolidés : impact de l'adoption des normes IFRS
- P. 119 Impact de la conversion aux IFRS
- P. 126 Notes annexes aux comptes consolidés : gestion des risques financiers et politique de couverture
- P. 156 Notes annexes aux comptes consolidés : notes relatives au bilan, compte de résultat et autres informations

P. 184 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

P. 186 INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

- P. 186 Bilan et compte de résultat
- P. 189 La répartition des bénéfices 2007
- P. 190 Tableau des 5 derniers exercices au 31 décembre 2007
- P. 191 Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2007



SOMMAIRE

P. 192 POLITIQUE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- P. 192 Les acteurs de la Banque
- P. 192 La formation
- P. 192 La diversité
- P. 193 Le dialogue social
- P. 193 Le développement durable

P. 194 PERSPECTIVES

I. Observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice 2007

MISSION GÉNÉRALE DE CONTRÔLE PERMANENT

Dans le cadre de sa mission générale de contrôle permanent, le Conseil a suivi régulièrement les progrès de l'activité de la Banque et ses résultats tout au long de l'exercice 2007 au travers notamment des rapports trimestriels et des comptes annuels et semestriels qui lui ont été présentés par le Directoire.

L'approbation du Conseil a été sollicitée sur des projets de partenariats stratégiques significatifs du groupe La Banque Postale, notamment ceux avec CMP-Banque, avec Oddo et Cie ou encore avec la Société Générale pour la mise en place d'une joint-venture en vue de constituer une plateforme monétique commune. Il a également sollicité sur le projet de rachat du groupe CCR.

MODE DE GOUVERNANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A la date du 31 décembre 2007, le Conseil de surveillance était composé de treize membres nommés pour une durée statutaire de cinq ans, dont sept membres issus du groupe La Poste, trois membres indépendants au sens des rapports Viénot/Bouton et trois membres élus par les salariés en application des dispositions de la loi relative à la démocratisation du secteur public. Le seuil de 1 000 salariés visé aux articles 6 et 40 de la loi relative à la démocratisation du secteur public ayant été franchi au cours de l'exercice 2007, le nombre de représentants élus par les salariés est passé début 2008 à cinq sur un total de quinze membres.

Hors le cas des membres des représentants du personnel dont le mandat s'exerce gratuitement de par la loi, l'attribution des jetons de présence dont les modalités de répartition ont été définies par le Conseil de surveillance, est fonction de la participation effective des membres aux réunions du Conseil et de ses comités spécialisés.

Les membres indépendants du Conseil de surveillance sont choisis, sur proposition du Comité de rémunération-nomination, pour leur compétence, la complémentarité de leurs expériences respectives et leur capacité à s'impliquer durablement.

L'organisation, le mode de fonctionnement du Conseil de surveillance et ses relations avec le Directoire sont régis, au-delà de la loi et des statuts, par un règlement intérieur. Un règlement intérieur a également été établi pour chaque comité spécialisé. La rédaction de ces différents règlements intérieurs a permis de fixer les règles de gouvernance entre les différents organes dès la création de La Banque Postale.

A leur nomination, les membres du Conseil de surveillance signent la charte du membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale.

LES TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT EN 2007

Conformément à ses attributions, le Comité d'audit a rendu compte au Conseil de surveillance de ses travaux sur le dossier d'arrêté des comptes de l'exercice 2006. Il a également rendu compte au Conseil de surveillance de ses travaux sur les comptes semestriels au 30 juin 2007.

Le Comité d'audit a aussi examiné les rapports destinés aux autorités régulatrices (notamment le rapport sur le contrôle interne et le rapport sur les risques), l'organisation du contrôle permanent et du contrôle périodique et les modalités de leur mise en œuvre.

Ainsi, le Conseil de surveillance a pu s'assurer que la société mettait en place les mesures adéquates pour répondre aux exigences légales et réglementaires notamment au regard de sa qualité d'établissement de crédit et qu'elle se conformait aux meilleures pratiques de gouvernance.

LES TRAVAUX DU COMITÉ DE NOMINATION-RÉMUNÉRATION EN 2007

Le Comité de nomination-rémunération a examiné l'évolution de la rémunération 2007 des membres du Directoire et la part variable des membres du Directoire au titre de l'exercice 2006, ainsi que les indicateurs clés de La Banque Postale pour la détermination de la part variable 2007.

LES TRAVAUX DU COMITÉ STRATÉGIQUE EN 2007

Parmi les missions dévolues au Comité stratégique, figurent l'examen du plan stratégique pluriannuel de la société et de ses filiales. Il examine en outre les opérations soumises de par la loi ou les statuts à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance. Il s'est réuni pour traiter de la problématique du Livret A ainsi que des différents partenariats ou acquisitions envisagés par La Banque Postale.

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2007

Le Conseil de surveillance s'est réuni cinq fois dans l'année avec un taux de participation moyen de 92,3 %. Il a examiné durant l'exercice à quatre reprises le rapport du Directoire sur l'activité de La Banque Postale. Il a étudié les différentes orientations stratégiques proposées par le Directoire, notamment les projets de partenariat de La Banque Postale, la stratégie sur le Livret A, l'évolution des systèmes d'information ainsi que le sujet du crédit à la consommation.

Par ailleurs, à chaque séance, il est fait un compte rendu des travaux des séances des comités du Conseil tenues depuis le dernier Conseil de surveillance.

TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2008

Le Conseil de surveillance réuni le 28 mars 2008 a examiné les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 ainsi que les rapports du Directoire sur la gestion de la société et de son groupe au cours de l'exercice écoulé. Il a entendu le compte rendu des travaux du Comité d'audit sur ces comptes ainsi que celui des commissaires aux comptes.

Il n'a aucune observation à formuler sur ces documents et approuve la proposition du Directoire à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de fixer le dividende à 5,37 € par action.

II. ENVIRONNEMENT ET FAITS MARQUANTS

Malgré la crise américaine du crédit, la croissance mondiale a tenu bon grâce aux émergents

En 2007, la croissance mondiale a plutôt bien résisté, grâce aux économies émergentes, à l'aggravation de la crise américaine de l'immobilier et du crédit et aux tensions persistantes sur le prix des produits de base, dont le pétrole. C'est en fin d'année que le ralentissement s'est vraiment fait sentir, aux États-Unis surtout mais aussi en Europe et au Japon. En revanche, dans le reste du monde, l'activité est restée vive. La plupart des pays émergents ont fait face sans trop de dommages à la crise des marchés du crédit grâce à une situation financière généralement bonne et à une demande intérieure dynamique. En Chine notamment, l'essor économique s'est poursuivi malgré les mesures de refroidissement prises par les autorités. Au total, les pays émergents ont contribué à plus de la moitié de la croissance mondiale, évaluée à 4,9 % par le FMI.

L'économie française a ralenti modérément

En France, la croissance a modérément ralenti l'an dernier, tombant même sous le seuil de 2 %. Elle est restée tirée par la consommation et par un investissement productif bien orienté. En revanche, l'investissement résidentiel a décéléré, accompagnant le retournement graduel du cycle de l'immobilier, après dix ans de phase haussière. Et le commerce extérieur a continué de freiner la croissance car les entreprises françaises peinent à satisfaire la demande intérieure et à profiter de l'expansion mondiale, dans un contexte de vive compétition internationale. En dépit d'une croissance économique somme toute modeste, l'emploi a progressé et le taux de chômage a poursuivi son recul.

L'inflation a dérapé fin 2007 à cause du pétrole et de l'alimentation

L'âpreté de la concurrence industrielle et la progression rapide des importations en provenance des pays à bas salaires n'ont pas empêché l'inflation de dériver en fin d'année, à cause des produits de base. Le prix du pétrole a de nouveau flambé, frôlant les 100\$/baril en décembre. Le cours des céréales et des produits laitiers a vivement augmenté, pour plusieurs raisons : aléas climatiques défavorables, développement des biocarburants qui concurrencent l'usage alimentaire des produits agricoles, essor de la demande des pays émergents dû à leur développement et aux transformations de leurs pratiques alimentaires. Au total, l'inflation est montée en France jusqu'à 2,6 % sur 12 mois en décembre. Dans la zone euro, la dérive a été plus marquée (+3,1 % en décembre).

La réserve fédérale a baissé ses taux, la BCE a cessé de monter les siens

La crise immobilière menaçant de plonger en récession l'économie américaine, la Réserve fédérale (Fed) a réduit son taux directeur jusqu'à 4,25 % en décembre. De son côté, la BCE a interrompu le mouvement de relèvement de son taux de refinancement, ce qui l'a conduit à plafonner à 4 % au 2^e semestre. Redoutant cependant une contagion inflationniste des tensions sur les matières premières, elle a maintenu un biais haussier sur son taux directeur. Par ailleurs, en raison de leurs pertes sur les marchés du crédit, les banques ont subi de vives tensions sur leurs financements, notamment sur les taux des emprunts entre banques tels que l'Euribor 3 mois dans la zone euro. Pour apaiser ces tensions et prévenir un assèchement du crédit, la Fed et la BCE ont prêté massivement des liquidités aux établissements bancaires.

Rechute des taux longs au 2^e semestre, aux États-Unis notamment

Après leur redressement du 1^{er} semestre, les taux longs ont rechuté car la crise du crédit a dégradé les perspectives de l'économie américaine et conduit la Réserve fédérale à baisser ses taux. Les turbulences financières ont en outre poussé les investisseurs vers les actifs les plus sûrs, les emprunts d'État, dont les cours ont ainsi monté et les rendements diminués. Dans la zone euro, les taux longs ont cependant moins reculé : l'Europe est moins exposée que les États-Unis au risque d'une récession et la BCE a maintenu une orientation restrictive pour sa politique monétaire.

Une année boursière sauvée par un bon 1^{er} semestre

Malgré une correction fin février et une attitude peu à peu plus prudente des investisseurs, la hausse des actions s'est poursuivie au 1^{er} semestre. Les données économiques restaient favorables à la Bourse : croissance mondiale solide malgré le ralentissement américain, inflation contenue, taux d'intérêt encore assez bas. Par ailleurs, les résultats des entreprises sont souvent ressortis supérieurs aux attentes et les fusions-acquisitions se sont poursuivies à un rythme soutenu. Au 2^e semestre en revanche, les secousses sur les marchés du crédit ont miné la confiance, plombé la cote des valeurs bancaires et provoqué une révision en baisse des perspectives économiques. Toutefois, la bonne tenue des résultats des entreprises en dehors du secteur bancaire a limité le repli des marchés d'actions. Au total, les grands indices américains et européens ont préservé une hausse sur l'année 2007 : + 6 % pour le Dow Jones et + 4 % pour le Standard & Poor's 500 ; + 7 % pour l'Euro Stoxx 50 et + 1 % pour le CAC 40. En revanche, malgré la forte compétitivité de l'industrie japonaise, le Nikkei a reculé de 11 %.

Marché de l'épargne et du crédit en France : des évolutions contrastées

Le flux de placements financiers des Français est resté élevé en 2007 : environ 130 milliards d'euros (en y incluant les intérêts capitalisés réinvestis), soit près de 11 % de leur revenu après impôts. Sur ce montant, une proportion élevée —environ 40 %— a été placée en épargne liquide ou quasi liquide : dépôts à vue, livrets d'épargne, comptes à terme, OPCVM monétaires. En effet, les placements liquides ont profité d'un contexte favorable : hausse des taux d'intérêt réglementés (dont le Livret A) et des taux courts de marché, turbulences boursières au 2^e semestre. Ils ont aussi continué de tirer parti des difficultés du Plan d'épargne logement (PEL) qui souffre d'évolutions réglementaires et fiscales défavorables. L'assurance vie en revanche a moins bénéficié qu'en 2006 de la désaffection pour le PEL. Les versements dans les contrats d'assurance vie ont ainsi reflué de 3 % en 2007, avec un repli un peu plus marqué pour les supports en euros (-3 %) que pour les supports en unités de compte (-1 %). Cependant, leur progression avait été exceptionnelle en 2005 et 2006. Et l'assurance vie a quand même drainé 60 % du flux total de placements, maintenant sa place dominante dans l'épargne des Français. Du côté des valeurs mobilières, l'année 2007 a confirmé la tendance des années antérieures : malgré un vif rebond boursier de mars 2003 à juin 2007, les souscriptions d'OPCVM non monétaires n'ont guère redémarré dans les comptes titres des ménages. Elles passent avant tout par les unités de compte de l'assurance vie et par l'épargne salariale, dont l'essor s'est poursuivi en 2007. Enfin, le crédit à l'habitat a ressenti l'impact du retournement progressif du cycle immobilier, provoqué par le niveau élevé du prix des logements et par la remontée du coût du crédit depuis fin 2005. La production de crédits nouveaux s'est ainsi tassée l'an dernier, après avoir quintuplé depuis le milieu des années quatre-vingt-dix.

II.1 Actualité de l'activité de banque de détail

La rémunération perçue par La Banque Postale sur les encours centralisés à la CDC du Livret d'épargne populaire et du Livret de développement durable a fortement diminué en 2007 :

- les encours centralisés du LEP ne sont plus rémunérés qu'à 0,5 % (depuis octobre 2006) contre 1 % auparavant et la rémunération sur collecte n'est plus que de 0,1 % contre 2,5 % auparavant;
- le taux de rémunération versé sur les encours centralisés du LDD n'est plus que de 0,8 % en 2007 alors qu'il était de 1,5 % au premier semestre 2006 et 1 % au second semestre 2006. Par ailleurs, un rapatriement partiel des fonds centralisés est intervenu en 2007 (25 % de l'encours au 1^{er} janvier puis 50 % à compter du 1^{er} juillet) ;
- La Banque Postale ne pouvant accorder de crédits aux entreprises ces fonds ont été prêtés à OSEO et à la BNP Paribas qui se chargent de les utiliser conformément à la réglementation.

D'autres faits marquants sont intervenus en 2007 :

- un accord de partenariat avec la MATMUT sur la distribution par son réseau de crédits immobiliers proposés par La Banque Postale,
- un partenariat avec CMP-Banque pour proposer aux clients franciliens de La Banque Postale en situation financière difficile une offre de restructuration de crédits,
- l'agrément du CECEI pour l'octroi de microcrédits sociaux,
- le lancement d'offres spécifiques destinées à la clientèle des migrants : partenariat avec Poste Maroc,
- le lancement d'une nouvelle offre associée au PEA le plan bourse Primiel, qui comprend des services de "sécurisation des gains" et une "assurance moins-value en cas de coup dur" pour un tarif de 12 euros par an,
- lancement de deux nouvelles formules dans la gamme de prêts immobiliers Pactys : Pactys environnement et Pactys avenir.

Par ailleurs, les évolutions de l'organisation de La Banque Postale se sont poursuivies en 2007 avec :

- l'accélération du développement de l'activité banque à distance,
- une expérimentation menée sur les quatre centres financiers de la zone Nord-Est dans le cadre de la réorganisation des back office (projet DCC) qui vise à les spécialiser par activité.

II.2 Actualité dans les filiales

NOUVELLES FILIALES ET PRISES DE PARTICIPATION

Dans le secteur "gestion d'actifs", La Banque Postale Asset Management a créé une filiale de produits structurés nommée La Banque Postale Structured Asset Management. Cette nouvelle société a reçu un agrément définitif de la part de l'AMF le 5 octobre 2007. Cette structure a repris 37 fonds structurés pour un encours de 3,5 Md€.

Par ailleurs La Banque Postale Asset Management, en joint-venture avec Ofi AM, a développé un incubateur (Amlab) destiné à prendre des participations dans des sociétés de gestion innovantes et/ou spécialisées. La société a été créée le 8 janvier 2008.

Enfin, La Banque Postale Asset Management a souhaité prendre une participation dans la société de gestion Thiriet Gestion. A cet effet, la participation de 33,4 % de Palatine AM a été rachetée pour 4,3 M€ le 2 janvier 2008, l'AMF ayant donné son agrément à l'opération le 11 décembre 2007.

Enfin, La Banque Postale via le holding SF2 a pris une participation de 33 % dans le capital de Coripost Africa S.A. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un projet régional d'interconnexion de 26 postes africaines en vue d'échanger des mandats électroniques via le canal IFS (International Finance System). Cette participation s'élève à 11 millions de Francs CFA, soit un peu moins de 17 000 euros, et a été constatée le 08 septembre 2007 lors de l'Assemblée générale constitutive de la société.

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE FILIALES EXISTANTES

Le capital de XAnge Private Equity était détenu à 56,40 % par La Banque Postale et 33,60 % par le groupe ABN Amro. Le 5 décembre 2007, la participation d'ABN Amro a été rachetée, ce qui permet à La Banque Postale de détenir, à travers SF2, 90 % de XAnge Private Equity à l'issue de cette opération.

VIE DES FILIALES

Le 8 janvier 2007, CNP Assurances a lancé une augmentation de capital de 700 Md€, destinée à financer le rachat par CNP Assurances des 49,9 % d'Écureuil Vie détenus par le groupe Caisse d'Épargne. Sopassure, filiale de SF2 à 50,01 %, a été sollicité pour sa quote-part de 35,48 % dans le capital de CNP Assurances, soit 248 M€. Sopassure a répondu favorablement et a préalablement procédé à une augmentation de capital du même montant.

Le 5 novembre 2007, Assurposte est devenu La Banque Postale Prévoyance.

Le 7 juillet 2007, le collège de l'AMF a agréé Ciloger en tant que Société de gestion de portefeuille.

PARTENARIATS

Un protocole d'accord a été signé avec Oddo et Cie le 25 octobre 2007 dans le domaine de la gestion privée, et en particulier la gestion sous mandat. Efiposte Gestion, renommée La Banque Postale Gestion Privée le 2 janvier 2008 devrait être le vecteur principal de ce partenariat.

Un autre protocole d'accord a été signé le 21 décembre 2007 entre La Banque Postale et la Société Générale pour mettre en œuvre un partenariat sur la monétique. Une joint-venture détenue à parité entre les 2 actionnaires a été créée pour mettre en œuvre ce partenariat dès 2008.

III. LE GROUPE LA BANQUE POSTALE EN 2007

III.1 Historique

Le démarrage de La Banque Postale a été marqué par les apports suivants, réalisés conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales et du décret d'application du 30 août 2005.

Les apports de la Caisse Nationale d'Épargne ont été effectués auprès de La Poste le 31 décembre 2005. A cette même date, ces éléments ainsi que ceux relatifs aux services financiers de La Poste, ont été apportés à Efiposte, agréée en tant qu'établissement de crédit le 02 décembre 2005.

Ces apports comprenaient également les participations détenues par La Poste dans le capital de SF2, holding détenant notamment indirectement 17,7 % des titres de la CNP Assurances (pourcentage de détention non retraité selon le référentiel IFRS).

Les apports relatifs aux fonds antérieurement gérés par la Direction des Fonds d'Épargne de la CDC ont été représentés principalement par des titres pour la gestion des fonds relatifs aux dépôts d'épargne logement (Plans et Comptes épargne logement) et d'épargne populaire (Plans d'épargne populaire), et par des liquidités, pour la gestion des autres types de dépôts d'épargne.

Dès son démarrage, La Banque Postale s'est portée vers ses clients, en proposant une nouvelle gamme d'assurance vie et une offre complète de crédits immobiliers.

Au cours de l'année 2007, La Banque Postale a obtenu :

- en mai une extension d'agrément délivrée par le CECEI pour l'octroi de microcrédits sociaux,
- en octobre un accord pour distribuer une offre de crédit à la consommation. Dans ce cadre, La Banque Postale a lancé en décembre 2007 un processus de sélection visant à choisir un partenaire en vue d'une mise en marché fin 2009.

III.2 Présentation des activités du Groupe

Le groupe La Banque Postale est centré sur l'activité de banque de détail en France, principalement de particuliers.

Le Groupe s'organise autour d'un pôle principal axé sur la banque de détail, et de deux pôles complémentaires dans les domaines de l'assurance et de la gestion d'actifs.

Activités dans le domaine de la banque de détail

La présence du Groupe dans le domaine de la banque de détail est essentiellement portée par les activités propres de La Banque Postale, dans le domaine de la monétique, des moyens de paiement, de l'offre de produits d'épargne, de la distribution de crédit.

La Banque Postale s'appuie notamment, pour mener ces activités, sur du personnel de La Poste dont la Banque supporte le coût complet :

- personnel en charge du conseil et de l'animation commerciale, situés principalement dans les bureaux de poste,
- personnel du guichet pour la partie bancaire de son activité,
- personnel des centres financiers et des centres nationaux, responsable du traitement back office des opérations des clients,
- personnel de la Direction de l'Informatique des services financiers.

Activités dans le domaine de l'assurance

Se retrouvent dans ce pôle les activités de prévoyance, mise en place à partir de 1998 dans le cadre d'une société détenue en commun avec la CNP Assurances, cette société baptisée depuis La Banque Postale

Prévoyance, propose des produits d'assurance décès, de santé... et figure parmi les leaders du marché.

Dans ce pôle figurent également les activités de courtage exercées par la Société Sogerco ; celle-ci intervient notamment dans l'assurance des moyens de paiement, avec le produit Alliatys par exemple et s'est particulièrement signalée par sa participation à la conception et à la mise en place de " l'assurance des postiers ".

Enfin, le pôle abrite la détention du Groupe dans le capital de la CNP Assurances.

Activités dans la gestion d'actifs

Le pôle de gestion d'actifs de La Banque Postale comporte via le sous groupe La Banque Postale Asset Management (LBP-AM) l'activité de création et de gestion des OPCVM commercialisées par la banque de détail.

Le sous-groupe intègre également la gestion de produits structurés ainsi qu'une société d'incubation dans des sociétés de gestion innovantes et / ou spécialisées ; l'objectif étant de permettre aux clients de La Banque Postale d'investir dans des supports bénéficiant de ces savoir-faire.

Le pôle gestion d'actifs comprend également une activité de private equity ainsi que la gestion de supports immobiliers des clients de La Banque Postale (SCPI, OPCL.) permettant de leur offrir un large spectre d'investissements.

III.3 Les résultats 2007

- Les éléments financiers présentés ci-après ont été établis en conformité avec le référentiel IAS - IFRS (International Financial Reporting Standards).
- La date de transition du Groupe aux normes IAS - IFRS est donc le 1^{er} janvier 2006 date à laquelle a été établi un bilan d'ouverture conformément aux dispositions de la norme IFRS 1. Cette dernière prévoit une application rétrospective des normes et une inscription dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'incidence des changements de principes comptables. Les comptes consolidés au 30 juin 2006 et au 31 décembre 2006 ont été retraités conformément au nouveau référentiel.
- Les comptes consolidés du groupe La Banque Postale appliquent la nouvelle norme IFRS 7 relative à l'information sur les risques et à la détermination de la juste valeur.

L'année 2007 s'est déroulée dans un contexte marqué, notamment pour les établissements bancaires, par la crise dite des " subprimes " qui a engendré une crise de liquidité et des tensions sur les taux interbancaires. Elle a également connu une accentuation de la concurrence entre les établissements dans la banque de détail et a vu se multiplier les rapprochements augmentant la taille et la puissance des acteurs en banque de détail.

Dans cet environnement, La Banque Postale n'a été d'aucune façon touchée par la crise du fait tout d'abord de son bilan structurellement liquide et d'une gestion prudente de ses investissements.

Elle a même pu, du fait de ses excédents de ressources profiter des taux sur le marché interbancaire pour améliorer sa performance économique.

Les résultats 2007 de La Banque Postale se caractérisent par une croissance de son PNB de 5 % (hors Épargne logement et plus-value Euronext). Ils confirment la réussite de son modèle de développement caractérisé par une croissance régulière du nombre de clients actifs (augmentation de près de 140 000 clients actifs sur un an), ainsi qu'un positionnement plus affirmé sur le marché du crédit immobilier auquel La Banque Postale n'a accès sur la totalité du marché que depuis 2 ans seulement. Le dynamisme de La Banque Postale dans ces domaines se caractérise par une forte croissance d'encours de crédits immobiliers, ainsi que par la croissance de l'équipement de notre clientèle, avec par exemple une augmentation du nombre de clients équipés en offre groupée de 18 % sur un an pour atteindre près de 3,8 millions fin 2007.

Les charges d'exploitation, pour leur part, sont quasi stables à + 0,6 % malgré la poursuite des investissements en informatique et du développement du nombre de conseillers pour la clientèle. Cela a été rendu possible notamment par la poursuite des programmes de productivité des back offices et par la disparition progressive des surcoûts supportés par La Poste au titre des pensions des fonctionnaires qu'elle emploie.

Cela a abouti pour 2007 à un résultat brut d'exploitation de 514,5 M€ en hausse de plus de 17 % par rapport au pro forma IFRS de 2006 ; le coefficient d'exploitation s'améliore donc sensiblement pour atteindre 89,15 %.

Compte tenu d'un coût du risque qui demeure très faible et de la mise en équivalence de notre quote-part dans le résultat de la CNP Assurances, le résultat net part du Groupe ressort à 539,6 M€.

IV. GOUVERNANCE

La Banque Postale, société anonyme, à Directoire et Conseil de surveillance, détenue à 100 % par La Poste, a commencé son activité en tant que banque le 1^{er} janvier 2006 après avoir reçu son agrément du CECEI en tant qu'établissement de crédit le 2 décembre 2005.

Elle est notamment soumise au code de commerce en tant que société commerciale, au code monétaire et financier et aux règlements du CCLRF (CRBF) en tant qu'établissement de crédit, et à la loi de démocratisation du secteur public de juillet 1983 en tant que société appartenant au secteur public.

La Banque Postale organise sa gouvernance à partir des règles de gouvernance préconisées par l'Agence des Participations de l'État, celles-ci étant largement inspirées des rapports Viénot/Bouton.

IV.1 Le Conseil de surveillance

A. RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MISSIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance dispose des pouvoirs qu'il tient du code de commerce, de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public et des statuts de la société notamment au titre de l'article 25.

Le Conseil de surveillance délibère préalablement aux décisions du Directoire, sur les grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'activité de l'entreprise.

Il exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire et donne les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation conformément à l'article 14 des statuts.

Il vérifie et contrôle les comptes. Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération.

DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance a adopté au cours de sa séance du 25 janvier 2006 la charte du membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale qui précise les droits, obligations et principes applicables au membre du Conseil de surveillance. Il a également adopté lors de cette séance son règlement intérieur qui définit et détermine les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux.

ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2007

Le Conseil de surveillance s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2007 avec un taux de participation moyen de 92,3 %.

Il a examiné notamment :

- les rapports d'activité trimestriels du Directoire,
- les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2006 ainsi que le rapport de gestion du Directoire et la proposition d'affectation du résultat,
- les comptes semestriels 2007,
- le rapport sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques (articles 42 et 43 du règlement n°97-02 du CRBF),
- le budget 2008,
- les projets de partenariats et d'acquisitions,
- le projet de lancement de l'activité de microcrédit social,
- l'actualisation de la stratégie sur le Livret A,
- la rémunération des mandataires sociaux,
- le système d'information de la Banque,
- l'organisation des élections des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés,
- le crédit à la consommation.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, les membres du Conseil de surveillance sont convoqués quinze jours avant la réunion du conseil et reçoivent sept jours avant le dossier préparatoire aux travaux du Conseil.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Des jetons de présence sont alloués à tous les membres du Conseil de surveillance, à l'exception des membres représentant les salariés.

Il est alloué à titre de jetons de présence une somme forfaitaire annuelle au Président du Conseil de surveillance.

Le montant des jetons de présence des membres est calculé en fonction de leur présence effective aux séances du Conseil de surveillance et des comités, le président de chaque comité percevant une somme forfaitaire annuelle supplémentaire.

Il est fait application des règles internes au groupe La Poste en ce qui concerne le règlement des jetons de présence alloués à tous les membres du Conseil de surveillance issus du groupe La Poste.

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil de surveillance a créé trois comités pour l'assister dans sa mission.

Les missions de chacun de ces comités, les critères de choix de ses membres et ses règles de fonctionnement sont inscrits dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil de surveillance.

LE COMITÉ D'AUDIT :

Le Comité d'audit est composé de cinq membres :

- trois membres indépendants, Didier Ribadeau-Dumas son Président, Gérard Barbot et Sylvain Lemoyne de Forges,
- un membre issu de La Poste, Nicolas Duhamel,
- et depuis octobre 2006, un membre représentant les salariés, Hélène Wolff.

Le commissaire du gouvernement, Christian Bodin, assiste également au Comité d'audit.

Le comité est chargé notamment de :

- vérifier la clarté des informations fournies et apprécier la pertinence des méthodes comptables adoptées,
- conduire la procédure de sélection des commissaires aux comptes,
- apprécier la qualité du contrôle interne.

Le Comité d'audit se réunit au moins six fois par an et en particulier avant toute réunion du Conseil de surveillance dont l'ordre du jour comprend une ou plusieurs questions entrant dans son domaine de compétence.

En 2007, il s'est réuni sept fois avec un taux de participation moyen de 91,4 %.

Au cours de l'exercice 2007, il a examiné notamment :

- l'actualisation de son règlement intérieur,
- le cahier des limites,
- le plan d'intervention des commissaires aux comptes et leurs honoraires,
- le rapport annuel 2006,
- le rapport annuel d'activité de l'Inspection générale,
- le rapport sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques (articles 42 et 43 du règlement CRBF n°97-02),
- les comptes annuels sociaux et consolidés 2006,
- la cartographie des risques,
- les comptes semestriels 2007,
- la présentation des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées,
- l'état des lieux du PCA,
- le programme de travail de l'Inspection générale pour 2008.

Le Comité d'audit rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance après chacune de ses séances.

LE COMITÉ DE NOMINATION RÉNUMÉRATION

Le Comité de nomination-rémunération est composé de trois membres: un membre indépendant Gérard Barbot qui le préside et deux membres issus de La Poste, Jean Paul Bailly et Georges Lefebvre.

Le comité est chargé notamment de :

- l'examen du profil des personnalités pressenties pour siéger au Conseil de surveillance en raison de leur indépendance vis-à-vis de la société et du groupe La Poste ou pour devenir membre du Directoire,
- l'examen des rémunérations des mandataires sociaux, que celles-ci soient fixes ou variables, versées en numéraire ou constituées d'avantages en nature,
- l'étude des régimes de retraite et de prévoyance,
- l'étude de l'opportunité de créer des mécanismes de participation ou d'intéressement des dirigeants sociaux et/ou des salariés, au capital ou non.

Le Comité de nomination-rémunération s'est réuni deux fois dans l'année avec un taux de participation de 100 %.

Au cours de l'exercice 2007, il a examiné l'évolution de la rémunération 2007 des membres du Directoire, la part variable des membres du Directoire au titre de l'exercice 2006, ainsi que les indicateurs clés de La Banque Postale pour la détermination de la part variable 2007.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité stratégique est composé de quatre membres:

- un membre indépendant Sylvain Lemoyne de Forges,
- deux membres issus du groupe La Poste, Marc-André Feffer qui préside le comité et Paul-Marie Chavanne,
- et depuis octobre 2006, un membre représentant des salariés, Frédéric de Saint- Leger.

Le commissaire du gouvernement, Christian Bodin, assiste également au Comité stratégique.

Le Comité stratégique examine et suit la réalisation du plan stratégique pluriannuel de la société, ainsi que les projets et opérations stratégiques de la société et de ses filiales.

Le Comité stratégique s'est réuni une fois dans l'année pour traiter de la problématique du Livret A, ainsi que des différents partenariats ou acquisitions envisagés par La Banque Postale.

ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Une première évaluation des performances du Comité d'audit, émanation du Conseil de surveillance, a été mise en œuvre fin 2007.

C. DIRECTOIRE

La Banque Postale est une société à Directoire et Conseil de surveillance.

La direction générale de la société est assurée par le Directoire qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et par les statuts, notamment son article 14, au Conseil de surveillance et à l'Assemblée des actionnaires.

Le Directoire est composé de deux membres :

- Patrick Werner qui en est le Président,
- et Philippe Bajou.

Les deux membres du Directoire ont la qualité de dirigeant responsable visée à l'article L 511-13 du code monétaire et financier.

Comme l'avait autorisé le Conseil de surveillance, les membres du Directoire ont réparti entre eux les tâches de direction. Ils ont par ailleurs fixé les montants au-delà desquels, certains actes engageant la société, devront être autorisés préalablement par le Directoire sous peine d'engager la responsabilité de son auteur vis-à-vis de la société et ses actionnaires.

D. COMITÉS INTERNES

La Banque Postale dispose, outre le Comité exécutif et le Comité de direction, de six comités internes présidés par un membre du Directoire.

Sont membres de ces comités, les responsables des directions concernées par les sujets traités et les directeurs de pôles (assurance et gestion d'actifs). Les Représentants Territoriaux de la Banque (RTB) participent également à certains des comités.

L'ordre du jour de ces comités, établi après consultation des membres, est approuvé par le Président du comité. Il est adressé aux membres 24 heures avant la tenue du comité. Un compte rendu est systématiquement rédigé et proposé au Président pour approbation.

- Le **Comité exécutif** assiste le Directoire dans la définition des orientations stratégiques, l'élaboration du plan stratégique, la prise de décisions majeures collectives, et leurs déclinaisons opérationnelles. Il se réunit trois fois par mois et une fois par trimestre, il se constitue en Comex stratégique pour étudier les mises en œuvre des décisions stratégiques et le suivi des grands projets.

Au 31 décembre 2007, la composition du Comex est la suivante :

- Patrick Werner, Président du Directoire,
- Philippe Bajou, membre du Directoire,
- Philippe Blin, Directeur des Systèmes d'information,
- Yves Brassart, Directeur Financier,
- Yves Caplain, Inspecteur général,
- Marie Cheval, Directeur Marketing et Commercial,
- Bernard Condat, Directeur des Ressources humaines et Directeur de la Qualité, des Processus et des Procédures,
- Jean-Luc Enguéhard, Directeur du Pôle Gestion d'Actifs,
- Marc Levy, Directeur de la Conformité,

- Bernard Rayne, Directeur des Opérations bancaires,
- Alain Saubole, Directeur des Risques,
- François Schwerer, Directeur Juridique,
- Pierre-Manuel Sroczynski, Directeur des Opérations financières,
- Danielle Wajsbrodt, Directeur du Pôle Assurance.

- Le **Comité de direction** est un lieu d'échange réciproque d'informations notamment sur le déploiement des grandes politiques de la Banque, sur l'avancement des projets et sur le budget, le tableau de bord et les résultats de la Banque. Il traite également de la gestion des carrières des cadres supérieurs et des cadres à haut potentiel. Il se réunit une fois par mois.

- Le **Comité des risques** participe à la définition de la politique de crédit par activités, revoit les risques sensibles, approuve les principaux engagements, suit les risques de marché et opérationnels et valide le dispositif de maîtrise des risques. Il se réunit une fois par mois.

- Le **Comité de conformité et déontologie** veille à la cohérence et à l'efficacité des actions en matière de lutte contre le blanchiment et le terrorisme, coordonne les activités de contrôle interne, s'assure du respect des règles de déontologie et instruit les cas de conflits d'intérêts majeurs. Il se réunit une fois par mois.

- Le **Comité ALM** revoit le dispositif de maîtrise des risques financiers liés à la gestion du bilan, et en particulier la politique de maîtrise du risque global de taux et de liquidité. Il se réunit tous les deux mois.

- Le **Comité stratégique des systèmes d'information** suit le budget informatique et prépare les arbitrages au sein du portefeuille de projets informatiques en conformité avec le plan stratégique. Il se réunit tous les trimestres.

- Le **Comité marketing** valide le mix marketing mis en œuvre sur les marchés identifiés comme prioritaires pour le développement du PNB commercial. Il se réunit une fois par mois.

- Le **Comité qualité client** propose les orientations en matière de politique qualité et suit la satisfaction des clients, la qualité de service qui leur est délivrée, et les bonnes pratiques du secteur. Il se réunit tous les trimestres.

IV.2 Relations avec l'actionnaire

En application de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 et de son décret d'application du 30 août 2005, la Poste a transféré à La Banque Postale, avec effet au 31 décembre 2005, l'ensemble des biens, droits et obligations de toute nature liés à ses services financiers, y compris les participations, à l'exception, le cas échéant, de ceux nécessaires aux activités qu'elle exerçait directement. En rémunération de ces apports il lui a été attribué 1 008 333 000 actions de La Banque Postale d'une valeur nominale de 2,16 euros. A la suite de ces opérations La Poste détient 99,99 % du capital.

L'article 16 susvisé prévoit expressément que La Poste doit détenir la majorité du capital de sa filiale.

La Poste, par ailleurs, s'est engagée dans le traité d'apport à conserver pendant trois ans les actions qu'elle détient dans la société. A la connaissance de La Banque Postale, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure modifier la participation de La Poste.

Les relations entre La Poste et La Banque Postale sont très étroites. Elles s'exercent tant au travers de la gouvernance et des organes de direction que dans les relations industrielles et commerciales.

Ainsi, le Président du Directoire de La Banque Postale est Directeur général délégué de La Poste, chargé des activités financières. Il est membre du Comité exécutif de La Poste.

Au sein du Conseil de surveillance de La Banque Postale, sept des dix membres élus par les actionnaires sont issus du groupe La Poste, le Président de La Poste présidant le Conseil de surveillance. La Poste est également représentée dans les comités du Conseil de surveillance.

La Poste est le prestataire principal de La Banque Postale qui recourt pour la réalisation de son activité aux moyens de La Poste. Différentes conventions ont été à ce titre et en application de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005, conclues entre La Poste et La Banque Postale. Les principales ont été autorisées par le Conseil de surveillance conformément à l'article L 225-86 du code de commerce, les membres du COMEX de La Poste ne prenant pas part au vote.

Enfin, La Banque Postale est le banquier principal de La Poste.

A côté des relations étroites entretenues avec sa maison mère, La Banque Postale entretient des relations fréquentes avec l'Agence des Participations de l'État qui est informée notamment des orientations stratégiques de la Banque.

IV.3 Liste des mandats et rémunérations

A. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

- Monsieur Patrick Werner, Président du Directoire de La Banque Postale :
 - Directeur général délégué - Directeur des Activités financières de La Poste (établissement public national),
 - Président-directeur général de SF2 (SA),
 - Représentant permanent de SF2, Administrateur de Sopassure (SA),
 - Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à directoire et conseil de surveillance),
 - Président du Conseil d'administration de La Banque Postale Prévoyance (anciennement Assurposte) (SA),
 - Président de BMS Développement (SAS),
 - Président de BMS Exploitation (SAS),
 - Administrateur de Europay France (SAS),
 - Président de SFPMEI (SAS),
 - Président du Conseil de surveillance de XAnge Private Equity (SA à directoire et conseil de surveillance),
 - Président du Comité de surveillance de la Société Financière de Paiements (SAS),
 - Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 10 juillet 2007 et administrateur depuis le 10 juillet 2007 de CNP Assurances (SA),
 - Administrateur de Poste Immo (SA),
 - Représentant La Banque Postale, gérante de CRSF Dom (SCI) depuis le 29 juin 2007,
 - Représentant La Banque Postale, gérante de CRSF Métropole (SCI) depuis le 29 juin 2007,
 - Président des sicav "LBPAM Obli Court Terme", "LBPAM Actions Euro" jusqu'au 16 décembre 2007, "LBPAM Actions Indice France" et "LBPAM Actions Indice Euro",
 - Représentant permanent de La Banque Postale, administrateur de l'Association Afpen.
- Monsieur Philippe Bajou, membre du Directoire de La Banque Postale :
 - Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale Gestion Privée (anciennement Efiposte Gestion) (SA à directoire et conseil de surveillance),
 - Vice-président du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à directoire et conseil de surveillance),
 - Vice-président du Comité d'administration de Titres Cadeaux (SAS),
 - Représentant permanent de SF2, administrateur de Coripost (SA de droit malien),
 - Directeur général de EF Primo (SA),
 - Président de Fédération-SF2 (SAS),
 - Président des sicav "LBPAM Actions Monde" et "LBPAM Obli Revenus".

- Monsieur Jean-Paul Bailly, Président du Conseil de surveillance et membre du Comité de nomination-rémunération de La Banque Postale :
 - Président de La Poste (établissement public national),
 - Représentant permanent de La Banque Postale, administrateur de SF2 (SA),
 - Administrateur de Sopassure (SA),
 - Membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à directoire et conseil de surveillance),
 - Vice-président du Conseil de surveillance jusqu'au 10 juillet 2007 et administrateur depuis le 10 juillet 2007 de CNP Assurances (SA),
 - Représentant permanent de La Poste, administrateur de Géopost (SA),
 - Représentant permanent de La Poste, administrateur de Sofipost (SA),
 - Représentant de La Poste, administrateur de Poste Immo (SA),
 - Représentant permanent de La Poste, Président de SF 12 (SAS),
 - Administrateur de Systar (SA).
- Monsieur Gérard Barbot, membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit et Président du Comité de nomination-rémunération de La Banque Postale :
 - Membre du Conseil de surveillance, Président du Comité d'audit de La Banque Postale Asset Management (SA à directoire et conseil de surveillance),
 - Administrateur et Président du Comité d'audit de Géopost (SA),
 - Membre du Conseil de surveillance de Oddo et Cie (SCA),
 - Membre du Conseil de surveillance du Crédit Foncier de France (SA à directoire et conseil de surveillance),
 - Président du Conseil de surveillance de Vauban Mobilisation Garanties (SA à directoire et conseil de surveillance),
 - Président du Conseil de surveillance de Gimar Capital Investissement (SCA) depuis le 2 avril 2007.
- Monsieur Didier Brune, membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale :
 - Directeur de la Stratégie de La Poste (établissement public national),
 - Administrateur de Sofipost (SA) depuis le 19 septembre 2007,
 - Administrateur de Somepost (SA),
 - Administrateur de Aspheria Holding (SA).
- Monsieur Paul-Marie Chavanne, membre du Conseil de surveillance et membre du Comité stratégique de La Banque Postale :
 - Directeur général délégué - Directeur des Colis de La Poste (établissement public national),
 - Président-directeur général de Géopost (SA),
 - Membre du Conseil de surveillance de Geopost Imdh GmbH (SA de droit anglais),
 - Directeur de Geopost UK (SA de droit anglais),
 - Membre - Management Board de Geopost Nordics and Eastern (SA de droit anglais),
 - Membre du Comité de surveillance de Exapaq (SAS),
 - Membre du Comité de surveillance de Fret GV (SAS),
 - Membre du Comité de surveillance de Geopost Intercontinental (SAS),
 - Représentant permanent de Géopost, administrateur de Chronopost (SA),
 - Administrateur de Sofipost (SA),
 - Président du Conseil d'administration de Europe Airpost (SA),
 - Administrateur de Générali Assurances IARD (SA),
 - Administrateur de Générali Assurances Vie (SA),
 - Administrateur représentant l'État, de Gaz de France (SA).
- Monsieur Nicolas Duhamel, membre du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit de La Banque Postale :
 - Directeur général délégué, Directeur Financier de La Poste (établissement public national),
 - Administrateur de SF2 (SA),
 - Membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à directoire et conseil de surveillance),
 - Administrateur de La Banque Postale Prévoyance (anciennement Assurposte) (SA),
 - Administrateur de Géopost (SA),
 - Administrateur de Poste Immo (SA),
 - Administrateur de Sofipost (SA),
 - Membre du Conseil de surveillance de Xange Capital (SA).
- Monsieur Marc-André Feffer, Vice-président du Conseil de surveillance et Président du Comité stratégique de La Banque Postale :
 - Directeur général délégué chargé de la Stratégie de développement des Affaires juridiques et internationales et de la Régulation de La Poste (établissement public national),
 - Président du Conseil d'administration jusqu'au 28 mars 2007 et administrateur depuis le 28 mars 2007 de Sopassure (SA),
 - Représentant permanent de Sopassure, membre du Conseil de surveillance jusqu'au 10 juillet 2007, représentant permanent de Sopassure, administrateur depuis le 10 juillet 2007 de CNP Assurances (SA),
 - Administrateur de Géopost (SA),
 - Membre du Comité de surveillance de Géopost Intercontinental (SAS),
 - Président du Conseil d'administration de Poste Immo depuis le 17 septembre 2007 (SA),
 - Président du Conseil de surveillance de Xange Capital (SA).
- Monsieur Philippe Galopin, Contrôleur bancaire et membre du Conseil de surveillance élu par les salariés de La Banque Postale.
- Monsieur Georges Lefebvre, représentant permanent de La Poste, membre du Conseil de surveillance et membre du Comité de nomination-rémunération de La Banque Postale :
 - Directeur général et Directeur des Ressources humaines et des Relations sociales de La Poste (établissement public national),
 - Administrateur et membre du Comité de nomination-rémunération de Géopost (SA),
 - Administrateur et membre du Comité de nomination-rémunération de Poste Immo (SA),
 - Administrateur et membre du Comité de nomination-rémunération de Sofipost (SA),
 - Président du Conseil d'administration des sicav " LBPAM Profil 100 ", " LBPAM Profil 50 ", " LBPAM Profil 80 ", " LBPAM Profil 80 PEA " et " LBPAM Profil 15 ".

RAPPORT DE GESTION

- Monsieur Sylvain Lemoyne de Forges, membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique de La Banque Postale :
 - Directeur Risques et Marchés de Veolia Environnement (SA),
 - Administrateur de Veolia Environnement Services (SA),
 - Président-directeur général de Veolia PPP Finance (SA),
 - Administrateur et membre du Comité stratégique de La Monnaie de Paris (EPIC) depuis le 6 août 2007,
 - gérant de SCI Fondvert (SCI).
- Monsieur Didier Négjar, membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale :
 - Directeur des Systèmes d'information, des Achats, de l'Optimisation des coûts et des services partagés de La Poste (établissement public national).
- Monsieur Didier Ribadeau Dumas, membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit de La Banque Postale :
 - gérant de DRD Conseil (SCI),
 - gérant de Sauvigny (SCI),
 - censeur de ABC Arbitrage (SA).
- Monsieur Frédéric de Saint-Leger, responsable dérivé Recherche et Développement, membre du Conseil de surveillance élu par les salariés et membre du Comité stratégique de La Banque Postale.
- Madame Hélène Wolff, responsable de la cellule de veille marketing et concurrentielle de la distribution multicanale, membre du Conseil de surveillance élue par les salariés et membre du Comité d'audit de La Banque Postale.

B. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Des jetons de présence sont alloués à tous les membres du Conseil de surveillance, à l'exception des membres représentant les salariés. L'enveloppe globale attribuable fixée par l'Assemblée générale du 23 mai 2006 est de 450 000€.

Sur proposition du Comité de nomination-rémunération, le Conseil de surveillance a défini les modalités de calcul des jetons de présence des membres en fonction de leur présence effective aux séances du Conseil de surveillance et des comités, le président de chaque comité percevant une somme forfaitaire annuelle supplémentaire. Il est alloué à titre de jetons de présence une somme forfaitaire annuelle au Président du Conseil de surveillance.

Il est fait application des règles internes au groupe La Poste en ce qui concerne le règlement des jetons de présence alloués à tous les membres du Conseil de surveillance issus de La Poste. Ainsi, les jetons de présence attribués aux membres du Conseil de surveillance issus du groupe La Poste sont versés à La Poste.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nom des mandataires sociaux	Jetons de présence perçus au titre de 2007 (€)	Bénéficiaire
Jean-Paul Bailly	90 000	La Poste
Marc-André Feffer	24 500	La Poste
Didier Brune	15 000	La Poste
Paul-Marie Chavanne	10 500	La Poste
Nicolas Duhamel	22 500	La Poste
Georges Lefebvre	18 000	La Poste
Didier Négjar	12 000	La Poste
Gérard Barbot	36 500	L'intéressé
Sylvain Lemoyne de Forges	25 500	L'intéressé
Didier Ribadeau Dumas	37 500	L'intéressé
Didier Galopin	-	-
Frédéric de Saint-Leger	-	-
Hélène Wolff	-	-

C. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS.

L'ensemble des rémunérations versées, au titre de leur contrat de travail, aux membres du Conseil de surveillance représentant des salariés s'est élevé en 2007 à 234 323,00 €. Les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés ne touchent pas de rémunération au titre de leur mandat au Conseil de surveillance.

D. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Les deux membres du Directoire bénéficient d'une rémunération fixe annuelle qui peut être majorée d'un bonus annuel fonction de la réalisation des objectifs fixés au business plan et d'un super bonus à trois ans en cas de surperformance par rapport à la feuille de route du business plan. Ils bénéficient par ailleurs d'une affiliation à un régime de couverture des frais de santé et de prévoyance et d'une indemnité de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein du Directoire égale à trente mois de rémunération fixe et bonus annuel calculée sur la base des douze derniers mois.

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2007.

Membres du Directoire	Rémunération fixe au titre du mandat	Avantages en nature 2007	Bonus ⁽¹⁾	Total brut
P Werner	320 000 €*		91 200 €	411 200,00 €
P Bajou	250 000 €	4 572 €	70 400 €	324 972,00 €

(1) Bonus versés au titre de l'exercice 2006.

* Part de la rémunération supportée par La Banque Postale.

E. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération des membres du Comex s'élève à 2 519 k€ en 2007, incluant la rémunération et les avantages en nature, ainsi que les avantages postérieurs à l'emploi.

IV.4 Information sur les commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes de La Banque Postale	Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine représenté par Gérard Hautefeuille et Agnès Hussherr suppléant : Pierre Coll	28 avril 2004	Assemblée générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
Mazars et Guérard Tour Exaltis 61, rue Henri Régnault 92400 Courbevoie représenté par Guillaume Potel suppléant : Anne Vaute	23 mai 2006	Assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

V. GESTION DES RISQUES

L'arrêté du 31 mars 2005, en modifiant le règlement CRBF n° 97-02, a renforcé les exigences en matière de dispositif de maîtrise des risques de non-conformité ainsi que des contrôles sur les activités externalisées. Cet arrêté est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006, jour de création de La Banque Postale. La Banque Postale avait anticipé cette situation de manière à disposer d'une organisation conforme aux exigences du nouveau règlement CRBF n° 97.02.

V.1 Le dispositif général

La Banque Postale s'est donc dotée d'une organisation adaptée à la maîtrise de ses risques en prenant en compte les spécificités de son activité et de l'organisation à travers laquelle elle intervient. Ainsi, ont été créées en mobilisant des moyens significatifs, deux directions qui sont en charge du contrôle permanent, chacune pour ce qui la concerne :

- une direction en charge du respect de la conformité,
- une direction en charge des risques.

A. LA DIRECTION DE LA CONFORMITÉ

Elle est en charge de la maîtrise du risque de non-conformité, c'est-à-dire des risques visés à l'article 4 p) du règlement CRBF n° 97.02, à savoir :

“ Risque de non-conformité : le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant. ”.

Pour cela, la Direction de la Conformité s'appuie sur une filière de contrôleurs territoriaux de plus de 200 personnes en charge de la vérification des opérations dans le réseau.

La Direction de la Conformité est également en charge de la déontologie et du respect des règles en matière de prestations de services d'investissement ainsi que de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

B. LA DIRECTION DES RISQUES

Elle intervient, pour sa part, dans les domaines :

- du risque de crédit : il correspond au risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un client à honorer ses obligations contractuelles. Il s'agit du risque concernant les activités de prêt ou les moyens de paiement des clients;

- du risque de marché et de contrepartie : il s'agit d'une part du risque de pertes en raison d'évolution défavorable des prix, des instruments financiers et des paramètres de marché ; d'autre part, du risque de pertes liées au défaut d'une contrepartie à caractère bancaire ou d'un émetteur pour ce qui concerne les transactions sur les marchés financiers;
- des risques structurels de liquidité : ils couvrent les risques liés à la gestion du bilan et intègre donc à ce titre les risques qu'engendraient des déséquilibres non prévus entre les actifs et les passifs, ainsi que le risque de ne pouvoir dégager les financements nécessaires afin de faire face aux engagements de La Banque Postale;
- du risque opérationnel (hors risque de non-conformité) : risque résultant de l'inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

C. LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE EST ASSURÉ PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE

Il s'appuie pour cela sur deux corps de contrôle de 100 personnes au total : l'Inspection bancaire en charge des audits d'entités, et l'audit en charge des audits de processus.

D. UN ENSEMBLE DE COMITÉS AD HOC

Un ensemble de comités ad hoc garantit une analyse et un suivi des risques au niveau le plus élevé de La Banque Postale.

- Le Comité de conformité et le Comité des risques se prononcent, chacun pour ce qui le concerne, sur les enjeux de méthodologie, de moyens, et sur l'analyse des actions mises en œuvre pour les clients et la gestion des comptes.
- Le Comité de veille réglementaire, animé par la Direction de la Conformité, s'assure de la prise en compte effective des évolutions réglementaires du secteur par l'ensemble des directions concernées.
- Le Comité des nouveaux produits s'assure qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à un nouveau produit ait été dûment analysé, approuvé et soumis à des procédures et contrôles adéquats. Il s'assure également de la conformité des informations présentées à la clientèle quel que soit le support utilisé.

V.2 La lutte contre les risques de non-conformité

A. LA CONFORMITÉ

Les articles du règlement CRBF n° 97-02 modifié le 2 juillet 2007, transposent en France la fonction de "Compliance" qui devient la nouvelle fonction "Conformité". Ils sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2006, le jour même de la naissance de La Banque Postale.

La Banque Postale s'est donc dotée dès sa création d'un Comité "conformité et déontologie" qui s'inscrit dans ses comités de gouvernance, ainsi que d'une Direction de la conformité dont le directeur appartient à son Comité exécutif.

LE COMITÉ DE "CONFORMITÉ ET DÉONTOLOGIE"

Ce comité mensuel est animé par le Directeur de la Conformité et rapporte au Directoire de La Banque Postale. Il a pour mission de :

- veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions menées au regard des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme,
- coordonner les activités de contrôle interne,
- valider la politique de déontologie et s'assurer de sa mise en oeuvre,
- examiner les rapports annuels relatifs au contrôle interne ainsi que les rapports du Responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI).

Ses membres sont : les membres du Directoire, l'Inspecteur général, les Directeurs des Opérations bancaires, de la Qualité, des Processus et des Procédures, des Risques, Juridique ainsi que le Directeur du Marketing et le Directeur Commercial. Deux Représentants Territoriaux de la Banque y participent également par roulement semestriel.

LA DIRECTION DE LA CONFORMITÉ

Elle est rattachée directement au Directoire de la Banque. Ses missions sont :

- la maîtrise du risque de non-conformité tel que défini dans l'article 4 du règlement CRBF n° 97-02 modifié. A ce titre, lui sont notamment rattachées les fonctions de déontologie et de pilotage de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la coordination du dispositif de contrôle interne et notamment des corps de contrôle de deuxième niveau.

La Direction de la Conformité dispose d'un budget pour ses moyens propres et dispose d'un droit de regard sur les budgets des autres fonctions "conformité" du dispositif (contrôle interne des centres financiers, contrôleurs bancaires dans le réseau). Elle peut, en cas de désaccord du Directeur de la Conformité, demander un arbitrage du Directoire sur ces budgets.

Le Directeur de la Conformité dispose d'une compétence pleine et entière d'animation fonctionnelle de la filière Conformité, constituée notamment par les assistants des Représentants Territoriaux de la Banque en charge de l'animation des contrôleurs bancaires et des contrôleurs internes des centres financiers. Cette compétence s'exerce en particulier dans la gestion des carrières selon des dispositions adaptées à chacune des organisations.

La Direction de la Conformité pilote également le dispositif d'ensemble des contrôles de premier et de deuxième niveau de La Banque Postale. A ce titre elle est en charge :

- **du pilotage des contrôleurs bancaires du réseau** : en collaboration avec les Responsables Territoriaux de la Banque, elle

définit et diffuse la méthodologie de contrôle et détermine, en relation avec la Direction des Risques, le contenu et les procédures de reporting et de consolidation ;

- **de la coordination des différents corps de contrôle de deuxième niveau et du contrôle de premier niveau** : mise en cohérence des méthodologies, participation à la définition des tableaux de bord et des circuits de remontée de l'information, consolidation de l'information. La Direction des Risques définit quant à elle ses propres tableaux de bord qui lui sont remontés directement ;
- **de la rédaction ou de la centralisation des rapports réglementaires** relatifs au contrôle interne.

LES CINQ PÔLES DE LA DIRECTION DE LA CONFORMITÉ LUI PERMETTENT DE METTRE EN ŒUVRE SES MISSIONS

- **Le pôle expertise-conformité** élabore "l'avis écrit" prévu par la réglementation pour les nouveaux produits, il valide également tous les supports de mise en marché tels que les procédures internes qui accompagnent les produits et services, et les documents de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs, les supports commerciaux sous toutes leurs formes à destination des clients.

Ce pôle a également la responsabilité de l'organisation de la veille réglementaire et des liens avec la CNIL dans la perspective de la nomination d'un correspondant informatique et liberté.

- **Le pôle déontologie** est en charge de la définition et de la diffusion des règles de bonne conduite ainsi que de l'animation des correspondants déontologie. Lui est également rattachée la fonction réglementaire de responsable de la conformité pour les services d'investissement.

Cette cellule définit ainsi la politique de déontologie de la Banque et de ses filiales et la diffuse dans le réseau et les moyens d'exploitation.

- **Le pôle coordination du contrôle permanent** a la responsabilité du pilotage des contrôleurs bancaires. Il fournit pour cela aux 200 contrôleurs bancaires et à leurs 16 responsables les outils qui leur permettent de réaliser leurs missions de contrôle : programmes, questionnaires de contrôles, outils de consolidation des résultats agrégés selon les niveaux correspondant aux responsabilités des managers. Le périmètre de cette responsabilité s'étend progressivement aux 28 directeurs du contrôle interne des centres financiers et à leurs 83 contrôleurs internes sous l'égide de leur directrice fonctionnelle : mise en cohérence des programmes, mutualisation des outils, etc. Ce pôle a également la responsabilité de synthétiser les dispositifs de contrôle interne de maîtrise des risques pour les activités des différentes entités amenées à agir au nom et pour le compte de La Banque Postale. Il lui revient de prendre toutes initiatives favorisant l'amélioration de ces dispositifs, dans le cadre du règlement CRBF n° 97-02 et en coordination avec la Direction des Risques pour ses propres domaines de responsabilité.

- **La Direction Lutte antiblanchiment et contre le financement du terrorisme (DIRLABLAT)**, pilote le dispositif qui met en œuvre les équipes de correspondants TRACFIN qui lui sont rattachées ainsi que les personnes dédiées des centres financiers et du réseau des bureaux de poste. Elle valide les procédures et les supports de formation et de sensibilisation diffusés à l'ensemble des agents et suit la mise en œuvre effective de ces formations.

C'est enfin elle qui assure la maîtrise d'ouvrage des applications informatiques dédiées à ces activités.

- **Le pôle coordination et assistance au pilotage** assiste le Directeur de la Conformité notamment à suivre la bonne fin des nombreux projets portés par les pôles opérationnels, à formaliser les communications à porter à la connaissance des comités de gouvernances en matière de conformité. C'est également ce pôle qui a en charge la constitution de plusieurs des rapports réglementaires.

L'ensemble de ces dispositifs agissent en cohérence et exercent un double rôle de conseil et de contrôle pour s'assurer que les bonnes pratiques, la culture et les valeurs de l'entreprise s'inscrivent bien dans les actions au quotidien afin de :

- protéger les clients du risque de défaut de conseil,
- protéger la Banque et ses collaborateurs du risque de non-respect de la réglementation,
- et protéger la collectivité en luttant contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.

LA RELATION AVEC LES CLIENTS ET LE DEVOIR DE CONSEIL

Le devoir de conseil constitue un élément essentiel de la relation avec les clients. Les actions développées en ce sens illustrent les valeurs de confiance qui sont fondamentales pour La Banque Postale et pour le groupe La Poste. Les caractéristiques d'une partie significative de la clientèle composée de personnes âgées ou dont la situation financière est fragile, renforcent encore cette obligation.

Le devoir de conseil est donc pris en compte dans les différents aspects de l'élaboration des produits et de la conduite de la relation avec les clients :

- création des produits et attention particulière portée aux supports de mise en marché ;
- organisation de la cohérence entre la composition de la force de vente, le mode de calcul de son commissionnement, les produits et services proposés à la souscription des clients, et le profil des clients eux-mêmes ;
- adéquation des informations disponibles dans les dossiers clients au regard des contrôles réalisés sur ce point par les contrôleurs bancaires.

La Banque Postale est particulièrement attentive à ce que les produits proposés à la souscription des clients soient clairement compréhensibles, c'est-à-dire sans éléments de sophistication inutile susceptibles de troubler la compréhension des clients qui ne seraient pas particulièrement avertis ; notamment dans le cadre de l'application de la MIF, les clients particuliers ont tous été classés "non-professionnels". Ceci fait partie des critères que la Direction de la Conformité prend en compte dans l'avis écrit qu'elle communique au Comité marketing en application de l'article 11-1 du règlement CRBF 97-02 modifié.

Cette constante attention portée à la transparence des informations communiquées aux clients guide aussi la Direction de la Conformité lorsqu'elle valide l'ensemble des notes de procédures destinées au réseau en accompagnement des produits et services,

ainsi que l'ensemble des supports commerciaux sous toutes leurs formes. Plus de 1 000 documents ont ainsi été validés au cours de l'exercice.

La Banque Postale est notamment attentive à la cohérence entre la composition de la force de vente, les produits et services que chaque catégorie de conseillers clientèle est habilitée à proposer à la souscription des clients, et le profil des clients eux-mêmes. La Banque Postale veille également à ce que le mode de calcul du commissionnement de la force de vente soit neutre vis-à-vis du niveau de risque des produits financiers proposés à la clientèle.

La Banque Postale a ainsi anticipé les éléments essentiels de la directive " MIF " (Marché d'instruments financiers) qu'elle a intégré à son dispositif dans les délais impartis.

La banque l'a également intégré à ses programmes de contrôle : ainsi, une part significative du travail des contrôleurs bancaires porte sur :

- le contrôle systématique de la présence et de la formalisation des documents qui permettent de s'assurer de l'adéquation des besoins des clients aux produits et services qui leur sont proposés ;
- le contrôle du respect des cibrages de clientèle prescrit au réseau.

B. LA DÉONTOLOGIE

La Banque Postale a choisi de conserver le titre de " Déontologue " pour le responsable de la conformité pour les services d'investissement.

Cette décision permet de donner plus de sens et de visibilité à la fonction et crée ainsi une sorte de "réfèrent" en matière de "règles de bonne conduite", en pleine cohérence avec le dispositif de "droit d'alerte" du règlement CRBF n° 97-02 modifié.

A cette fin, la fonction déontologie bancaire est organisée en trois niveaux :

- la cellule déontologie de La Banque Postale, qui est rattachée à la Direction de la Conformité ;
- des correspondants auprès des unités opérationnelles : La Poste Grand Public, les centres financiers, la Direction de l'Informatique des services financiers, et les filiales ;
- des relais locaux qui constituent les contacts de proximité.

La fonction de correspondant déontologie définie par La Banque Postale est assurée par des collaborateurs rattachés directement au Directeur de l'Exploitation des Services Financiers de La Poste, au Directeur de L'enseigne La Poste et au Directeur Informatique des Services Financiers de La Poste.

- Le rôle de correspondant peut être confié à un collaborateur ayant d'autres fonctions à assurer, dans la mesure où il y a indépendance entre ces missions et son action dans le cadre de la déontologie.
- Ces collaborateurs ont la possibilité de saisir directement le déontologue de La Banque Postale.

Les relais locaux sont animés par les correspondants déontologie.

De par leur position proche du terrain, les relais locaux sont les capteurs des éventuels manquements ou dysfonctionnements dont ils ont connaissance, et qu'ils font remonter. Ils ont également une action pédagogique d'information et de sensibilisation auprès des agents. Une centaine de relais locaux sont positionnés dans le réseau grand public, auprès des Directeurs de l'Enseigne La Poste. Un relais local est également positionné au sein de chacun des centres financiers en la personne du Directeur du Contrôle interne et de la Conformité.

Les prescriptions en matière de règles de bonne conduite ont été intégrées au règlement intérieur de La Banque Postale et à celui de La Poste par le Déontologue. Il y a aussi fait annexer l'important recueil de déontologie.

Le dispositif a été complété en fin d'année par la diffusion d'une procédure sur le " droit d'alerte " ainsi qu'une procédure sur la " prévention des conflits d'intérêt ".

- **La procédure " droit d'alerte "** met en œuvre les prescriptions de l'article 11-2 du règlement 97-02 modifié. Ce dispositif organise une remontée d'information à l'initiative des collaborateurs qui le souhaitent. Aucune information anonyme n'est prise en compte. Les informations qui mettent en cause une personne dénommée sont obligatoirement adressées directement au Déontologue de La Banque Postale qui les traite avec la plus grande confidentialité. Cette procédure a été diffusée au sein de La Banque Postale et est en cours de diffusion pour les acteurs qui agissent en son nom et pour son compte au sein de La Poste.
- **La procédure sur " la prévention des conflits d'intérêt "**, a fait l'objet de la même diffusion. Fondée sur les prescriptions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, elle dépasse ce périmètre pour s'appliquer à l'ensemble des opérations bancaires et financières afin de prévenir les situations susceptibles de léser des clients. Cela conformément aux valeurs essentielles de La Banque Postale et du Groupe.

La possibilité est ainsi donnée à tous les collaborateurs ainsi qu'au personnel agissant au nom et pour le compte de la Banque, de saisir le Déontologue ou ses relais au niveau local afin de signaler les manquements présumés aux règles de bonne conduite.

Une campagne de formation sur la déontologie a été lancée, à destination des 80 000 collaborateurs qui réalisent des opérations au nom et pour le compte de La Banque Postale. A la fin de l'année 2007, 63 % de ces personnes ont été formées. Des livrets de vulgarisation ont été diffusés à cette occasion au sein de l'Enseigne et des centres financiers.

Enfin, le Déontologue et le Directeur de la Conformité jouent un rôle important dans le processus "d'habilitation à agir au nom et pour le compte de La Banque Postale" et dans les cas de manquements déontologiques des collaborateurs de l'enseigne La Poste et des centres financiers. Les collaborateurs concernés sont en effet sous la responsabilité de La Poste, leur employeur, et sont "habilités" à réaliser des opérations bancaires par la Banque.

- Le Déontologue est destinataire des rapports transmis par l'inspection générale sur des situations susceptibles de révéler des manquements à caractère déontologique.
- Le Déontologue peut lui-même saisir l'inspection générale en

conséquence des informations susceptibles de lui être transmises dans le cadre du droit d'alerte.

- Le Déontologue apprécie le caractère de gravité en matière de déontologie des situations décrites dans ces rapports. Le Directeur de la Conformité peut demander à l'Enseigne ou aux centres financiers le retrait de l'habilitation d'un collaborateur à agir au nom et pour le compte de La Banque Postale.
- Ce retrait, demandé pour 10 ans, est tout à fait distinct d'une sanction disciplinaire dont la durée peut être plus courte et qui relève naturellement du ressort exclusif de l'employeur. De telles demandes ont été faites au cours de l'exercice 2007.

C. LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LES ACTIVITÉS ILLICITES

La Banque Postale est particulièrement attentive à cette responsabilité, elle est particulièrement consciente de sa responsabilité en la matière, compte tenu notamment de ses caractéristiques : accessibilité à une très large clientèle, activité de mandats, y compris pour des clients occasionnels.

Les activités liées à cette activité passent donc par une coordination étroite et rigoureuse entre La Banque Postale, les centres financiers, l'Enseigne et les filiales.

L'identification des clients et leur " connaissance " constituent la première des obligations de vigilance.

Les procédures sont strictes, leur application est rigoureuse, les centres financiers ayant interdiction d'ouvrir un CCP qui ne comporterait pas les justificatifs d'identité et de domicile prévus par la réglementation. Cette application est étroitement contrôlée par les corps de contrôle dédiés.

Les indices de soupçon sont adressés par les directeurs d'établissement et par les responsables des centres financiers aux cellules de sécurité des opérations financières des centres financiers. Les dossiers susceptibles de justifier une déclaration sont transmis à l'un des correspondants TRACFIN rattaché à la Direction Lutte antiblanchiment et contre le financement du terrorisme (DIRLABLAT) au sein de la Direction de la Conformité de La Banque Postale. Ces correspondants disposent également d'un outil de profilage. Ces correspondants ont l'exclusivité de la relation avec TRACFIN.

Le déploiement des outils informatiques s'est poursuivi en 2007 à un rythme comparable à l'année précédente. Les outils de filtrage automatiques en matière de LAT couvrent la quasi-totalité des transactions et la totalité des comptes. L'outil de profilage Searchpace a commencé à générer une part significative des dossiers qui ont fait l'objet des déclarations à TRACFIN.

Les actions et les nouveaux supports de formation ont été définies en 2007 en coordination entre La Banque Postale, l'Enseigne et les centres financiers pour être déployés vers l'ensemble des acteurs à partir de 2008. Ceci est particulièrement important compte tenu de la taille du réseau et du nombre des personnes concernées.

Enfin, le fonctionnement du dispositif a également fait l'objet de nombreuses missions de contrôle au cours de l'exercice : tant sur le respect des procédures, que sur l'efficacité du dispositif et de son pilotage.

V.3 Les risques liés à la gestion financière

A. LES FACTEURS STRUCTURELS DE RISQUES

Les facteurs structurels de risques de La Banque Postale sont d'abord liés à son activité de banque de détail : **risque de liquidité** et **risque de taux** associés à la fonction de transformation des ressources clientèle courtes en emplois longs, **risque de crédit** sur les prêts immobiliers et, dans une moindre mesure, sur les comptes ordinaires débiteurs.

Compte tenu de la proportion importante des actifs financiers à son actif, les **risques de marché et de contrepartie** représentent également des facteurs structurels de risques que La Banque Postale surveille de manière rapprochée.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pouvoir faire face, à un moment donné, à ses engagements. Il pourrait apparaître à l'occasion :

- d'un retrait massif des dépôts ou de l'épargne clientèle,
- d'une crise de confiance à l'égard de l'établissement,
- d'une crise de liquidité générale du marché.

Sa mesure, sous forme d'impasses de liquidité à court terme et à long terme, doit permettre d'évaluer la capacité de La Banque Postale à faire face à ses exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps. Elle nécessite donc de représenter l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier.

L'enjeu majeur pour La Banque Postale, compte tenu de la structure de son bilan, est de définir les hypothèses d'écoulement pour ce qui concerne les ressources à vue que constituent les dépôts des clients.

Pour cela, les dépôts sont modélisés en combinant une approche économétrique, basée sur des observations statistiques sur une grande profondeur d'historique, et une approche hypothétique, reposant sur la mesure de l'impact de différents scénarios de stress économiques et/ou commerciaux.

Il en résulte une distinction entre une partie volatile des dépôts, qui doit être placée à court terme pour faire face à la fluctuation quotidienne des encours, et une partie stable, qui peut être placée à long terme, selon un profil d'écoulement compatible avec les modélisations précédemment effectuées.

Les impasses de liquidité, qui tiennent compte de ces hypothèses d'écoulement, mesurent la différence entre le montant des dépôts et des emplois à un horizon de temps donné. Elles doivent rester positives, ce qui signifie que l'amortissement naturel des actifs doit permettre à lui seul de faire face aux exigences de retrait des fonds par les déposants, et ce même dans des scénarios de stress.

Au-delà de cette modalité de gestion qui vise à prévenir la survenance du risque, les sources de financement suivantes sont disponibles en cas de nécessité :

- la qualité des actifs financiers, parmi lesquels figurent 44,4 Md€ de titres d'état ou assimilés, en font des actifs liquides, permettant de générer de la liquidité soit en les cédant, pour ceux figurant dans le portefeuille de placement, soit en les mettant en pension pour ceux classés en investissement ;
- le programme d'émission de Certificats de dépôts de La Banque Postale, d'un montant de 10 Md€ ;
- le programme EMTN de La Banque Postale, d'un montant de 10 Md€ également.

LE RISQUE DE TAUX

Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de La Banque Postale affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.

Les indicateurs de suivi du risque de taux à La Banque Postale sont de deux types :

- ceux constituant une aide à la décision pour la mise en place de couvertures,
- ceux destinés à évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Dans la première famille se situent les indicateurs de sensibilité.

Ils portent à la fois sur la chronique des revenus futurs (sensibilité des marges futures) et sur la valeur actualisée des flux futurs (sensibilité de la VAN).

Ces sensibilités sont établies d'une part avec des scénarios de taux déterministes, d'autre part par dispersion stochastique des taux, cette dernière méthode permettant de mieux appréhender les options implicites ou explicites présentes dans le bilan.

En effet, il est toujours nécessaire de modéliser le comportement des clients, mais cette fois-ci face à des modifications de l'environnement des taux d'intérêt. Parmi les options implicites dont disposent les clients, les plus significatives, tant en terme d'impact sur le bilan que sur les marges, sont :

- le risque de remboursement anticipé des crédits en vie en cas de baisse des taux,
- les risques sur l'épargne logement : collecte à un taux fixe élevé plus importante que prévu en cas de baisse des taux de marché, utilisation plus importante que prévue des droits à prêt à taux fixe bas, en cas de hausse des taux de marché. Ces risques font d'ailleurs l'objet d'une provision spécifique, dont le montant est déterminé sur la base du même modèle de comportement des clients détenteurs d'épargne logement que celui utilisé dans les simulations sur les marges futures.

Dans la seconde famille des indicateurs se situe la mesure des fonds propres économiques (FPE) liés au risque global de taux.

- L'appréhension des FPE permet de démontrer la capacité de l'établissement à faire face à des évolutions adverses des

marchés dans un intervalle de confiance donné à l'aide de ses fonds propres.

- **Les scénarios de stress**, fondés sur la base de scénarios historiques ou hypothétiques, permettent de mieux connaître le profil de risque de l'établissement et surtout d'anticiper les mesures qu'il conviendrait d'adopter si ce scénario venait à se produire.

Le pilotage du risque de taux est assuré en premier lieu par le portefeuille d'actifs financiers, en choisissant les maturités et les modalités d'indexation des coupons de ces derniers. Les instruments dérivés, de type fermes ou optionnels, ne sont utilisés que de manière secondaire, pour gérer par exemple les expositions futures, pour lesquelles une couverture en " cash " ne s'avère pas adaptée.

LA SUPERVISION DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX RELÈVE PRINCIPALEMENT DU COMITÉ ALM

Présidé par un membre du Directoire, il est composé, outre du Directeur des Opérations financières qui en assure l'animation, du Directeur Marketing et Commercial, du Directeur des Risques et du Directeur Financier.

- Le Comité ALM examine périodiquement les modélisations des dépôts clientèle et valide formellement les hypothèses d'écoulement associées.
- Il suit les indicateurs de risque de taux et de liquidité, et anticipe leur évolution à venir compte tenu des orientations de la politique commerciale et de l'observation du comportement des clients.
- Enfin, il décide des politiques de placement en actifs financiers et de couverture à mettre en œuvre.

Le Comité des risques, également présidé par un membre du Directoire, valide le dispositif de maîtrise des risques ALM, en particulier les limites applicables à l'ALM.

La déclinaison opérationnelle des orientations fixées par ces comités est définie par le Comité de gestion financière, présidé par le Directeur des Opérations financières, et mise en œuvre par les opérateurs de la salle des marchés, agissant pour le compte de l'ALM de La Banque Postale.

En application de la nouvelle norme IFRS 7 relative à l'information sur les risques, la présentation détaillée des risques attachés à la gestion financière est détaillée dans les annexes des comptes consolidés.

B. LES RISQUES DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE

Les informations relatives à l'exposition au risque de marché et de contrepartie, fournies au titre de l'application de la norme IFRS 7, sont présentées dans l'annexe des comptes consolidés (VII.8 Notes annexes aux comptes consolidés : gestion des risques financiers et politique de couverture).

C. LES RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les informations relatives à l'exposition au risque de liquidité, fournies au titre de l'application de la norme IFRS 7, sont présentées dans l'annexe des comptes consolidés (VII.8 Notes annexes aux comptes consolidés : gestion des risques financiers et politique de couverture)

V.4 Les risques de crédit

Les informations relatives à l'exposition au risque de crédit, fournies au titre de l'application de la norme IFRS 7, sont présentées dans l'annexe des comptes consolidés (VII.8 Notes annexes aux comptes consolidés : gestion des risques financiers et politique de couverture).

V.5 Les risques opérationnels

A. GOUVERNANCE DE LA MAÎTRISE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La Direction des Risques est responsable vis-à-vis du Directoire, de la maîtrise et de la surveillance des risques opérationnels de la Banque.

Dans ce cadre, la Direction des Risques opérationnels, sous la responsabilité de la Direction des Risques, rapporte au Comité des risques pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de gestion et de maîtrise des risques opérationnels.

En matière de suivi des risques, elle définit des indicateurs mensuels de suivi des risques opérationnels validés par le Comité des risques. La Direction des Risques opérationnels est ainsi en charge d'une mission de contrôle permanent.

Dans le cadre de la surveillance des risques de toute nature associé aux opérations (article 6-a du Règlement n°97-02 modifié), les principales missions de la Direction des Risques opérationnels sont :

- de s'assurer que La Banque Postale a bien défini et formalisé ses objectifs en matière de sécurité des systèmes d'information et déterminé ses principaux points de vulnérabilité. Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de La Banque Postale est maître d'ouvrage sur ces aspects. Il détermine le niveau de sécurité et les règles correspondants aux normes de la profession et au niveau souhaité par le Directoire. Il valide la mise en œuvre des moyens et contrôle leur mise en application ;
- de s'assurer que La Banque Postale dispose bien de Plans de continuité de l'activité et pilote, si nécessaire, les tests à effectuer et les améliorations à apporter ;
- d'identifier les risques opérationnels au sein d'une cartographie des risques par processus et par entités, les analyser, les coter (en impact et en occurrence), les hiérarchiser, suivre la mise en

œuvre des plans d'actions préconisés et rendre compte notamment au moyen d'indicateurs ;

- de s'assurer du suivi et du traitement des risques liés aux moyens de paiement et répondre aux exigences réglementaires, notamment en matière de rédaction des rapports (Banque de France, Commission bancaire, ...).

La Direction des Risques opérationnels s'appuie sur des réseaux de correspondants exclusivement dédiés ou exerçant des activités opérationnelles, dans trois domaines :

- la sécurité des systèmes d'information,
- la continuité d'activité,
- la cartographie des risques / le suivi des plans de traitement

B. RÈGLES DE GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

CADRE DE RÉFÉRENCE

La définition du risque opérationnel adoptée par La Banque Postale est la suivante :

“ le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, système internes ou à des événements extérieurs, en y excluant les risques stratégiques et en y incluant les risques d'atteinte à la réputation ”.

Cette définition inclut les risques juridiques et de non-conformité tels que définis respectivement aux alinéas k) et p) de l'article 4 du règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

La Banque Postale a retenu la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel. Dans ce cadre, la Direction des Risques opérationnels a mis en place un dispositif d'analyse, de mesure et de gestion du risque opérationnel conforme aux prescriptions de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ce dispositif s'appuie notamment sur :

- la construction d'une cartographie des risques opérationnels, par processus et par entités,
- la mise en œuvre d'un système de remontée des incidents et des pertes constatés dans les différentes entités de La Banque Postale vers la Direction des Risques,
- un reporting mensuel des principaux indicateurs de risque opérationnel vers le Comité des risques et le Comité de direction.

Chaque risque identifié dans la cartographie fait l'objet d'une analyse de ses causes et de ses conséquences potentielles. La criticité du risque est évaluée par l'intermédiaire d'une cotation prospective “ à dire d'expert ”, sur un double axe impact / occurrence. Les incidents et les pertes recensés sont systématiquement rattachés au risque correspondant ; ils viennent ainsi compléter l'analyse qualitative et la cotation des risques.

RÉALISATIONS 2007

Au 31 décembre 2007, la cartographie des risques opérationnels porte sur 96 processus. Près de 1 200 risques ont été identifiés, dont 80 % sur les processus de la banque de détail.

48 % de l'ensemble des risques identifiés se rattachent à la famille de risque “ Exécution, livraison et gestion des processus ” telle que définie dans l'annexe 4 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Les familles “ Clients, produits et pratiques commerciales ” et “ Interruption d'activité et dysfonctionnement des systèmes ” pèsent respectivement pour 19 et 15 % des risques. Au total, plus de 80 % des risques opérationnels identifiés se concentrent sur ces 3 familles, ce qui est caractéristique du profil de risque d'une banque de détail.

L'ensemble des risques identifiés a été hiérarchisé et des plans d'actions ont été mis en œuvre ou enclenchés pour assurer la maîtrise des risques “ critiques ”.

Le dispositif de remontée des incidents et des pertes mis en place en 2007 s'appuie à la fois :

- sur les entités opérationnelles qui détectent et analysent les incidents,
- sur les corps de contrôle, notamment les contrôleurs bancaires dans le réseau des bureaux de poste, qui signalent les anomalies identifiées à la Direction des Risques opérationnels,
- sur le système comptable pour constater les pertes enregistrées.

Enfin, la participation de la Direction des Risques opérationnels aux différents projets visant à améliorer les processus bancaires s'est renforcée en 2007. Cette démarche préventive, qui vise à améliorer la maîtrise des risques opérationnels en les identifiant dès les phases de conception, a concerné 30 projets significatifs sur l'année. Parallèlement, la Direction des Risques a procédé à l'examen préalable et systématique de 355 projets de notes et de procédures à destination du réseau de l'enseigne La Poste ou des centres financiers.

C. RÈGLES DE GESTION DU NIVEAU DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

CADRE DE RÉFÉRENCE

La politique de sécurité des systèmes d'information de La Banque Postale, validée en janvier 2007, s'applique à l'ensemble des systèmes d'information (SI) et aux organisations qui contribuent au fonctionnement de La Banque Postale.

La gestion de la Sécurité des SI de La Banque Postale suit un processus d'amélioration continue telle que définie par la norme ISO 27001.

Le dispositif de contrôle du niveau de sécurité des SI de La Banque Postale mis en place en 2007 repose sur :

- le Comité de la sécurité des SI de La Banque Postale, piloté par le responsable de la sécurité des SI de La Banque (RSSI). Ce comité assure en particulier le suivi des plans d'action correctifs destinés à couvrir les risques sécurité SI détectés suite aux incidents de sécurité, aux audits internes et aux missions de contrôle. Ce comité fait des points réguliers au Comité des Risques de la Banque ;
- la mise en place d'indicateurs mensuels qui alimentent le reporting périodique présenté au Comité des Risques et au Comité d'audit.

RÉALISATIONS 2007

La Banque Postale a défini sa politique d'accréditation aux SI et a mis en place un réseau de correspondants " accréditation " dans les différentes entités de la Banque. La Direction des Risques opérationnels pilote un projet de refonte des processus de gestion des accréditations aux SI et des outils informatiques associés, qui se déroulera jusqu'en 2010.

La Direction des Risques opérationnels sensibilise et accompagne les maîtrises d'ouvrage des différents métiers de La Banque pour la mise en œuvre de la démarche de gestion de la sécurité dans les projets de développement SI.

La Banque Postale a validé la charte de gestion de l'information sensible visant à sensibiliser l'ensemble de son personnel aux bonnes pratiques en matière de protection des documents contenant des informations sensibles.

D. RÈGLES DE GESTION DES PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

CADRE DE RÉFÉRENCE

La politique générale du plan de continuité d'activité de La Banque Postale définit les principes directeurs, le cadre de référence et l'organisation permettant de garantir la continuité des prestations de services essentielles de La Banque Postale en cas de crise.

Cette politique s'impose à toutes les entités et à tout le personnel dans l'exercice de ses activités bancaires et financières au sein de La Banque Postale qui agissent au nom et pour le compte de la Banque. Elle s'applique également à l'ensemble des filiales du groupe La Banque Postale.

Le dispositif d'organisation adopté par La Banque Postale pour assurer la mise en œuvre et le contrôle du PCA de la Banque repose sur :

- un réseau de correspondants continuité d'activité (CCA), responsables sur leur périmètre métier de la déclinaison opérationnelle du PCA de La Banque Postale, de son suivi et du reporting associé ;
- un réseau de relais continuité d'activité (RLCA), constitué par chaque CCA. Les RLCA assurent la collecte d'informations

relatives aux processus prioritaires et s'assurent de la mise en œuvre du PCA auprès de chaque entité.

Le PCA Global, défini comme le plan de continuité d'activité rassemblant l'ensemble des plans mis en place au sein de la Banque en vue d'assurer la sauvegarde, la reprise et la continuité des prestations de services essentielles de l'entreprise, est placé sous la responsabilité du responsable du plan de continuité d'activité de La Banque Postale (RPCA) à la Direction des Risques de la Banque.

Les CCA sont les interlocuteurs du RPCA pour les questions relatives au PCA de leur périmètre.

RÉALISATIONS 2007

La Banque Postale a élaboré le référentiel des points critiques du PCA. Un point critique est une ressource (applications informatiques, sites, fonctions, activités et prestataires) nécessaire à la réalisation d'un processus prioritaire dans le cadre d'un scénario d'indisponibilité pré-défini. Ce référentiel est constitué de 287 points critiques.

En 2007, 30 tests/exercices de dispositifs de continuité ont été réalisés permettant de tester 175 points critiques.

La Direction des Risques opérationnels a accompagné les directions de la Banque dans l'élaboration de leur stratégie de continuité et de leurs procédures associées en réalisant notamment le " guide méthodologique d'élaboration du PCA " ainsi que la note d'organisation des exercices avec les protocoles de tests associés.

La Direction des Risques opérationnels a organisé deux séances de sensibilisation à la gestion de crise pour les membres de la cellule de crise de La Banque Postale.

V.6 Couvertures et assurances

Le groupe La Banque Postale a mis en place un programme d'assurance destiné à couvrir le Groupe dans les domaines :

- de l'utilisation des véhicules,
- de la responsabilité civile dans le cadre de l'exercice des activités de la Banque,
- des dommages,
- des transports,
- de la construction,
- des expositions et des manifestations,
- du déplacement des agents.

Le montage de ce programme est réalisé par le pôle assurance en collaboration avec le service Risques et Assurances du groupe La Poste.

VI. ÉLÉMENTS COMPTABLES

Le produit net bancaire du Groupe atteint 4 745 M€ sur l'année 2007, en progression de 101 M€ par rapport à l'année 2006 (+ 2,2 %).

Les activités de la banque de détail restent, comme en 2006, prédominantes dans la formation du résultat du Groupe. Les résultats de l'année 2007 ont été obtenus dans un contexte de croissance importante des activités de crédits à la clientèle, et une activité soutenue dans le domaine de la commercialisation de contrats d'assurance vie.

Ces chiffres reflètent le dynamisme commercial de la Banque. Les mouvements de marché liés à la crise des " subprimes " ont peu affecté les performances du Groupe.

PNB sectoriel (en M€)	2007	2006	Variation
Banque de détail	4616,6	4530,2	1,9 %
Gestion d'actifs	64,8	62,9	3,0 %
Assurance	63,8	51,2	24,6 %
TOTAL	4745,2	4644,3	2,2 %

Le PNB du secteur assurance marque une hausse significative en raison de la progression du volume d'activité, notamment dans le domaine de la prévoyance.

Les charges d'exploitation, hors dotations aux amortissements et aux provisions, s'élèvent à 4 124 M€ en 2007, proches du niveau constaté en 2006 (4 120 M€).

Les dotations aux amortissements et aux provision augmentent de 20,5 M€ en raison notamment de la progression des investissements informatiques. Le coût du risque, peu élevé en 2006 (8,2 M€) progresse de 10 M€.

Le résultat d'exploitation atteint 496,7 M€ en 2007, en amélioration de 15,7 % par rapport à l'exercice 2006 (+67,3 M€ par rapport à l'exercice antérieur).

Le résultat des sociétés mises en équivalence contribue à hauteur de 227 M€ au résultat net part du Groupe, qui s'établit après impôts à 539,6 M€ pour l'exercice 2007. Il progresse de 46,5 M€, soit une hausse de 9,4 %.

VI.1 Résultats de la banque de détail

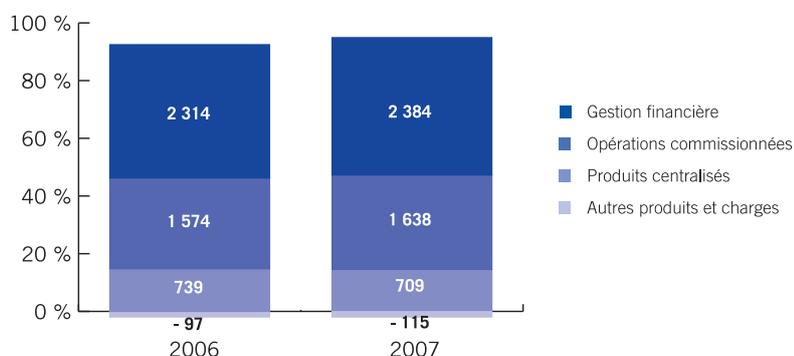
Le secteur banque de détail contribue à hauteur de 58,7 % au résultat courant avant impôts du groupe La Banque Postale, en progression de 15,7 % par rapport à 2006.

(en k€)	3.12.07	31.12.06
Produit net bancaire	4 616 640	4 530 213
Charges générales d'exploitation	(4 066 125)	(4 069 732)
Dotations nettes aux amortissements. et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	(105 951)	(85 516)
Résultat brut d'exploitation	444 564	374 965
Coût du risque	(17 792)	(8 262)
Résultat d'exploitation	426 772	366 703
QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		455
Gains ou pertes sur autres actifs	(3 870)	(1 900)
Résultat courant avant impôts	422 902	365 258

A. LE PNB

Le PNB de la banque de détail correspond principalement aux activités de La Banque Postale et est constitué des commissions perçues sur la clientèle, du PNB de la gestion financière (marges d'intérêts, résultats sur les portefeuilles titres et la gestion de la trésorerie) et de la rémunération des produits centralisés. Ce PNB progresse de 2 % entre 2006 et 2007. En dehors des effets liés à la reprise de provision Épargne logement (en baisse de 103M€ par rapport à 2006), la progression du PNB de la banque de détail représente plus de 5 % sur l'exercice.

Évolution de la répartition du PNB banque de détail (en k€)



RAPPORT DE GESTION

PRODUITS CENTRALISÉS

(en M€)	2007	2006	Variation
Livret A	641,4	618,5	22,9
LEP	54,8	92,4	-37,6
LDD	12,8	28,6	-15,8
PNB produits centralisés	709,0	739,5	-30,5

Le PNB sur Livret A a connu une forte progression expliquée par une hausse des encours moyens de près de 1,8 Md€.

Le PNB généré par le Livret d'épargne populaire (LEP) a été fortement impacté de la baisse du taux de commissionnement qui est passé de 1 % en 2006 à 0,5 % en 2007.

Enfin, le Livret développement durable (LDD, ex CODEVI) a été profondément modifié en 2007. La réduction du taux de commissionnement de 1,5 % à 0,8 % des encours centralisés a généré une baisse du PNB de cette activité que n'a pas permis de compenser l'effet positif sur la collecte (+482 M€) liée à la hausse du plafond au moment de la transformation du CODEVI en LDD.

Les encours centralisés ont été ramenés de 100 % à 75 % puis à 50 % durant la période.

OPÉRATIONS COMMISSIONNÉES

Le PNB relatif aux opérations commissionnées progresse de 4 % pour s'établir à 1 638 M€.

(en M€)	2007	2006	Variation
Assurance vie	523,9	482,0	41,9
Opérations sur titres et OPCVM	217,2	212,1	5,1
Clientèle	897,2	880,3	16,9
TOTAL	1 638,3	1 574,4	63,9

La forte progression des **commissions d'assurance** résulte principalement de la hausse des encours (+9,5 %) et de la modification des conditions de tarification conclues avec CNP Assurances. Le secteur a enregistré une bonne progression des contrats de prévoyance (+ 7,7 M€), malgré la baisse des commissions sur flux hors transferts Fourgous (-17,8 M€).

Hors effet de base 2006, le PNB des **commissions sur titres** progresse du fait notamment de la hausse des encours et de l'impact du succès des OPCVM garantis.

Cette évolution résulte notamment du dynamisme de la politique commerciale dans le domaine des **commissions clientèle**. Le nombre de clients actifs est ainsi passé de 9 165 907 fin 2006 à 9 304 580 fin 2007. Dans le même temps, le taux d'équipement de la clientèle en cartes de paiement a atteint le taux de 51,5 % et de 34 % pour les offres groupées.

GESTION FINANCIÈRE

Le PNB relatif à la gestion financière enregistre une progression de 70,1 M€ liée principalement à l'activité de marché (+111 M€). La Banque Postale a par ailleurs procédé à une reprise de provision Épargne logement de 103 M€ en 2007 (contre 237 M€ en 2006).

(en M€)	2007	2006	Variation
Provision Épargne logement	103,0	237,0	-134,0
Intérêts sur dépôts non centralisés	-1 159,9	-1 180,2	20,3
Intérêts sur crédits	933,1	860,2	72,9
Activités de marché*	2 508,2	2 397,3	110,9
TOTAL	2 384,4	2 314,3	70,1

* dont dividendes

Le résultat des activités de marché progresse de 2 397 M€ en 2006 à 2 508 M€ en 2007. Le comparatif 2006/2007 est délicat du fait de l'entrée en application des normes IFRS et de l'adaptation des modes de gestion de la Banque dans le courant de l'exercice.

Les plus fortes progressions concernent le portefeuille de titres AFS (+200 M€) sur lequel d'importantes moins-values de cession avaient été constatées dans le résultat 2006, et dont le taux de rendement moyen a fortement progressé entre 2006 et 2007.

Les autres évolutions concernent :

- les résultats sur les portefeuilles HTM (titres HTM et dérivés) en baisse de 130 M€ par rapport à 2006 en raison notamment des résultats particulièrement élevés constatés sur les instruments dérivés de taux durant l'exercice 2006,
- le résultat de la gestion de la trésorerie, en hausse de 21,4 M€ du fait notamment de la hausse des marges réalisées dans le domaine dans le contexte de crise de liquidité du second semestre.

Les intérêts versés aux déposants diminuent de 21,8 M€ du fait de la forte décollecte constatée sur les anciennes générations de Plans épargne logement, malgré la hausse des taux de certains produits.

Les intérêts reçus sur les crédits sont en forte augmentation (+72,9 M€) en raison du fort dynamisme de l'activité dans le courant de l'année 2007.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

(en M€)	2007	2006	Variation
Frais de personnel	122,1	110,5	11,6
Autres charges d'exploitation	3944,0	3959,2	-15,2
Dotation aux amortissements et dépréciations	106,0	85,5	20,5
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4172,1	4155	16,9

Les frais de gestion du secteur banque de détail correspondent majoritairement à ceux de La Banque Postale (4154 M€).

L'évolution des charges entre 2006 et 2007 (-3,6 M€ hors dotations aux amortissements), matérialise la bonne maîtrise des charges de la Banque.

Les charges de personnel progressent de 11 % en raison de l'évolution des effectifs correspondant à la réalisation en 2007 du plan de complément de postes engagé en 2006 par La Banque Postale.

Les conventions conclues avec La Poste, relatives à l'utilisation de moyens de production et de distribution, ainsi qu'à la facture d'affranchissement, constituent avec 3528 M€, 86,8 % des charges du secteur, en baisse de 64 M€ par rapport à 2006. Ces conventions sont constituées notamment, pour la banque de détail, de factures relatives :

- aux " opérations de guichet " (1 153 M€ en 2007, en baisse de 14 M€ par rapport à 2006), qui diminuent en volume d'une année sur l'autre du fait notamment de l'évolution tendancielle d'externalisation des retraits d'espèces vers les automates et du développement de la banque à distance,
- à la chaîne commerciale, en légère diminution par rapport à 2006 (-13 M€ à 1 104 M€) malgré la poursuite de la politique de recrutements de conseillers financiers, patrimoniaux et immobiliers en 2007,
- au recours aux personnels de La Poste dans les centres financiers et services informatiques, (-13 M€ à 950 M€), au sein desquels les opérations d'optimisation des processus se sont poursuivies, permettant d'accompagner le développement des activités tout en maîtrisant les effectifs.

Les dotations aux amortissements augmentent de 20,4 M€ en raison de la progression des immobilisations informatiques.

LE COÛT DU RISQUE

Le **coût du risque** demeure faible (18 M€) mais enregistre une augmentation de 9,4 M€ qui se matérialise par trois évolutions : une augmentation de 2,9 M€ des provisions pour dépréciation des créances douteuses, une augmentation de 3,0 M€ des pertes sur créances irrécouvrables et une diminution de 3,7 M€ des reprises de provisions pour dépréciation des créances douteuses (dette africaine).

VI.2 Résultats de la gestion d'actifs

Les encours gérés du secteur (y compris les encours de Ciloger) s'élevaient à 34,7 Md€ au 31/12/2007, contre 33,3 Md€ au 31/12/2006. Les principales progressions d'encours sont à attribuer aux fonds actions et fonds à formule de La Banque Postale Asset Management, du fait d'une collecte soutenue. L'encours des OPCVM monétaires progresse également car ils ont peu souffert de la crise des subprimes et ont bénéficié de l'effet capitalisation. L'année 2007 enregistre enfin le démarrage de l'activité commerciale de La Banque Postale Gestion Privée.

Le PNB 2007 s'établit à 64,8 M€ contre 62,9 M€ en 2006, principalement du fait des commissions sur encours qui progressent sous l'effet conjugué de la collecte et de la valorisation des actifs.

Les charges d'exploitation sont restées stables à 37,2 M€ malgré les coûts de création de La Banque Postale Structured Asset Management au 3^e trimestre 2007.

Enfin, le résultat courant avant impôt du secteur s'établit à 27,1 M€, en augmentation de 1,3 M€ par rapport à 2006. Le résultat net intègre l'impact sur une année pleine du rachat des minoritaires dans le capital de La Banque Postale Asset Management en septembre 2006.

VI.3 Résultat de l'activité assurance

Le PNB 2007 atteint 63,8 M€, en hausse de 12,6M€ grâce à une nette progression du chiffre d'affaires assurance : La Banque Postale Prévoyance a produit plus de 457 000 contrats en 2007, contre 378 000 en 2006. Sogercos a, pour sa part, enregistré près de 500 000 contrats Alliatys sur l'année.

En contrepartie, les charges restent contenues et enregistrent une hausse plus modérée de 6,2 M€ pour s'établir à 21 M€.

Le secteur assurance enregistre un résultat courant avant impôts de 269,8 M€ qui provient principalement de la mise en équivalence du résultat CNP Assurances : 227 M€, soit de 3 % de plus qu'en 2006. Cette croissance du résultat a été en partie limitée par les charges liées au TSSDI émis par CNP Assurances pour le rachat d'Écureuil Vie et retraitées dans le cadre de la mise en équivalence.

VI.4 Bilan consolidé

Le total de bilan du Groupe progresse de 9,6 Md€, notamment sous l'effet de la croissance des volumes de prêts et créances sur la clientèle (+3,6 Md€), incluant une progression significative des crédits immobiliser (+3,2 Md€). Cette croissance traduit l'activité commerciale soutenue du Groupe, et porte les effets de l'enrichissement de la gamme des crédits proposés aux clients.

Les prêts et créances sur les établissements de crédits progressent également sous l'effet du remplacement des fonds décentralisés du LDD détenus à 100 % sous forme de TDI (Titres pour le développement industriel) au 31 décembre 2006 (actifs divers) et remplacés en 2007 sous formes de comptes et prêts à terme à des établissements de crédit.

Le total de bilan progresse enfin en raison de la croissance du portefeuille de titres de transaction, constitué dans le cadre de la gestion de trésorerie de la Banque.

La Banque Postale gère également un portefeuille de titres émis ou garantis par des États, qui présentent une liquidité forte et une qualité de signature élevée.

La dette de La Banque Postale est composée, à hauteur de 2 912 M€ au 31 décembre 2007, d'émissions de certificats de dépôts, dont La Banque Postale a fait un usage croissant en 2007. Les certificats de dépôts sont émis sur des durées courtes, dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

La Banque Postale a également procédé le 12 décembre 2006 à une émission de 500 M€ de dette subordonnée, destinée à constituer des fonds propres complémentaires. La date de remboursement est le 12 décembre 2016. Un remboursement anticipé total est possible à partir du 12 décembre 2011 à l'initiative de La Banque Postale. Cette dette est indexée sur le taux Euribor 3 mois.

Les capitaux propres du Groupe progressent de 186 M€.

VI.5 Ratios prudentiels

A. RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ

Le ratio international de solvabilité constitue la mesure permettant d'apprécier la capacité des établissements financiers à faire face aux risques de crédit et de marché.

Le ratio international de solvabilité sur les chiffres arrêtés au 31 décembre 2007 s'établit à 14,2 %.

FONDS PROPRES PRUDENTIELS, ENCOURS PONDÉRÉS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ

(en M€)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Fonds propres prudentiels		
Capitaux propres part du Groupe	3 918	2 973
Dividendes	-272	
Intérêts minoritaires après distribution	2	0,7
Déductions prudentielles ¹	-849	-544
Total fonds propres durs	2 799	2 428
Total fonds propres complémentaires	500	500
Autres déductions ²	-52	-94
Total de fonds propres prudentiels	3 247	2 834
Risques pondérés	1 831	1 753
Ratio international de solvabilité	14,2 %	12,9 %
Ratio Tier one	12,2 %	11,1 %
Ratio de couverture	177,0 %	161,6 %

¹ Principalement formée par les survaleurs, les immobilisations incorporelles et neutralisation des impacts IFRS.

² Participations dans des sociétés financières non consolidées ou mises en équivalence.

B. RATIO D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Conformément à la faculté offerte à l'article 392-1 de l'arrêté du 20/02/2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédits et aux entreprises d'investissement, les exigences de fonds propres sur les chiffres arrêtés au 31 décembre 2007 sont calculés conformément aux dispositions prévues aux règlements n° 91-05 relatif au ratio de solvabilité et n° 95-02 relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché en vigueur avant le 1^{er} janvier 2007.

L'exigence de fonds propres pour le groupe La Banque Postale fait ressortir un niveau de couverture des fonds propres disponibles sur les fonds propres exigés :

- de 152,8 % sur les seuls fonds propres Tier 1,
- de 177,0 % en tenant compte des fonds propres complémentaires.

Le groupe La Banque Postale ayant été qualifiée de conglomérat financier par la commission bancaire en application des textes de transposition de la directive conglomérats financiers, les fonds propres du Groupe doivent être à tout moment supérieurs ou égaux à la somme des exigences de solvabilité applicables à ses activités dans le secteur bancaire et dans le secteur des assurances.

Cette exigence était satisfaite au 31 décembre 2007.

C. AUTRES RATIOS

CONTRÔLE DES GRANDS RISQUES

Ce ratio est calculé selon une périodicité trimestrielle conformément aux exigences des autorités de surveillance.

Les établissements soumis à ce ratio doivent respecter les contraintes suivantes :

- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10 % des fonds propres nets consolidés, n'excède pas 8 fois ces fonds propres consolidés,
- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du Groupe.

La Banque Postale respecte en permanence ce ratio, les limites par contreparties étant fixées en sorte. La Banque Postale dépasse le seuil déclaratif des 10 % des fonds propres nets consolidés pour trois contreparties appartenant toutes au secteur bancaire et le niveau de consommation de la limite des grands risques s'élève à 5 %.

RATIO DE LIQUIDITÉ

Ce ratio de surveillance de la liquidité à court terme, calculé mensuellement, doit être supérieur à 100 %.

La Banque Postale respecte en permanence ce ratio, dont la moyenne sur l'exercice 2007 s'élève à 177 %.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VII. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VII.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2007

(en k€)	Notes	31.12.07	31.12.06
Actif			
■ Caisse, banques centrales	1	2 667 865	1 371 620
■ Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2	15 404 436	13 086 504
■ Instruments dérivés de couverture	3	104 885	174 440
■ Actifs financiers disponibles à la vente	4	12 266 475	11 433 657
■ Prêts & créances sur les établissements de crédit	5	16 571 502	14 173 051
■ Prêts & créances sur la clientèle	6	24 422 360	20 849 228
■ Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8	317 114	217 883
■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	40 350 306	39 250 366
■ Actifs d'impôts courants / différés	10	119 147	145 661
■ Comptes de régularisation et actifs divers	11	7 311 481	9 341 458
■ Participations mises en équivalence	12	1 832 035	1 659 109
■ Immobilisations corporelles et incorporelles	13	609 287	620 227
■ Écarts d'acquisition	14	26 157	26 874
TOTAL		122 003 050	112 350 078
Passif			
■ Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	2	129 185	728 350
■ Instruments dérivés de couverture	3	120 647	36 741
■ Dettes envers les établissements de crédit	15	15 835 829	7 360 171
■ Dettes envers la clientèle	16	92 066 465	91 581 273
■ Dettes représentées par un titre	17	2 912 291	690 288
■ Passifs d'impôts courants / différés	18	38 471	50 370
■ Comptes de régularisation & passifs divers	19	5 877 759	6 925 537
■ Provisions techniques des entreprises d'assurance	20	253 508	185 637
■ Provisions	21	349 375	434 479
■ Dettes subordonnées	22	501 417	624 874
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		3 918 101	3 731 704
■ Capital souscrit		2 342 454	2 342 454
■ Réserves consolidées et autres		703 600	465 291
■ Gains / pertes latents ou différés		332 468	430 893
■ Résultat de l'exercice		539 579	493 066
INTÉRÊTS MINORITAIRES		2	654
CAPITAUX PROPRES		3 918 103	3 732 358
TOTAL		122 003 050	112 350 078

VII.2 Compte de résultat de l'exercice 2007

(en k€)	Notes	31.12.07	31.12.06
Intérêts et produits assimilés	23	4 773 441	4 541 044
Intérêts et charges assimilées	23	(2 314 713)	(1 948 200)
Commissions (produits)	28	1 861 051	1 823 456
Commissions (charges)	28	(207 495)	(219 904)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	29	546 550	485 463
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	30	24 026	(77 466)
Produits et charges des autres activités	31	62 417	39 959
Produit net bancaire		4 745 277	4 644 352
Charges générales d'exploitation	32	(4 124 293)	(4 120 892)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	33	(106 474)	(85 967)
Résultat brut d'exploitation		514 510	437 493
Coût du risque	34	(17 790)	(8 061)
Résultat d'exploitation		496 720	429 432
QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	12	227 057	220 356
Gains ou pertes nets sur autres actifs	35	(3 876)	(2 300)
Résultat courant avant impôt		719 901	647 488
Impôts sur les bénéfices	36	(180 322)	(150 727)
Résultat net de l'ensemble consolidé		539 579	496 761
Intérêts minoritaires			(3 695)
Résultat net part du Groupe		539 579	493 066
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)		26,49	24,21

VII.3 Tableau de variation des capitaux propres

	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE				
	Capital ⁽¹⁾	Réserves légales, RAN et autres réserves	Réserves consolidées ⁽²⁾	GAINS, PERTES LATENTS	
				liés aux écarts de conversion ⁽³⁾	liés à la réévaluation
(en k€)					
Capitaux propres normes françaises hors FRBG au 01.01.06	2 342 454	306 222	296 185	(26 560)	
Incidence de l'adoption des normes IFRS		(199 323)	81 405	47 067	(3 009)
Capitaux propres IFRS au 01.01.06	2 342 454	106 899	377 590	20 507	(3 009)
Affectation du résultat 2005		47 224	(7 493)		
Distribution 2006 au titre du résultat 2005		(30 555)	(5 380)		
Autres variations		4 587	(27 581)	(2 637)	2 570
Résultat 2006					
Capitaux propres IFRS au 31.12.06	2 342 454	128 155	337 136	17 870	(439)
Affectation du résultat 2006		386 677	106 389		
Distribution 2007 au titre du résultat 2006		(161 935)			
Gains ou pertes latents				3 617	
Autres variations		10 362	(103 184)		
Résultat 2007					
Capitaux propres IFRS au 31.12.07	2 342 454	363 259	340 341	21 487	(439)

(1) Au 31 décembre 2007 le capital de La Banque Postale est composé de 20 369 166 actions d'une valeur nominale de 115 euros.

(2) Les montants repris dans les autres variations au titre de 2007 correspondent essentiellement au rachat d'Écureuil Vie par la CNP Assurances et à l'imputation dans les capitaux propres de l'écart d'acquisition dégagé.

(3) Les réserves de conversion proviennent des filiales étrangères consolidées par le groupe CNP Assurances (groupe NATIXIS Asset Management (ex.IXIS Asset Management), groupe Caixa Seguros et CNP Seguros de Vida).

(4) Les gains ou pertes latents ou différés sur actifs disponibles à la vente comprennent notamment 389 M€ au 31 décembre 2007 au titre des gains nets latents constatés par le groupe CNP Assurances.

Estimation du dividende prévisionnel : 109 382 k€ soit 5,37 € par action.

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE			INTÉRÊTS MINORITAIRES			CAPITAUX PROPRES	
OU DIFFÉRÉS (NET D'IS)		Résultat part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Réserves	Résultat	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	
Variation de valeur des instruments financiers Actifs disponibles à la vente ⁽⁴⁾	Instruments dérivés de couverture						
		39 731	2 958 032				
519 120			445 260				
519 120		39 731	3 403 292	4 833	(4 042)	791	3 404 083
		(39 731)	0	(4 042)	4 042	0	0
			(35 935)	(3 613)		(3 613)	(39 548)
(105 658)			(128 719)	(219)		(219)	(128 938)
		493 066	493 066		3 695	3 695	496 761
413 462	0	493 066	3 731 704	(3 041)	3 695	654	3 732 358
		(493 066)	0	3 695	(3 695)	0	0
			(161 935)				(161 935)
(100 092)	(3 118)		(99 593)				(99 593)
1 168			(91 654)	(652)		(652)	(92 306)
		539 579	539 579				539 579
314 538	(3 118)	539 579	3 918 101	2	0	2	3 918 103

VII.4 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2007

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées, d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les dettes subordonnées.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Sont en particulier affectés aux activités opérationnelles, les titres relatifs à des participations stratégiques inscrits dans le portefeuille " Actifs financiers disponibles à la vente ".

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit.

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Résultat avant impôts	719 901	647 488
■ +/- Dotations nettes amortissement immobilisations corporelles et incorporelles	106 474	85 967
■ - Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
■ +/- Dotations nettes aux provisions	(16 330)	(177 210)
■ +/- Pertes nettes / gains des activités d'investissement	(8 149)	1 396
■ +/- Pertes nettes / gains des activités de financement		
■ +/- QP dans résultat des sociétés mises en équivalence	(227 057)	(220 356)
■ +/- Autres mouvements	492 227	(123 496)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	347 165	(433 696)
■ +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	5 353 379	1 786 121
■ +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(3 096 955)	(2 130 008)
■ +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 758 245)	(5 715 098)
■ +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	415 500	(441 654)
■ - Impôts versés	(166 153)	(25 479)
Diminution /augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	747 526	(6 526 118)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	1 814 592	(6 312 326)
■ +/- Flux liés aux actifs financiers et participations	(928 922)	830 818
■ +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(100 488)	(153 787)
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(1 029 410)	677 031
■ +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(161 935)	(39 636)
■ +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		501 019
TOTAL FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(161 935)	461 383
Effet de la variation des taux de change et changement de mode sur trésorerie (d)	(1 612)	185
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	621 635	(5 173 727)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	1 567 535	6 741 262
■ Caisse, banques centrales	1 371 620	153 496
■ Comptes et prêts emprunts à vue auprès des établissements de crédit	195 915	6 587 766
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	2 189 170	1 567 535
■ Caisse, banques centrales	2 667 865	1 371 620
■ Comptes et prêts emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(478 695)	195 915
Variation de la trésorerie nette	621 635	(5 173 727)

VII.5 Notes annexes aux comptes consolidés : principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

A. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

CRÉATION DE LA BANQUE POSTALE

La fin de l'exercice 2005 a été marquée par la transformation de la société EFIPOSTE, initialement entreprise d'investissement, en La Banque Postale, agréée en tant que banque.

Cette transformation s'est inscrite dans le cadre de la loi n°2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales.

En application de la loi susvisée et du décret d'application du 30 août 2005, les biens, droits et obligations liés aux comptes, livrets et contrats de la Caisse Nationale d'Épargne (CNE) ont été transférés à La Poste le 31 décembre 2005. A cette même date, ces éléments, ainsi que les biens, droits et obligations liés aux services financiers de La Poste ont été apportés à Efiposte dont la dénomination sociale est devenue La Banque Postale, en date d'effet juridique et comptable du 31 décembre 2005.

Ces apports comprenaient les participations détenues par La Poste dans le capital de la société SF2 qui exerce une activité de holding (notamment la détention indirecte des titres de la Caisse Nationale de Prévoyance) et dans le capital des SCI CRSF Métropole et CRSF DOM sociétés civiles immobilières, propriétaires des immeubles d'exploitation de la Banque.

S'agissant d'une opération réalisée entre entités sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés ont été valorisés à la valeur nette comptable.

Conformément aux dispositions de la loi et de son décret d'application susvisés, les dispositions relatives aux fonds collectés sur le Livret A pour le compte de la Caisse Nationale d'Épargne ont été maintenues (centralisation auprès de la Caisse des dépôts et consignations).

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Augmentation de capital de CNP Assurances et signature d'un avenant au Pacte d'actionnaires

Le financement par émission de nouvelles actions CNP Assurances a pris la forme d'une augmentation de capital avec maintien du droit pré-

férentiel de souscription pour ses actionnaires existants. Préalablement, le 8 janvier 2007, les actionnaires de référence ont signé un avenant au pacte de 1998 modifié, dont l'échéance est désormais fixée au 31 décembre 2015. L'augmentation de capital a été lancée le 8 janvier 2007. Sopassure a suivi l'opération pour sa quote-part.

Finalisation du rachat puis fusion de la CNP Assurances avec Écureuil Vie

Le groupe CNP Assurances a finalisé le 20 février 2007 le rachat des 49,9 % d'Écureuil Vie détenus par le groupe Caisse d'Épargne. Le prix de 1 406 millions d'euros a été ajusté, conformément au dispositif annoncé pour tenir compte des conséquences sur l'actif net réévalué de l'évolution des marchés financiers. Le prix d'acquisition final a été ainsi fixé à 1 404,8 millions d'euros. Cette acquisition a été financée par augmentation de capital et émission de titres supersubordonnés. Suite à la finalisation du rachat, a été réalisée une opération de fusion absorption d'Écureuil Vie par CNP Assurances.

Dilution de CNP Assurances au capital d'IXIS Asset Management Group (IXIS AMG)

La participation de CNP Assurances au capital d'IXIS Asset Management Group, entité qui gère la majeure partie des actifs du groupe CNP Assurances est passée de 15,4 % à 11,3 % suite à une augmentation de capital de cette dernière fin juin 2007. Cette opération a dégagé une plus-value de dilution de 121,8 millions d'euros pour le groupe CNP.

B. RÈGLES SPÉCIFIQUES DE PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS

CADRE RÉGLEMENTAIRE

En application du règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 imposant aux entreprises dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé, d'appliquer au plus tard en 2007 le référentiel établi par l'International Accounting Standard Board (IASB), le groupe La Banque Postale a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice 2007 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union européenne. En particulier, le Groupe a choisi de faire usage des dispositions du règlement n°2086/2004 de la Commission européenne adoptant la norme IAS 39 à l'exception de certaines dispositions. Ce règlement européen permet ainsi d'élire aux relations de couverture de juste valeur, au 1^{er} janvier 2006 et postérieurement, certaines des opérations de macro couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle).

RÈGLES SPÉCIFIQUES DE PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS

La date de transition du Groupe aux normes IAS - IFRS est donc le 1^{er} janvier 2006 date à laquelle a été établi un bilan d'ouverture conformément aux dispositions de la norme IFRS 1. Cette dernière prévoit une application rétrospective des normes et une inscription dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'incidence des changements de principes comptables par rapport aux normes françaises appliquées jusqu'au 31 décembre 2005. Les effets de ce changement de référentiel comptable sur le bilan et les capitaux propres ainsi que le résultat consolidé du Groupe sont présentés dans les notes 6.13 et 6.14.

Elle offre également certaines exemptions obligatoires ou facultatives à ce principe d'application rétrospective. S'agissant des exemptions facultatives, le Groupe a retenu les options suivantes :

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006 n'ont pas été retraités.

Écarts de conversion cumulés

Les écarts de conversion cumulés relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères sont transférés en réserves consolidées. Ce reclassement est sans incidence sur le total des capitaux propres d'ouverture dans la mesure où il s'agit d'un reclassement entre deux rubriques des capitaux propres. En cas de cession ultérieure de ces entités le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à partir du 1^{er} janvier 2006.

Paiement en actions

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2006.

Par ailleurs, dans le cas particulier du groupe CNP Assurances, consolidé par mise en équivalence dans les comptes du groupe La Banque Postale, et devenu premier adoptant des normes IFRS lors de l'exercice 2005, le groupe La Banque Postale retient pour l'évaluation des actifs et passifs de la CNP Assurances au 1^{er} janvier 2006 leur valeur comptable dans les comptes IFRS de la CNP Assurances au 31 décembre 2005, après retraitements de consolidation.

C. NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES PAR LE GROUPE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2007

IFRS 7 " INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR "

Cette norme applicable au 1^{er} janvier 2007 est consacrée exclusivement à l'information financière. Elle remplace la norme IAS 30 " Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées " et complète les dispositions de la norme IAS 32 " Instruments financiers : informations à fournir et présentation ". Elle requiert notamment la présentation de nouvelles informations qualitatives et quantitatives sur l'exposition aux risques.

Son application par le Groupe au 1^{er} janvier 2007 n'a donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres. Les informations requises par ce texte sont présentées dans les notes annexes aux états financiers au paragraphe 7.7.

AMENDEMENT DE LA NORME IAS 1 " PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS "

L'amendement à la norme IAS 1 " Présentation des états financiers " relatif aux informations sur le capital est applicable au 1^{er} janvier 2007. Cet amendement qui requiert des informations complémentaires sur le capital du Groupe ne porte que sur l'information financière.

Son application par le Groupe au 1^{er} janvier 2007 n'a donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

D. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application au 31 décembre 2007. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2008 et 2009 ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe en 2007.

IFRS 8 " SECTEURS OPÉRATIONNELS "

Cette norme publiée par l'IASB le 30 novembre 2006 a été adoptée le 21 novembre 2007 par l'Union européenne. Son application par le Groupe sera effective au 1^{er} janvier 2009 et aura simplement une incidence sur les informations à fournir en annexe. Elle ne modifiera en rien les modalités de comptabilisation ou d'évaluation des opérations.

IAS 1 RÉVISÉE " PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS "

La révision de la norme IAS 1 " Présentation des états financiers ", publiée par l'IASB le 6 septembre 2007 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Son application par le Groupe n'aura pas d'effet sur son résultat net ou le niveau de capitaux propres mais modifiera le format des états de synthèse.

AMENDEMENT DE LA NORME IAS 23 " COÛTS D'EMPRUNTS "

L'amendement de la norme IAS 23 " Coûts d'emprunts ", publiée par l'IASB le 29 mars 2007 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Groupe applique déjà le traitement optionnel qui consiste à capitaliser les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible et rendu obligatoire par cet amendement. Il n'aura donc pas d'effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

IFRIC 12 " ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES "

Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

IFRIC 13 " PROGRAMMES DE FIDÉLISATION CLIENTS "

Cette interprétation qui précise le traitement comptable des programmes de fidélisation clients, publiée par l'IASB le 28 juin 2007, entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2008.

IFRIC 14 " ACTIFS DE RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES ET OBLIGATION DE FINANCEMENT MINIMUM "

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 4 juillet 2007, entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

E. PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe a utilisé le format d'états de synthèse proposé par la recommandation n° 2004 R03 du 27 octobre 2004 du Conseil national de la comptabilité.

DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de La Banque Postale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales et participations contrôlées ou sous influence notable dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe comprend l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont à tout moment exerçables ou convertibles.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière exclusive sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie comme le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale,
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale, ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes,
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Intégration proportionnelle

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière conjointe sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le référentiel IFRS définit le contrôle conjoint comme le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux

décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote. Cette présomption peut être réfutée s'il est démontré l'absence d'influence notable malgré la détention de plus de 20 % des droits de vote. A contrario, l'influence notable peut être démontrée même si le seuil des 20 % n'est pas atteint.

Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (" entités ad hoc ") sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les critères suivants sont utilisés de façon non cumulative pour apprécier l'existence du contrôle d'une entité ad hoc par une autre entité :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

A ce jour, le Groupe ne détient pas d'entités ad hoc susceptibles d'être consolidées.

RÈGLES DE CONSOLIDATION

Retraitements et éliminations

Les retraitements et reclassements nécessaires afin de rendre les comptes de l'ensemble des filiales consolidées conformes aux principes comptables du Groupe sont effectués.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture.

Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui résulte de l'évolution des taux de change sur le capital, les réserves et le résultat est porté en " Gains ou pertes latents ou différés – Ecart de conversion ".

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'acquisition est déterminé comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les coûts directement encourus dans le cadre de l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entités acquises qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 " Regroupements d'entreprises ". Les analyses nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments et leur correction éventuelle peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique Écarts d'acquisition ; en cas d'écart négatif celui-ci est immédiatement rapporté au résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Ils font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation et ce, au minimum une fois par an et dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

À la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) qui constitue le niveau le plus fin utilisé par la Direction au sein des grands métiers du Groupe pour déterminer le retour sur investissement d'une activité. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de cette UGT, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée en résultat.

La valeur comptable des écarts d'acquisition des entreprises associées est intégrée à la valeur de mise en équivalence.

Lors d'un rachat d'actions de minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, le nouvel écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition total pour le lot complémentaire et la quote-part de situation nette rachetée est comptabilisé en déduction des capitaux propres s'il est positif.

Des lors, en l'état actuel des textes, les normes IAS 27 " États financiers consolidés et individuels " et IAS 32 " Instruments financiers : informations à fournir et présentation " conduisent le Groupe à enregistrer au titre des engagements de rachat des intérêts minoritaires une dette avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Le Groupe a choisi d'enregistrer en moins des capitaux propres l'écart entre le montant de l'engagement et les intérêts minoritaires, représentant la contrepartie de la dette.

Les variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les réserves part du Groupe.

Intégration des activités d'assurance

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont, en grande partie, évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39.

Relèvent toutefois de la norme IFRS 4 les contrats qui incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaires.

Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires : contrat d'épargne en unités de comptes sans support euros et sans garantie plancher.

En application des principes de la comptabilité "reflet" définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

A chaque arrêté, les entreprises d'assurance du Groupe mettent en œuvre un test de suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est

tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêts, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

F. RÈGLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

OPÉRATIONS EN DEVISES

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Groupe, au cours de clôture. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les actifs non monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaire libellés en devise sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des frais d'acquisition directement imputables à l'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat).

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement. Les actifs et passifs financiers sont classés dans une des quatre catégories ci-dessous :

■ Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle. Ils sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Il inclut les coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts, considérés comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Certains titres peuvent être comptabilisés par exception dans cette catégorie. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

Le Groupe n'utilise pas cette faculté à ce jour.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS – IFRS, La Banque Postale a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC n° 2002.03, applicables aux comptes individuels.

Ainsi, sont distingués, parmi les créances dépréciées au sens des normes internationales, les encours douteux non compromis et compromis.

- Méthodes de déclassement

Le processus de déclassement s'applique aux découverts non régularisés, aux crédits immobiliers et aux prêts à la consommation.

Le déclassement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Le déclassement des découverts non régularisés sur comptes actifs a pour effet de déclasser les encours sains en douteux non compromis. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier du montant et de la durée du découvert. La clôture du compte a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.

Le déclassement en douteux non compromis est effectué pour les prêts immobiliers présentant des échéances impayées depuis au moins six mois et pour les prêts à la consommation au-delà de trois mois d'échéances impayées.

La déchéance du terme a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Par ailleurs le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée.

- Dépréciation de prêts sur base individuelle

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu après la mise en place d'un prêt – ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte de valeur. Il peut s'agir des prêts présentant des échéances impayées depuis au moins trois mois, des encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse ou lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non recouvrement.

Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les prêts déchus compromis garantis par une sûreté réelle dont la créance est supérieure à un montant plancher, une expertise est réalisée afin de déterminer le montant à provisionner. Pour les montants inférieurs à ce seuil et les dossiers non compromis, une estimation prudente prenant en compte la valeur d'acquisition du bien est réalisée.

Les prêts garantis par une personne physique ou non garantis sont intégralement dépréciés.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en " coût du risque "

au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

- Dépréciations collectives sur les prêts

Par ailleurs, les prêts non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une dépréciation sur base collective. Il s'agit du périmètre des dossiers dits sensibles qui forment une sous catégorie des encours sains : ils présentent un premier indicateur de défaut (avec un ou plusieurs impayés de moins de 180 jours), mais ne sont pas encore déclassés en douteux.

Ces dossiers sont provisionnés sur la base d'une probabilité de déclassement cette dernière étant calculée sur observation de la période 2005 à 2007. Le risque de perte prenant en compte la nature de la garantie est calculé de la même manière que pour les dossiers douteux et fait l'objet de provisionnement sur la base des flux recouvrables actualisés.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en " coût du risque " au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

- Dépréciations des découverts

Les provisions constituées tiennent compte pour les découverts sur comptes courants postaux actifs des performances de recouvrement observées par niveau de risque sur l'année écoulée.

- Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan. Une provision pour risques et charges est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie sur la période d'engagement.

■ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat

Les titres classés dans cette catégorie correspondent aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis des l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance auxquels s'ajoutent les actifs et les passifs non financiers que le Groupe a désigné dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option offerte par la norme IAS 39, sous réserve du respect des conditions énoncées par la norme :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable,
- groupe d'actifs/passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur,
- instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés.

Le Groupe a choisi d'inscrire en actifs financiers à la juste valeur par le résultat des OAT indexées sur le TEC 10.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique " Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ".

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu et maturité fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qu'il n'a pas choisi de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, la cession ou le transfert de ces titres avant l'échéance sous peine de faire l'objet d'une sanction interdisant au Groupe la classification de titres au sein de cette catégorie pendant deux périodes annuelles.

En date d'arrêté, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique " Intérêts et produits assimilés " du compte de résultat.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire devenue sans objet est reprise.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente constituent une catégorie par défaut et comprennent les actifs financiers non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres " Gains ou pertes latents ou différés ". Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique " Intérêts et produits assimilés ". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique " Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ".

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée ou significative de leur juste valeur.

Les pertes pour dépréciation des titres à revenu variable constatées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument figure au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique " Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ". Les pertes pour dépréciation des titres à revenu fixe sont réversibles et comptabilisées au sein du coût du risque lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Au sens d'IAS 39, un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue est fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

■ Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

■ Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories " Couverture de juste valeur " ou " Couverture de flux de trésorerie " selon les cas. Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans la catégorie actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

- Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union européenne.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique " Gains ou

perturbations nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ” au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en “ Produits et charges d'intérêts ” symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou à fortiori s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : le dérivé est porté dans la catégorie “ Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ” ou “ Passifs financiers à la juste valeur par le résultat ” tandis que la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat.

- **Macrocouverture**

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macrocouverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste “ Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ”.

- **Couverture de flux de trésorerie**

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en “ Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ”.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique “ Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture ” symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou à fortiori s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert le dérivé est porté dans la catégorie “ Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ” tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

- **Couverture d'un investissement net libellé en devises**

Ce type de couverture n'est pas pratiqué par le Groupe.

- **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où l'instrument hybride est évalué en juste valeur par le résultat.

- **Day one profit**

Le Groupe ne dégage pas de marge lors de la négociation d'instruments structurés.

Détermination de la juste valeur ou valeur de marché

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IAS 39 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de technique de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

A titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires et des futures est déterminée en utilisant ces prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation concerne les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts pré-comptés (Billets de trésorerie, Certificats de dépôts...), les dépôts-repo.

La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en titres disponibles à la vente est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir. En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Dettes

■ Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

■ Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette si l'émetteur a obligation de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectués par La Banque Postale.

Elles sont comptabilisées initialement à leur valeur d'émission puis sont valorisées les arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier il est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Un gain ou une perte de cession est alors enregistré au compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

■ Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances.

■ Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation c'est-à-dire utilisées à des fins administratives. Le Groupe ne détient pas d'immeubles de placement.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie si elle est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties selon le rythme de consommation estimé des avantages économiques attendus qui correspond généralement à la durée de vie du bien.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

Les immeubles sont ainsi amortis, selon leurs composants, sur des durées comprises entre 10 et 80 ans :

- gros œuvre : 80 ans,
- toitures : 60 ans,
- menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans,
- gros équipements : 20 ans,
- petits équipements, agencements : 10 ans.

Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont en règle générale amortis sur 3 ans.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique " Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles " du compte de résultat.

Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique " Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles " du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne " Gains nets sur autres actifs immobilisés ".

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les Comptes épargne logement (CEL) et les Plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : l'une de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée,
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementées en terme de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux Comptes et Plans d'épargne logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de Plans

d'épargne logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de Plans d'épargne logement, et sur l'ensemble des Comptes d'épargne logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

PROVISIONS

Les provisions enregistrées au passif du bilan, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages au personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES : TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance contractuelle de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe sont qualifiés d'" Instruments de dettes ".

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Le Groupe comptabilise en résultat les commissions en fonction des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel ce service est attaché :

Les commissions rémunérant des services continus sont étalés en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement).

Les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement).

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts exigibles

La Banque Postale et 7 de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % font partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe La Poste.

Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés nets ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.

Le taux d'impôt sur les sociétés retenu est de 34,43 % au 31 décembre 2007.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe La Banque Postale accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice comme par exemple le compte épargne-temps.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. L'engagement est évalué sur la base des droits acquis par l'ensemble du personnel en activité en fonction notamment du taux de rotation du personnel, du salaire futur estimé du bénéficiaire lors de son départ majoré le cas échéant des charges sociales, de la table de mortalité (INSEE TH/TF00-02). Les indemnités qui seront versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Le régime de retraite du personnel contractuel est un régime qualifié de "régime à cotisations définies", qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan en particulier les indemnités de départ à la retraite.

Ces engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions...) et spécifiques au Groupe (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires...).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture ajustée des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires,
- des hypothèses de départ à la retraite,
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements. Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle au titre de 2007, en référence aux obligations privées de première catégorie, sont les suivants.

Durée des engagements	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Taux d'actualisation (zone euro)	4,7 %	5,1 %	5 %	5 %

PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

Une charge est comptabilisée dans les comptes du Groupe à compter de la date d'octroi des plans aux salariés à hauteur de la juste valeur du passif. Ce montant est étalé sur la durée d'acquisition des droits par la contrepartie d'une dette.

UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc.

Les évaluations suivantes nécessitent la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments complexes non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui dans certains cas intègrent des paramètres jugés non observables ;
- l'évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés au

coût et pour lesquels une information sur la juste valeur doit être donnée en annexe ;

- les évaluations opérées au titre du risque de crédit : les provisions calculées sur base portefeuille font appel en particulier à des estimations de probabilité de défaillance et généralement au jugement d'expert ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires ;
- l'évaluation des provisions fait également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- l'évaluation de la provision Épargne logement utilise des hypothèses d'évolution des comportements clients fondées sur des observations historiques ne préjugant pas nécessairement de l'avenir ;
- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition intègrent par construction un certain nombre d'hypothèses ;
- La mesure de l'efficacité des couvertures mises en place nécessite la formulation d'hypothèses et d'estimations.

VII.6 Notes annexes aux comptes consolidés : impact de l'adoption des normes IFRS

PRINCIPALES INCIDENCES DE L'ADOPTION DES NORMES IAS / IFRS

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (IAS 37)

Les fonds pour risques bancaires généraux ne répondant pas à la définition d'une provision ou d'un passif éventuel au sens de la norme IAS 37, le montant correspondant a été directement imputé sur les capitaux propres d'ouverture.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, mais maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de la filiale acquise et convertis au cours de change en date de clôture.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation conformément à la norme IAS 36 dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an. Le résultat 2006 est retraité de l'amortissement pratiqué dans les comptes établis selon les normes françaises.

MISE EN ÉQUIVALENCE DE CNP ASSURANCES

Dans le cadre de la restructuration du capital de CNP Assurances, La Poste a cédé en 2000 au groupe Caisse d'Épargne 2 % des titres CNP Assurances, qu'elle détenait. Cette vente a été assortie d'une promesse de vente du groupe Caisse d'Épargne au bénéfice du groupe La Poste sur ces titres à l'échéance du pacte d'actionnaires.

Dans les comptes aux normes françaises, cette vente s'était traduite par une diminution du pourcentage d'intérêts du groupe La Poste / La Banque Postale dans CNP Assurances (de 19,71 % à 17,75 %).

Dans le bilan d'ouverture en normes IFRS, il a été considéré que le groupe La Poste / La Banque Postale continuait à assumer les risques et avantages liés à ces titres.

CNP Assurances est donc mise en équivalence à hauteur de 19,71 %.

PRINCIPAUX RETRAITEMENTS LIÉS À L'APPLICATION DES NORMES IAS 32 / 39

Les principaux impacts concernent :

- le portefeuille de titres disponibles à la vente,
- les dérivés,
- le traitement du taux d'intérêt effectif des crédits,
- les titres en juste valeur sur option.

S'agissant du portefeuille de titres disponibles à la vente, les dépréciations pour moins-values latentes enregistrées en principes locaux sont reprises du résultat (des réserves dans le cas du bilan d'ouverture) en contrepartie des réserves recyclables. Les plus-values latentes sont constatées à l'actif en contrepartie des réserves recyclables. Les impôts différés afférents sont constatés pour les plus-values latentes en réserves recyclables tandis que, pour les moins-values latentes intégrées dans le résultat fiscal local, le montant de l'impôt exigible correspondant est déclassé en réserves recyclables.

Les dérivés classés en microcouverture de titres de transaction en principes locaux ne génèrent pas de différence de traitement en IFRS : les variations de valeur de ces instruments sont constatées en résultat dans les deux cas.

Les dérivés à la juste valeur par le résultat ainsi que les dérivés en couverture de juste valeur des dépôts à vue sont inscrits au bilan en contrepartie des réserves non recyclables.

L'évaluation des crédits au taux d'intérêt effectif intègre le commissionnement. Les commissions enregistrées dans le compte de résultat en principes locaux sont reprises des charges d'exploitation et intégrée au coût du crédit en normes IFRS. Elles sont amorties en marge d'intérêts sur la durée de vie résiduelle des crédits.

Des OAT indexées sur le TEC 10 sont classées en titres à la juste valeur sur option en IFRS tandis qu'elles figurent en titres détenus jusqu'à l'échéance dans les comptes sociaux de La Banque Postale.

VII.7 Impact de la conversion aux IFRS

A. IMPACT DE LA CONVERSION AUX IFRS AU 1^{ER} JANVIER 2006

I. Impact sur la situation nette d'ouverture

Part du Groupe (en k€)

Capitaux propres normes françaises au 01.01.06	2 958 032
Pertes et gains latents sur AFS	
■ Gains latents sur titres disponibles à la vente	45 208
Réévaluation des actifs & passifs à la JV par le résultat	
■ Variation de Juste Valeur des instruments financiers	313 303
■ Réévaluation des éléments couverts (couverture de juste valeur)	(355 583)
■ Titres d'investissement classés en juste valeur sur option (TEC 10)	(12 540)
Autres retraitements	
■ Reprise du FRBG	22 000
■ Traitement du put sur acquisition des minoritaires LBPAM	(42 563)
■ Autres	(3 385)
Prise en compte des impôts différés	8 487
Impact IFRS sur les mises en équivalence (CNP Assurances)	
■ Variation de juste valeur des actifs & passifs enregistrée par la CNP Assurances	437 857
■ Promesse de vente au bénéfice de LBP portant sur 2 % des titres CNP Assurances	32 476
Capitaux propres IFRS au 01.01.06	3 403 292

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

II. Impact sur le bilan d'ouverture

(en k€)	Normes françaises	IAS 32/39	CNP Assurances	Impôts différés	Autres	Normes IFRS
Actif						
■ Caisse, banques centrales	153 554					153 554
■ Effets publics et valeurs assimilées	40 602 189	(40 602 189)				
■ Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		12 800 427				12 800 427
■ Instruments dérivés de couverture		355 771				355 771
■ Actifs financiers disponibles à la vente		6 284 454				6 284 454
■ Titres de participation non consolidés	80 401	(80 401)				
■ Prêts & créances sur les établissements de crédit	18 508 126					18 508 126
■ Prêts et créances sur la clientèle	19 307 002					19 307 002
■ Obligations actions et autres titres à revenus fixe et variable	16 424 149	(16 424 149)				
■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		40 146 669				40 146 669
■ Actifs d'impôts	223 794			10 415		234 209
■ Comptes de régularisation & autres actifs	9 873 626	(627 122)				9 246 504
■ Placements des entreprises d'assurance	196 962	(196 962)				
■ Participations mises en équivalence	1 051 884		559 622		6 495	1 618 001
■ Immobilisations corporelles et incorporelles	562 947				15	562 962
■ Écarts d'acquisition	32 651				(6 495)	26 156
TOTAL	107 017 285	1 656 498	559 622	10 415	15	109 243 835
Passif						
■ Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		1 731 612				1 731 612
■ Instruments dérivés de couverture		187				187
■ Dettes envers les établissements de crédit	3 510 654					3 510 654
■ Opérations avec la clientèle	91 837 830	355 583				92 193 413
■ Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
■ Passifs d'impôts	18 240			2 565		20 805
■ Comptes de régularisation & autres passifs	7 867 122	(423 282)	89 289		55 156	7 588 285
■ Provisions techniques des entreprises d'assurance	147 570				8 665	156 235
■ Provisions	643 834				(5 272)	638 562
■ Dettes subordonnées et autres fonds propres						
■ Fonds pour risques bancaires généraux	22 000				(22 000)	
■ Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	12 003	2 010		(637)	(12 586)	790
■ Capitaux propres part du Groupe	2 958 032	(9 612)	470 333	8 487	(23 948)	3 403 292
TOTAL	107 017 285	1 656 498	559 622	10 415	15	109 243 835

DÉTAIL DE L'IMPACT DE L'APPLICATION DES NORMES IAS 32 / 39

(en k€)	Titres HTM	Titres HFT & HFT/0	Titres AFS	Dérivés	IAS 32/39
Actif					
■ Effets publics et valeurs assimilées	(33 944 483)	(2 089 384)	(4 568 321)		(40 602 188)
■ Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		10 915 650		1 884 777	12 800 427
■ Instruments dérivés de couverture				355 771	355 771
■ Actifs financiers disponibles à la vente			6 284 454		6 284 454
■ Titres de participation non consolidés			(80 401)		(80 401)
■ Obligations actions et autres titres à revenus fixe et variable	(6 202 185)	(8 810 702)	(1 411 262)		(16 424 149)
■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	40 146 668				40 146 668
■ Comptes de régularisation & autres actifs			(4 469)	(622 653)	(627 122)
■ Placements des entreprises d'assurance		(24 179)	(172 784)		(196 962)
TOTAL	0	(8 615)	47 218	1 617 895	1 656 498
Passif					
■ Passifs financiers à la juste valeur par le résultat				1 731 612	1 731 612
■ Instruments dérivés de couverture				187	187
■ Opérations avec la clientèle				355 583	355 583
■ Comptes de régularisation & autres passifs	(423 282)	(423 282)			
■ Intérêts minoritaires dans les capitaux propres			2 010		2 010
■ Capitaux Propres part du Groupe		(8 615)	45 208	(46 205)	(9 612)
TOTAL	0	(8 615)	47 218	1 617 895	1 656 498

B. IMPACT DE LA CONVERSION AUX IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2006

I. Impact sur les capitaux propres

Part du Groupe (en k€)

Capitaux propres normes françaises au 31.12.06	3 293 643
Pertes et gains latents	
■ Gains latents sur titres disponibles à la vente	42 408
Réévaluation des actifs & passifs à la JV par le résultat	
■ Variation de juste valeur des instruments financiers	122 092
■ Réévaluation des éléments couverts (couverture de juste valeur)	(137 700)
■ Titres d'investissement classés en juste valeur sur option (TEC 10)	(8 711)
Autres retraitements	
■ Retraitement du taux d'intérêt effectif des crédits	10 588
■ Annulation de l'amortissement des Goodwill	8 070
■ Reprise du FRBG	22 000
■ Reclassement du goodwill sur acquisition des minoritaires de LBPAM	(43 996)
■ Autres	5 535
Prise en compte des impôts différés	(4 577)
Impact IFRS sur les mises en équivalence (CNP Assurances)	
■ Variation de juste valeur des actifs & passifs enregistrée par la CNP Assurances	377 223
■ Promesse de vente au bénéfice de LBP portant sur 2% des titres CNP Assurances	45 129
Capitaux propres IFRS au 31.12.06	3 731 704

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

II. Impact sur le bilan

(en k€)	Normes Françaises	IAS 32 / 39	CNP Assurances	Impôts différés	Autres	Normes IFRS
Actif						
■ Caisse, banques centrales	1 371 620					1 371 620
■ Effets publics et valeurs assimilées	39 933 221	(39 933 221)				
■ Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		13 086 504				13 086 504
■ Instruments dérivés de couverture		174 440				174 440
■ Actifs financiers disponibles à la vente		11 433 657				11 433 657
■ Titres de participation non consolidés	140 916	(140 916)				
■ Prêts & créances sur les établissements de crédit	14 174 174				(1 123)	14 173 051
■ Prêts et créances sur la clientèle	20 849 514	10 588			(10 874)	20 849 228
■ Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		217 883				217 883
■ Obligations actions et autres titres à revenus fixe et variable	22 599 399	(22 599 399)				
■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		39 250 364			2	39 250 366
■ Actifs d'impôts	147 922			(1 960)	(301)	145 661
■ Comptes de régularisation & autres actifs	9 762 632	(432 349)			11 175	9 341 458
■ Placements des entreprises d'assurance	243 028	(243 028)				
■ Participations mises en équivalence	1 142 628		509 986		6 495	1 659 109
■ Immobilisations corporelles et incorporelles	620 430				(203)	620 227
■ Écarts d'acquisition	69 077				(42 203)	26 874
TOTAL	111 054 561	824 523	509 986	(1 960)	(37 032)	112 350 078
Passif						
■ Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		728 350				728 350
■ Instruments dérivés de couverture		36 741				36 741
■ Dettes envers les établissements de crédit	7 361 797				(1 626)	7 360 171
■ Opérations avec la clientèle	91 237 262	355 583			(11 572)	91 581 273
■ Dettes représentées par un titre	690 288					690 288
■ Passifs d'impôts	47 753			2 617		50 370
■ Comptes de régularisation & autres passifs	7 142 551	(316 737)	87 648		12 075	6 925 537
■ Provisions techniques des entreprises d'assurance	180 642				4 995	185 637
■ Provisions	453 100	(13 086)			(5 535)	434 479
■ Dettes subordonnées et autres fonds propres	624 874					624 874
■ Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	22 000				(22 000)	
■ Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	651				3	654
■ Capitaux propres part du Groupe	3 293 643	33 672	422 338	(4 577)	(13 372)	3 731 704
TOTAL	111 054 561	824 523	509 986	(1 960)	(37 032)	112 350 078

DÉTAIL DE L'IMPACT DE L'APPLICATION DES NORMES IAS 32 / 39

(en k€)	Titres HTM	Crédits	Titres HFT & HFT.O	Titres AFS	Dérivés	IAS 32/39
Actif						
■ Effets publics et valeurs assimilées	(34 271 978)		(357 153)	(5 304 090)		(39 933 221)
■ Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			12 276 737		809 767	13 086 504
■ Instruments dérivés de couverture					174 440	174 440
■ Actifs financiers disponibles à la vente				11 433 657		11 433 657
■ Titres de participation non consolidés				(140 916)		(140 916)
■ Prêts et créances sur la clientèle		10 588				10 588
■ Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					217 883	217 883
■ Obligations actions et autres titres à revenus fixe et variable	(4 978 385)		(11 890 704)	(5 730 310)		(22 599 399)
■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	39 250 363					39 250 364
■ Comptes de régularisation & autres actifs				(5 500)	(426 847)	(432 349)
■ Placements des entreprises d'assurance			(34 021)	(209 007)		(243 028)
TOTAL	0	10 588	(5 141)	43 834	775 243	824 523
Passif						
■ Passifs financiers à la juste valeur par le résultat					728 350	728 350
■ Instruments dérivés de couverture					36 741	36 741
■ Opérations avec la clientèle					355 583	355 583
■ Comptes de régularisation et passifs divers					(316 737)	(316 737)
■ Provisions					(13 086)	(13 086)
■ Capitaux propres part du Groupe		10 588	(5 141)	43 834	(15 608)	33 672
TOTAL	0	10 588	(5 141)	43 834	775 243	824 523

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

III. Impact sur le compte de résultat

(en k€)	Normes Françaises	IAS 32 / 39	CNP Assurances	Impôts différés	Autres	Normes IFRS
■ Intérêts et produits assimilés	5 671 506	(1 131 162)			700	4 541 044
■ Intérêts et charges assimilées	(2 936 322)	1 043 756			(55 634)	(1 948 200)
■ Commissions (produits)	1 815 500				7 956	1 823 456
■ Commissions (charges)	(203 291)				(16 613)	(219 904)
■ Revenus des titres à revenu variable	4 414	(4 414)				
■ Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation	330 092	(330 092)				
■ Gains ou pertes sur portefeuilles de placement	(98 002)	98 002				
■ Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		485 463				485 463
■ Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente		(77 466)				(77 466)
■ Marge brute des activités d'assurance	34 252				(34 252)	
■ Produits et charges des autres activités	(5 427)	14 715	(3 581)		34 252	39 959
Produit net bancaire	4 612 722	98 802	(3 581)		(63 591)	4 644 352
■ Charges générales d'exploitation	(4 148 271)	10 588			16 791	(4 120 892)
■ Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(85 967)					(85 967)
Résultat brut d'exploitation	378 484	109 390	(3 581)		(46 800)	437 493
■ Coût du risque	(8 907)				846	(8 061)
Résultat d'exploitation	369 577	109 390	(3 581)		(45 954)	429 432
■ QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	145 550		74 806			220 356
■ Gains ou pertes sur autres actifs	(1 463)				(837)	(2 300)
Résultat courant avant impôts	513 664	109 390	71 225		(46 791)	647 488
■ Impôts sur les bénéfices	(129 592)			(21 135)		(150 727)
■ Résultat exceptionnel	91				(91)	
■ Dotations nettes aux amortissements des écarts d'acquisition	(8 070)				8 070	
Résultat net de l'ensemble consolidé	376 093	109 390	71 225	(21 135)	(38 812)	496 761
■ Intérêts minoritaires	(3 695)					(3 695)
Résultat net part du Groupe	372 398	109 390	71 225	(21 135)	(38 812)	493 066

DÉTAIL DE L'IMPACT DE L'APPLICATION DES NORMES IAS 32 / 39

(en k€)	TIE	Titres HFT & HFTO	Titres AFS	Dérivés	IAS 32/39
■ Intérêts et produits assimilés				(1 131 162)	(1 131 162)
■ Intérêts et charges assimilées				1 043 756	1 043 756
■ Revenus des titres à revenu variable				(4 414)	(4 414)
■ Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation				(330 092)	(330 092)
■ Gains ou pertes sur portefeuilles de placement			98 002		98 002
■ Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat				485 463	485 463
■ Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente		4 244	(81 710)		(77 466)
■ Produits et charges des autres activités				14 715	14 715
Produit net bancaire	0	4 244	16 292	78 266	98 802
■ Charges générales d'exploitation	10 588	0	0	0	10 588
Résultat brut d'exploitation	10 588	4 244	16 292	78 266	109 390

VII.8 Notes annexes aux comptes consolidés : gestion des risques financiers et politique de couverture

A. POLITIQUE DE MAÎTRISE DES RISQUES

La Direction des Risques (DDR) est l'entité dédiée à la maîtrise et au contrôle permanent des risques de La Banque Postale. Elle a reçu pouvoir du Directoire, à qui elle est directement rattachée, pour la définition et la mise en oeuvre du dispositif de maîtrise et de surveillance des risques financiers et opérationnels de l'établissement.

Les principes en matière de maîtrise et de surveillance des risques sont décrits dans " La politique de maîtrise des risques ". Ce document, rédigé par la Direction des Risques, est révisé au moins annuellement dans le cadre d'un processus faisant intervenir le Directoire et le Comité des risques pour validation, le Comité d'audit et le Conseil de surveillance pour information.

Ces grands principes sont ensuite déclinés en limites opérationnelles revues périodiquement en fonction notamment de l'évolution de l'activité, du montant des fonds propres ou de la conjoncture. Ces limites sont validées par le Comité des risques de l'établissement, présidé par un membre du Directoire.

Les limites opérationnelles sont calibrées de sorte à garantir le respect des principes et limites globales figurant dans la politique de maîtrise des risques ainsi que celles prévues par la réglementation (notamment grands risques).

La DDR veille au respect des limites opérationnelles ainsi fixées et en rend compte au Directoire, notamment dans le cadre du Comité des risques et au Comité d'audit conformément à l'article 39 du règlement CRBF n° 97.02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

B. ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des Risques, dont l'effectif à fin 2007 est de 38 collaborateurs, est constituée de 3 pôles :

- la Direction des Risques de marché et de contrepartie (DRMC), couvre l'ensemble des risques liés à la pratique d'activités sur les marchés financiers et à la gestion du bilan;
- la Direction des Risques de crédit, dédiée à la maîtrise et à la surveillance des risques de défaillance sur les crédits et facilités de caisses octroyés par la Banque à sa clientèle de détail;
- la Direction des Risques opérationnels, en charge de la maîtrise et de la surveillance des risques opérationnels ; elle regroupe également les fonctions prévues par la réglementation bancaire et financière, dédiées à la continuité des activités, la sécurité des systèmes d'information et la sécurité des moyens de paiement.

Le dispositif de surveillance par la DDR concerne les risques portés par La Banque Postale. Toutefois cette direction peut être amenée à centraliser et analyser des indicateurs de risques spécifiques pour les filiales.

C. LES FACTEURS STRUCTURELS DE RISQUES

Les risques financiers (hors risques opérationnels) inclus dans le périmètre de surveillance de la Direction des Risques sont les risques de crédit, de contrepartie, les risques de marché, le risque global de taux et le risque de liquidité.

I. Risques de crédit

Sur les activités de marché, le risque de crédit naît des opérations de trésorerie interbancaire (dépôts, prêts, pensions) et du risque émetteur sur les titres de créances négociés par la salle des marchés.

Avant tout investissement, les tiers sont systématiquement notés et pourvus d'une limite individuelle visant à borner le montant total d'engagement. Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugés comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement CRBF n° 93-05 modifié.

Les tiers notés et autorisés sont, au 31 décembre 2007, au nombre de 476. Ils disposent tous d'une notation interne au moins BBB+.

Les limites individuelles sont complétées par un jeu de limites visant à limiter les risques de concentration sur des groupes de contreparties classées en fonction de leur pays d'origine, de leur secteur d'activité ou de leur notation interne. Ces limites de diversification sont révisables mensuellement dans le cadre du Comité des risques.

Sur les activités de banque de détail, le risque de crédit vient principalement des crédits immobiliers et dans une moindre mesure, des découverts et facilités de caisses accordés sur les comptes ouverts par les clients.

II. Risques de contrepartie

Dans la terminologie utilisée à La Banque Postale, le risque de contrepartie naît principalement des opérations sur instruments financiers à terme.

Ces opérations, réalisées uniquement avec des contreparties bancaires, sont systématiquement réalisées dans le cadre de conventions prévoyant un netting des expositions et la mise en place d'un collatéral avec appels de marge réguliers.

Le collatéral à ce jour admis par La Banque Postale est essentiellement constitué d'espèces. Les risques résiduels, qui sont soumis à limite et font l'objet d'un suivi périodique par la Direction des Risques de marché et de contrepartie, sont très peu significatifs.

III. Risques de marché

Même si La Banque Postale ne dispose pas d'activité de trading à proprement parler, elle est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie et de gestion du bilan (portefeuille d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture).

Le portefeuille de marché, regroupant l'ensemble des opérations soumises aux risques de marché englobe non seulement le portefeuille de négociation, défini aux articles 298 et 299 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, mais également des opérations du portefeuille bancaire, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêt/emprunt.

Les risques de variation de ce portefeuille de marché, définis dans la politique de maîtrise des risques de La Banque Postale, sont appréhendés au travers d'indicateurs de sensibilité, d'une Value at Risk (99 %, 1 jour) et de simulations de crises (stress-scénarii).

Ce portefeuille de marché est principalement exposé aux risques de variation des taux d'intérêt et des spreads de crédit et dans une moindre mesure aux marchés actions et aux cours de change.

Les méthodes de calcul de la VaR ainsi que les facteurs de risques qu'elle couvre sont en permanence ajustés afin de prendre en compte l'évolution des activités ou des produits négociés.

La pertinence et la fiabilité du modèle de VaR sont estimées au moyen d'une analyse ex-post visant à comparer les variations quotidiennes de la valeur du portefeuille à la VaR. Cette analyse repose sur un dénombrement des dépassements et un jeu de trois tests visant à vérifier le respect de certaines hypothèses sous-jacentes au modèle.

La bibliothèque de simulations de crises, composé de 41 scénarii à fin décembre 2007, intègre des événements historiques (attentats du 11 septembre 2001, LTCM, ...) et des scénarii hypothétiques calibrés à partir d'une analyse statistique des variations des facteurs de risque avec pour objectif de simuler le pire des cas sur une base décennale.

Cette bibliothèque est simulée mensuellement, et les résultats sont présentés mensuellement au Comité des risques et semestriellement au Comité d'audit.

IV. Risques de liquidité

Du fait des limites de l'agrément délivré par le CECEI (pas de financement d'entreprise, crédits aux particuliers limités au financement d'acquisition de logement) le bilan de l'activité de banque de détail de La Banque Postale présente, au 31 décembre 2007 un excédent de ressources important, l'encours de crédits immobiliers ne représentant qu'un quart des fonds déposés par la clientèle.

La Banque Postale n'est donc a priori pas dépendante du marché pour faire face à ses engagements. Elle est néanmoins exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échancés, soit sous forme de crédits immobiliers, soit sous forme de titres de créances.

La détermination des montants alloués au portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance résulte de l'application d'un scénario de référence, modélisant l'écoulement du passif sous différents scénarii de stress, intégrant notamment des situations de décollectes importantes sur les dépôts à vue.

La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits immobiliers permet de constituer le portefeuille de titres disponibles à la vente. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.

La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risques de liquidité avec deux approches de suivi différentes :

- risque de liquidité tactique
 - lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement,
 - limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement du pôle de gestion de la trésorerie; montant et période d'observation fixés en Comité des risques,
- risque de liquidité structurel
 - lié à l'évolution de la structure de bilan de la Banque,
 - prise en compte des conventions d'écoulement validées en Comité ALM,
 - gestion de ce risque délégué au Comité ALM dans le respect des principes et limites validées par le Comité des risques,
 - aujourd'hui mesuré via l'impasse de liquidité moyen – long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (via les conventions d'écoulement) et de l'actif. La Banque est assurée à terme de disposer de la liquidité représentée par l'impasse au regard d'un intervalle de confiance quasiment certain.

Ces deux risques sont encadrés par deux limites revues périodiquement en Comité ALM.

Même si le cadre mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des risques prévoit une gestion prudente du risque de liquidité, La Banque Postale s'est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 10 Md€ de certificats de dépôts, dont le montant de titre émis varie entre 30 % et 40 % du programme, le but étant de maintenir le nom La Banque Postale sur le marché court terme;
- un programme de 10 Md€ d'EMTN a été mis en place en fin d'année 2006. Une émission de 500 M€ de titres subordonnés, éligibles en fonds propres complémentaires, a été réalisée fin novembre 2006;
- accès au marché interbancaire;
- usage de pensions sur les titres du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est principalement constitué de titres d'état, d'excellente qualité et rapidement mobilisables.

V. Risque global de taux

Le risque global de taux est mesuré sur l'agrégat constitué du bilan modélisé de l'activité de banque de détail (crédits et dépôts) et des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Il est encadré par une limite visant à limiter à 15 % des fonds propres, l'impact sur la valeur économique du bilan d'un choc de taux de 200 bp, conformément aux préconisations du Comité de Bâle sur la mesure du risque global de taux.

Cet indicateur est systématiquement présenté en Comité des risques et en Comité ALM et semestriellement en Comité d'audit.

D. EXPOSITIONS AUX RISQUES DE LA BANQUE POSTALE

I. Risques de crédit sur opérations de marché

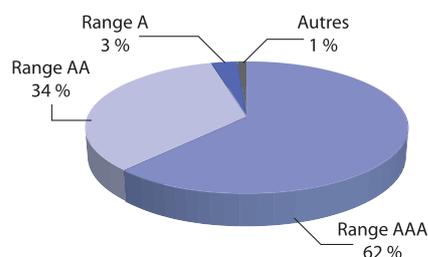
Les opérations de titrisation présentées ci-après sont composées en grande majorité par des Asset Backed Securities européens et notés AAA. La Banque Postale n'a pas identifié de risques sur ces opérations au 31 décembre 2007.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Il s'agit d'actifs de très bonne qualité, ainsi que le montrent les tableaux ci-dessous (chiffres exprimés en millions d'euros).

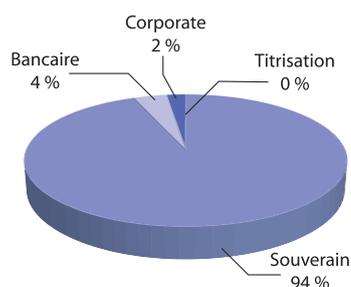
Notation	31.12.07	31.12.06
Range AAA	25 067,11	25 831,88
Range AA	13 639,13	12 057,14
Range A	1 383,19	1 103,07
Autres	260,88	258,63
TOTAL	40 350,31	39 250,72

Répartition des encours au 31.12.07



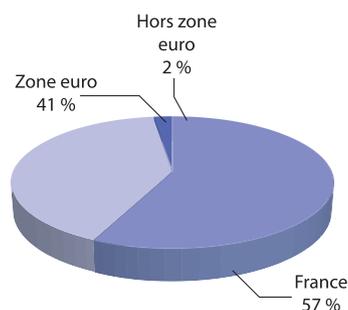
	31.12.07	31.12.06
Souverain	37 875,54	36 717,31
Bancaire	1 809,24	1 784,97
Corporate	619,63	702,55
Titrisation	45,90	45,90
TOTAL	40 350,31	39 250,72

Répartition des encours au 31.12.07



	31.12.07	31.12.06
France	22 793,85	23 653,70
Zone euro	16 686,06	15 102,68
Hors zone euro	870,40	494,35
TOTAL	40 350,31	39 250,72

Répartition des encours au 31.12.07



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

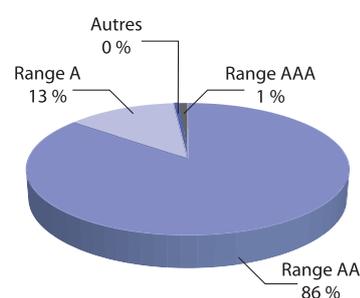
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Ce poste comprend à la fois des titres et des dérivés. Sont précisés ci-dessous la décomposition des titres uniquement, ces derniers représentant l'essentiel des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Il s'agit d'actifs de très bonne qualité, ainsi que le montrent les 2 tableaux ci-dessous (chiffres exprimés en millions d'euros).

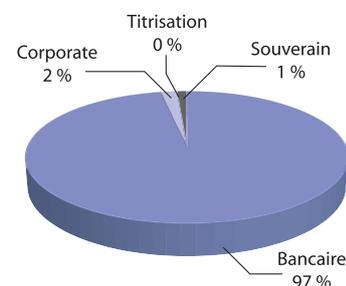
Notation	31.12.07	31.12.06
Range AAA	120,53	800,00
Range AA	12 829,71	8 512,41
Range A	1 871,27	2 268,56
Autres	65,16	309,74
TOTAL	14 886,67	11 890,71

Répartition des encours au 31.12.07



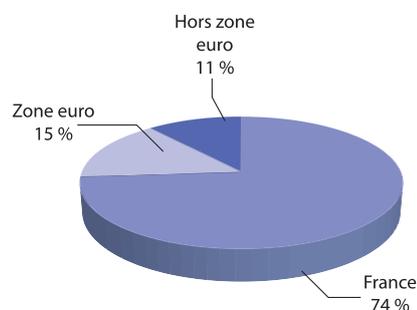
	31.12.07	31.12.06
Souverain	101,23	-
Bancaire	14 463,42	11 455,54
Corporate	322,02	416,39
Titrisation	-	18,78
TOTAL	14 886,67	11 890,71

Répartition des encours au 31.12.07



	31.12.07	31.12.06
France	10 901,09	8 794,93
Zone euro	2 300,67	1 841,14
Hors zone euro	1 684,71	1 254,63
TOTAL	14 886,67	11 890,71

Répartition des encours au 31.12.07

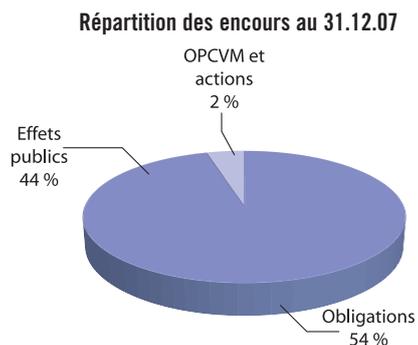


Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent par ailleurs 348,9 M€ d'exposition sur des titres souverains français TEC10 en 2007 et 348,4 M€ en 2006.

La présentation des risques sur les instruments financiers à terme est détaillée dans le paragraphe VII.8.D.III. relatif au risque de contrepartie.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

La répartition des encours de La Banque Postale sur ce poste se présente comme suit :

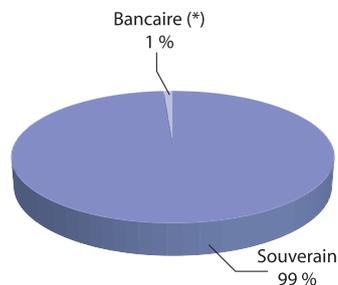


Les effets publics se décomposent de la façon suivante (chiffres exprimés en M€) :

	31.12.07	31.12.06
Souverain	5 088,32	5 165,05
Bancaire (*)	34,47	34,50
TOTAL	5 122,79	5 199,55

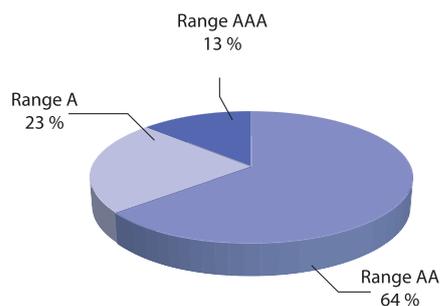
(*) Il s'agit de la BIRD (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement).

Répartition des encours au 31.12.07



Notation	31.12.07	31.12.06
Range AAA	676,54	831,40
Range AA	3 256,02	3 145,63
Range A	1 190,23	1 222,52
TOTAL	5 122,79	5 199,55

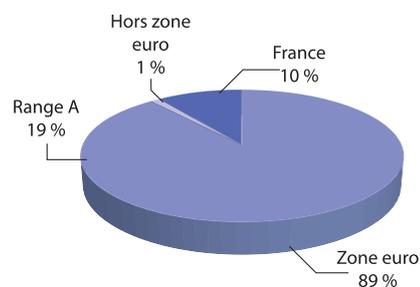
Répartition des encours au 31.12.07



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	31.12.07	31.12.06
France	529,68	683,18
Zone euro	4 552,43	4 459,98
Hors zone euro	40,68	56,39
TOTAL	5 122,79	5 199,55

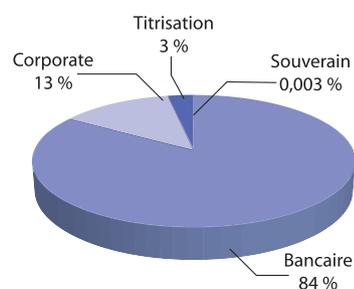
Répartition des encours au 31.12.07



Les obligations se décomposent de la façon suivante (chiffres exprimés en M€) :

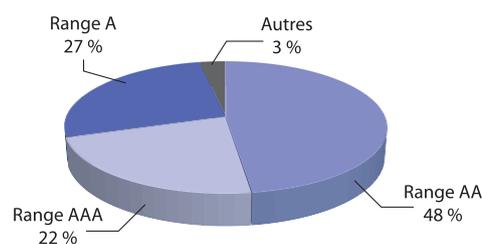
	31.12.07	31.12.06
Souverain	20,68	266,93
Bancaire	5 220,60	4 452,04
Corporate	778,20	589,87
Titrisation	197,68	206,08
TOTAL	6 217,16	5 514,92

Répartition des encours au 31.12.07



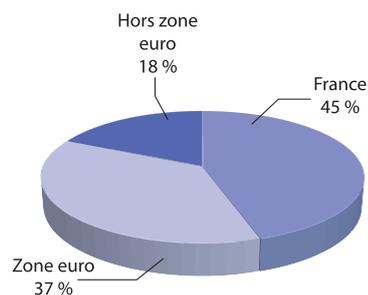
Notation	31.12.07	31.12.06
Range AAA	1 377,39	1 556,05
Range AA	2 956,60	2 113,13
Range A	1 705,99	1 731,27
Autres	177,18	114,47
TOTAL	6 217,16	5 514,92

Répartition des encours au 31.12.07



	31.12.07	31.12.06
France	2 830,23	1 694,86
Zone euro	2 284,33	2 868,07
Hors zone euro	1 102,60	951,99
TOTAL	6 217,16	5 514,92

Répartition des encours au 31.12.07



OPÉRATIONS INTERBANCAIRES DE DÉPÔTS OU REPO

Dans le cadre de ses opérations courantes, La Banque Postale est amenée à réaliser des opérations interbancaires, qu'il s'agisse de dépôt ou de prêt / emprunt de titres.

Dépôts

Le risque de contrepartie lié aux dépôts interbancaires est géré de la même façon que le risque émetteur (imputation de ces opérations sur les limites individuelles, groupe et de diversification).

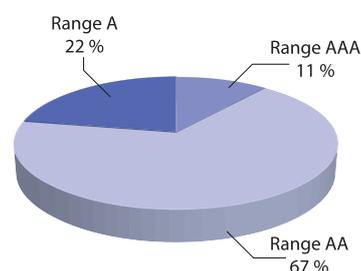
A fin décembre 2007, La Banque Postale dispose de 4 820 M€ de dépôts interbancaires dont 3 021,6 M€ à moins de 3 mois et 857,12 M€ compris entre 3 mois et 1 an.

La Banque Postale a par ailleurs 941 M€ de dépôts dont la maturité est comprise entre 5 et 11 ans. Il s'agit de dépôts réalisés dans le cadre de l'investissement des sommes placées par les clients sur les livrets de développement durable. Ces dépôts interbancaires à plus d'un an n'ont été réalisés qu'avec des banques françaises, notées dans le range AA ou AAA.

La répartition de ces encours, exprimée en millions d'euros, se présente comme suit :

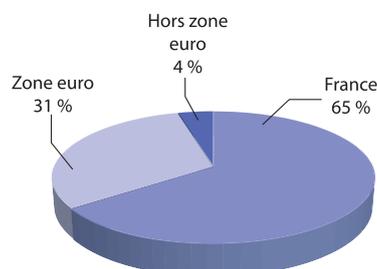
	31.12.07	31.12.06
Range AAA	518,65	-
Range AA	3 236,02	2 394,31
Range A	1 065,36	750,00
TOTAL	4 820,04	3 144,31

Répartition des encours au 31.12.07



	31.12.07	31.12.06
France	3 104,36	1 244,31
Zone euro	1 514,40	1 400,00
Hors zone euro	201,28	500,00
TOTAL	4 820,04	3 144,31

Répartition des encours au 31.12.07



Repo

Le risque de contrepartie sur les opérations de prêt / mise en pension de titres est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille qu'avec des banques de premier plan, avec lesquelles elle a signé un accord de netting et de collatéral.

Dans ce contexte, les prêts et mises en pension de titres ne génèrent qu'un risque de contrepartie de 18,6 M€ au 31 décembre 2007, auprès de cinq banques dont quatre banques françaises et une banque zone euro. Ces 5 établissements sont notés dans le range AA.

II. Risques de crédit sur opérations à la clientèle

PRÉSENTATION DES RISQUES

Le risque de crédit est défini dans le règlement CRBF n° 97-02 modifié comme le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire. La notion de contrepartie est définie par le règlement CRBF n° 93-05.

Les opérations visées, à La Banque Postale, sont :

- les **prêts immobiliers aux particuliers** destinés à financer la résidence principale, la résidence secondaire et les biens à usage locatif des clients de la Banque,
- les **découverts sur comptes à vue** y compris les **facilités de caisse** aux personnes morales pour la clientèle de détail,
- les **prêts à la consommation** en faveur du personnel de la Poste et de ses filiales,
- les **microcrédits sociaux**. Le Comité des établissements de crédit et des entreprises (CECEI) a autorisé en mars 2007 La Banque Postale à exercer une activité de microcrédits sociaux. Ces crédits sont des prêts à la consommation. Une première expérimentation permettant de proposer ces financements a été lancée avec un partenaire du secteur associatif de la région Poitou-Charentes.

La Banque Postale n'est pas affectée par un risque de concentration. En effet, sa principale activité est constituée des prêts habitat aux particuliers. Au 31 décembre 2007, ces encours sur prêts immobiliers atteignent 23,2 Md€ dont 0,21 % d'encours douteux. (Ces encours atteignaient 20 Md€ au 31 décembre 2006). Le maillage commercial permet une forte division du risque de crédit tant en nombre de contreparties que de répartition géographique sur l'ensemble du territoire français des crédits octroyés.

Au-delà du risque de crédit, La Banque Postale est confrontée aux risques liés à la distribution et à la gestion d'encours de crédit.

L'établissement est tout particulièrement attentif au risque de non-conformité aux textes et règlements et à l'efficacité en matière de recouvrement amiable et contentieux.

DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE À LA BANQUE POSTALE

La politique de gestion des risques de crédit traduit la stratégie de La Banque Postale définie par son organe exécutif.

Elle est composée de l'ensemble des mesures et des dispositions prises en matière de risques, destinées à accompagner et maîtriser les activités conduites par La Banque Postale, dans le but de sécuriser sa rentabilité et ses fonds propres.

Les principales mesures et dispositions visent à :

- la définition des normes, procédures et outils dans les domaines :
 - de l'octroi des crédits (règles d'octroi et outils d'analyse ou d'aide à la décision, scores),

- de l'engagement des opérations (règles en matière de délégations),
- de la gestion des opérations et de la séparation des fonctions,
- du recouvrement amiable ou contentieux, du déclassement et de la contagion, ainsi que du provisionnement du risque de crédit,
- le déploiement coordonné de ces règles (diffusion des instructions) et outils au sein des entités concernées ainsi que de la bonne organisation des fonctions et responsabilités, en accompagnant au besoin les acteurs via des formations adaptées,
- la surveillance de la bonne appropriation et la correcte application de ces règles au sein des différentes entités.

Afin d'assurer une pleine efficacité au dispositif de gestion des risques, la Direction des Risques de crédit anime une filière risque de crédit. Celle-ci intègre l'ensemble des entités et acteurs concernés par le risque de crédit.

En termes d'outil de maîtrise des risques, l'année 2007 a permis la généralisation de l'outil " ÉCLIPSE " ayant pour objectif la préconisation des moyens de paiement et du découvert autorisé lors de l'ouverture d'un compte à vue à un prospect.

Ces préconisations s'appuient sur des scores de risque calculés à partir d'informations collectées lors de l'entretien avec le prospect.

Après six mois de fonctionnement du compte, un score risque s'appuyant sur les informations de comportement est calculé mensuellement pour chaque compte à vue. Ce score permet de calibrer un découvert calculé adapté à chaque compte à vue en fonction de son niveau de risque.

Cette procédure de score automatique des comptes à vue en gestion est opérationnelle depuis 1999, l'année 2007 a permis la mise en production d'une nouvelle formule de score qui conserve les principes initiaux, les variables retenues ayant été actualisées à partir de l'analyse d'une population représentative plus récente.

L'instruction des demandes de crédits immobiliers s'appuie sur les résultats d'un système expert d'aide à la décision. Les résultats de cet outil d'aide à la décision, associés aux caractéristiques de la demande définissent le niveau de délégation.

EXPOSITIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2006 ET 2007

Exercice 2006	Bilan Brut au 31.12.06		Hors bilan brut au 31.12.06		Exposition totale au 31.12.06	
	Encours	% Exposition totale	Encours	% Exposition totale	Encours	% Total
Prêts Immobiliers	19 994 099 K€	91 %	1 876 869 K€	9 %	21 870 968 K€	77 %
Prêts consommation	37 569 K€	86 %	6 296 K€	14 %	43 865 K€	0 %
Créances rattachées	50 190 K€	100 %	- K€	0 %	50 190 K€	0 %
Prêts immobiliers sociaux	2 662 K€	100 %	- K€	0 %	2 662 K€	0 %
Découverts et facilités de caisse	233 639 K€	4 %	5 561 942 K€	96 %	5 795 581 K€	20 %
Différés cartes de paiement	502 466 K€	100 %	- K€	0 %	502 466 K€	2 %
Mandats	111 623 K€	100 %	- K€	0 %	111 623 K€	0 %
Épargne boursière	1 341 K€	100 %	- K€	0 %	1 341 K€	0 %
TOTAL	20 933 588 K€	74 %	7 445 108 K€	26 %	28 378 696 K€	100 %

Exercice 2007	Bilan brut au 31.12.07		Hors bilan brut au 31.12.07		Exposition totale au 31.12.07	
	Encours	% Exposition totale	Encours	% Exposition totale	Encours	% Total
Prêts immobiliers	23 247 926 K€	92 %	1 995 148 K€	8 %	25 243 074 K€	79 %
Prêts consommation	63 043 K€	93 %	4 487 K€	7 %	67 530 K€	0 %
Créances rattachées	57 169 K€	100 %	- K€	0 %	57 169 K€	0 %
Prêts immobiliers sociaux	1 360 K€	100 %	- K€	0 %	1 360 K€	0 %
Découverts et facilités de caisse	467 291 K€	8 %	5 298 690 K€	92 %	5 765 981 K€	18 %
Différés cartes de paiement	571 531 K€	100 %	- K€	0 %	571 531 K€	2 %
Mandats	104 897 K€	100 %	- K€	0 %	104 897 K€	0 %
Épargne boursière	1 233 K€	100 %	- K€	0 %	1 233 K€	0 %
TOTAL	24 514 450 K€	77 %	7 298 325 K€	23 %	31 811 542 K€	100 %

Remarque : Les éléments présentés au titre des risques de crédit sur opérations avec la clientèle, issus de données de gestion, n'intègrent pas les coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts, considérés comptablement comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Les encours des prêts immobiliers représentent à fin 2007, 80 % de l'encours des engagements de crédits (contre 77 % à fin 2006). Cette évolution s'explique par la hausse des encours de crédits immobiliers passant de 20 Md€ en 2006 à 23,2 Md€ à fin 2007.

La part des crédits immobiliers dans le hors bilan est moindre, conséquence directe des autorisations de découvert sur comptes à vue (5,5 Md€ en 2006, 5,3 Md€ en 2007) qui ne sont utilisées qu'à hauteur de 170 M€ soit 4 %.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXPOSITION AUX RISQUES DE CRÉDIT

Exposition maximale aux risques de crédit à la date de clôture

Exercice 2006	Encours sains		Encours bruts douteux non compromis		Encours bruts douteux compromis	
	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan
Prêts immobiliers	19 946 202 K€	99,76 %	27 262 K€	0,14 %	20 635 K€	0,10 %
Prêts consommation	37 237 K€	99,12 %	23 K€	0,06 %	309 K€	0,82 %
Créances rattachées	50 124 K€	99,87 %	66 K€	0,13 %	- K€	0,00 %
Prêts immobiliers sociaux	2 254 K€	84,68 %	156 K€	5,87 %	251 K€	9,45 %
Découverts et facilités de caisse	210 627 K€	90,15 %	8 236 K€	3,53 %	14 775 K€	6,32 %
Différés cartes de paiement	502 466 K€	100,00 %	- K€	0,00 %	- K€	0,00 %
Mandats	78 994 K€	70,77 %	32 629 K€	29,23 %	- K€	0,00 %
Épargne boursière	- K€	0,00 %	419 K€	31,22 %	922 K€	68,78 %
TOTAL	20 827 903 K€	99,50 %	68 791 K€	0,33 %	36 893 K€	0,18 %

Exercice 2007	Encours sains		Encours bruts douteux non compromis		Encours bruts douteux compromis	
	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Bilan
Prêts immobiliers	23 198 015 K€	99,79 %	26 640 K€	0,11 %	23 270 K€	0,10 %
Prêts consommation	62 732 K€	99,51 %	59 K€	0,09 %	253 K€	0,40 %
Créances rattachées	57 105 K€	99,89 %	63 K€	0,11 %	- K€	0,00 %
Prêts immobiliers sociaux	1 155 K€	84,94 %	100 K€	7,37 %	105 K€	7,69 %
Découverts et facilités de caisse	439 865 K€	94,13 %	10 742 K€	2,30 %	16 683 K€	3,57 %
Différés cartes de paiement	571 531 K€	100,00 %	- K€	0,00 %	- K€	0,00 %
Mandats	71 758 K€	68,41 %	- K€	0,00 %	33 140 K€	31,59 %
Épargne boursière	- K€	0,00 %	247 K€	20,00 %	986 K€	80,00 %
TOTAL	24 402 161 K€	99,54 %	37 851 K€	0,15 %	74 437 K€	0,30 %

Au 31 décembre 2006, les encours sur prêts immobiliers atteignent près de 20 Md€, dont 0,24 % d'encours douteux tandis que les prêts à la consommation s'élèvent à 37 M€ dont 0,88 % d'encours douteux.

Au 31 décembre 2007, les encours sur prêts immobiliers atteignent près de 23 Md€, dont 0,21 % d'encours douteux tandis que les prêts à la consommation s'élèvent à 63 M€ dont 0,49% d'encours douteux.

L'accroissement des encours du fait de la nouvelle production (+16 % pour les prêts immobiliers, + 68 % pour les prêts personnels) entraîne naturellement une baisse des taux de douteux (-13 % pour les prêts immobiliers, -44 % pour les prêts personnels).

Bilan brut au 31.12.06		Hors bilan brut au 31.12.06	
Encours	% Total bilan	Encours	% Total HB
19 994 099 K€	96 %	1 876 869 K€	25 %
37 569 K€	0 %	6 296 K€	0 %
50 190 K€	0 %	- K€	0 %
2 662 K€	0 %		0 %
233 639 K€	1 %	5 561 942 K€	75 %
502 466 K€	2 %	- K€	0 %
111 623 K€	1 %	- K€	0 %
1 341 K€	0 %	- K€	0 %
20 933 588 K€	100 %	7 445 108 K€	100 %

Bilan brut au 31.12.07		Hors bilan brut au 31.12.07	
Encours	% Total bilan	Encours	% Total HB
23 247 926 K€	95 %	1 995 148 K€	27 %
63 043 K€	0 %	4 487 K€	0 %
57 169 K€	0 %	- K€	0 %
1 360 K€	0 %	- K€	0 %
467 291 K€	2 %	5 298 690 K€	73 %
571 531 K€	2 %	- K€	0 %
104 897 K€	0 %	- K€	0 %
1 233 K€	0 %	- K€	0 %
24 514 450 K€	100 %	7 298 325 K€	100 %

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Garanties obtenues

Exercice 2006

		Sureté réelle		Caution personne morale	
		Encours	% Bilan	Encours	% Bilan
Prêts immobiliers	Sains	5 885 158 K€	29,51 %	12 992 802 K€	65,14 %
	Douteux non compromis	13 872 K€	50,88 %	12 144 K€	44,55 %
	Douteux compromis	15 427 K€	74,76 %	747 K€	3,62 %
	TOTAL	5 914 457 K€	29,58 %	13 005 693 K€	65,05 %
Prêts consommation	Sains	- K€	0,00 %	- K€	0,00 %
	Douteux non compromis	- K€	0,00 %	- K€	0,00 %
	Douteux compromis	- K€	0,00 %	- K€	0,00 %
	TOTAL	- K€	0,00 %	- K€	0,00 %

Exercice 2007

		Sureté réelle		Caution personne morale	
		Encours	% Bilan	Encours	% Bilan
Prêts immobiliers	Sains	6 844 611 K€	29,51 %	15 111 009 K€	65,14 %
	Douteux non compromis	13 699 K€	51,42 %	11 513 K€	43,22 %
	Douteux compromis	17 975 K€	77,25 %	1 048 K€	4,50 %
	TOTAL	6 876 285 K€	29,58 %	15 123 569 K€	65,05 %
Prêts consommation	Sains	- K€	0,00 %	- K€	0,00 %
	Douteux non compromis	- K€	0	- K€	0,00 %
	Douteux compromis	- K€	0,00 %	- K€	0,00 %
	TOTAL	- K€	0,00 %	- K€	0,00 %

La répartition du stock de crédits par type de garantie reste stable entre 2006 et 2007. Pour les prêts immobiliers, seuls 5 % du stock de prêts immobiliers ne sont pas garantis par une caution personne morale ou par une sûreté réelle. Pour les prêts à la consommation, l'intégralité du stock est considérée comme sans garantie.

Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31.12.06	
Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Total
1 274 K€	0,01 %	1 066 967 K€	5,35 %	19 946 202 K€	99,76 %
480 K€	1,76 %	766 K€	2,81 %	27 262 K€	0,14 %
596 K€	2,89 %	3 866 K€	18,73 %	20 635 K€	0,10 %
2 350 K€	0,01 %	1 071 599 K€	5,36 %	19 994 099 K€	100,00 %
- K€	0,00 %	37 237 K€	100,00 %	37 237 K€	99,12 %
- K€	0,00 %	23 K€	100,00 %	23 K€	0,06 %
- K€	0,00 %	309 K€	100,00 %	309 K€	0,82 %
- K€	0,00 %	37 569 K€	100,00 %	37 569 K€	100,00 %

Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31.12.07	
Encours	% Bilan	Encours	% Bilan	Encours	% Total
1 482 K€	0,01 %	1 240 914 K€	5,35 %	23 198 015 K€	99,79 %
499 K€	1,87 %	930 K€	3,49 %	26 640 K€	0,11 %
525 K€	2,26 %	3 722 K€	15,99 %	23 270 K€	0,10 %
2 506 K€	0,01 %	1 245 565 K€	5,36 %	23 247 926 K€	100,00 %
- K€	0,00 %	62 732 K€	100,00 %	62 732 K€	99,51 %
- K€	0,00 %	59 K€	100,00 %	59 K€	0,09 %
- K€	0,00 %	253 K€	100,00 %	253 K€	0,40 %
- K€	0,00 %	63 043 K€	100,00 %	63 043 K€	100,00 %

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés individuellement

Exercice 2006

	Décomposition des prêts sains	Encours des prêts sains	% du bilan des sains
Prêts immobiliers	Sains sans impayé	19 848 111 K€	99,51 %
	Sains avec impayés	98 090 K€	0,49 %
TOTAL SAINS		19 946 202 K€	100,00 %
Prêts consommation	Sains sans impayé	37 188 K€	99,87 %
	Sains avec impayés	49 K€	0,13 %
TOTAL SAINS		37 237 K€	100,00 %

Exercice 2007

	Décomposition des prêts sains	Encours des prêts sains	% du bilan des sains
Prêts immobiliers	Sains sans impayé	23 093 090 K€	99,55 %
	Sains avec impayés	104 925 K€	0,45 %
TOTAL SAINS		23 198 015 K€	100,00 %
Prêts consommation	Sains sans impayé	62 543 K€	99,70 %
	Sains avec impayés	189 K€	0,30 %
TOTAL SAINS		62 732 K€	100,00 %

Pour 2006 et 2007, la proportion des dossiers sans impayé parmi les dossiers sains est supérieure à 99,50 %, pour les prêts immobiliers et les prêts consommation au personnel du groupe La Poste.

Exercice 2006

	Tranche de durée	% du total
Prêts immobiliers	de 0 à 5 ans	2,86 %
	de 5 à 10 ans	12,59 %
	de 10 à 15 ans	37,00 %
	de 15 à 20 ans	36,69 %
	de 20 à 25 ans	10,87 %
TOTAL		100,00 %

Exercice 2007

	Tranche de durée	% du total
Prêts immobiliers	de 0 à 5 ans	3,10 %
	de 5 à 10 ans	12,49 %
	de 10 à 15 ans	33,54 %
	de 15 à 20 ans	35,19 %
	de 20 à 25 ans	15,67 %
TOTAL		100,00 %

Les tranches de durée présentées correspondent aux durées initiales.

La durée maximale de crédits octroyés par La Banque Postale est de 25 ans.

La part des tranches de durée les plus longues augmente entre les deux exercices 2006 et 2007 :

En 2006, l'encours des prêts immobiliers financés pour une durée initiale de moins de 20 ans représentaient 89 % contre 84 % au 31 décembre 2007.

Les tendances actuelles du marché de l'immobilier entraînent un recours aux crédits les plus longs pour les nouvelles productions, ce qui dans un contexte de croissance de l'encours (+16 % sur un an) explique cette variation de répartition constatée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Actifs financiers en souffrance mais non dépréciés individuellement

Exercice 2006

	Maturité de l'impayé	Encours des prêts en impayé	% du bilan des impayés
Prêts immobiliers	Impayé < 30 jours ^(a)	47 257 K€	46,60 %
	Impayé de 30 à 60 jours ^(a)	20 376 K€	20,09 %
	Impayé de 60 à 180 jours ^(a)	33 782 K€	33,31 %
TOTAL IMPAYÉS ^(a)		101 415 K€	100,00 %
	dont douteux par contagion	3 325 K€	3,28 %
Soit sains impayés		98 090 K€	

(a) : Ces chiffres (issus des états de suivis de dossiers) intègrent les prêts douteux par contagion ayant des impayés. Ces derniers représentent 3,28 % des actifs financiers en souffrance.

	Maturité de l'impayé	Encours des prêts en impayé	% du bilan des impayés
Prêts consommation	Impayé < 30 jours	22 K€	44,31 %
	Impayé de 30 à 60 jours	24 K€	49,10 %
	Impayé de 60 à 90 jours	3 K€	6,59 %
TOTAL IMPAYÉS		49 K€	100,00 %

Exercice 2007

	Maturité de l'impayé	Encours des prêts en impayé	% du bilan des impayés
Prêts immobiliers	Impayé < 30 jours ^(a)	66 105 K€	60,44 %
	Impayé de 30 à 60 jours ^(a)	19 345 K€	17,69 %
	Impayé de 60 à 90 jours ^(a)	9 604 K€	8,78 %
	Impayé de 90 à 180 jours ^(a)	14 312 K€	13,09 %
TOTAL IMPAYÉS ^(a)		109 366 K€	100,00 %
	dont douteux par contagion	4 441 K€	4,06 %
Soit sains impayés		104 925 K€	

(a) : Ces chiffres (issus des états de suivis de dossiers) intègrent les prêts douteux par contagion ayant des impayés. Ces derniers représentent 4,06 % des actifs financiers en souffrance.

	Maturité de l'impayé	Encours des prêts en impayé	% du bilan des impayés
Prêts consommation	Impayé < 30 jours	161 K€	85,22 %
	Impayé de 30 à 60 jours	20 K€	10,44 %
	Impayé de 60 à 90 jours	8 K€	4,34 %
TOTAL IMPAYÉS		189 K€	100,00 %

La répartition du stock des prêts immobiliers en impayé, doit être analysée en tenant compte du nombre de jours dans chacune des tranches de maturité. Les deux premières tranches sont comparables en terme de nombre de jours (30 jours) les dernières comprennent 120 jours pour 2006, décomposé en deux tranches en 2007 de 30 et 90 jours. Ceci explique l'absence de décroissance qu'il serait logique de retrouver compte tenu du recouvrement qui s'effectue à chacune de ces maturités.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les Prêts consommation au personnel du groupe La Poste, la faible volumétrie des créances en impayés au 31 décembre 2006 (38 prêts) ne permet pas d'observer ce phénomène de décroissance attendue (68 prêts en impayés au 31 décembre 2007).

La répartition des garanties détenues sur les prêts immobiliers sains avec impayé est la suivante :

Exercice 2006

	Type de garantie	Créances	% du total
Prêts immobiliers sains avec impayés	Sureté réelle	46 716 K€	48 %
	Caution personne morale	46 297 K€	47 %
	Personne physique	1 448 K€	1 %
	Sans garantie	3 630 K€	4 %
TOTAL		98 090 K€	100 %

Exercice 2007

	Type de garantie	Créances	% du total
Prêts immobiliers sains avec impayés	Sûreté réelle	48 092 K€	46 %
	Caution Personne morale	51 309 K€	49 %
	Personne physique	336 K€	0 %
	Sans garantie	5 188 K€	5 %
TOTAL		104 925 K€	100 %

Sur cette population, à l'instar du stock de prêts immobiliers total, seuls 5 % ne sont pas garantis par une caution personne morale ou par une sûreté réelle.

L'estimation de leur juste valeur n'est pas disponible au 31 décembre 2007.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés

Exercice 2006		Type de garantie	Créances (a)	% du total	dont intérêts	
Prêts immobiliers	Douteux non compromis	Sureté réelle	11 403 K€	42 %	204 K€	
		Caution personne morale	6 693 K€	25 %	111 K€	
		Personne physique	479 K€	2 %	12 K€	
		Sans garantie	319 K€	1 %	4 K€	
		Douteux par contagion sans impayé	8 368 K€	31 %	- K€	
	TOTAL			27 262 K€	100 %	
	Douteux compromis	Sureté réelle	15 427 K€	75 %	305 K€	
Caution personne morale		747 K€	4 %	27 K€		
Personne physique		596 K€	3 %	16 K€		
Sans garantie		3 866 K€	19 %	64 K€		
TOTAL			20 635 K€	100 %		
Prêts consommation		Douteux	22 K€	6 %	0 K€	
		Douteux par contagion sans impayé	22 K€	6 %	- K€	
		Douteux compromis	309 K€	87 %	10 K€	
TOTAL			354 K€	100 %		

Valeur garantie retenue (b)	Solde à provisionner (c)=(a)-(b)	Taux de provisionnement (c)/(a)
10 851 K€	551 K€	5 %
6 598 K€	95 K€	1 %
- K€	479 K€	100 %
- K€	319 K€	100 %
ns	- K€	0 %
	1 444 K€	5 %
14 574 K€	854 K€	6 %
721 K€	26 K€	3 %
- K€	596 K€	100 %
- K€	3 866 K€	100 %
	5 341 K€	26 %
- K€	22 K€	100 %
ns	- K€	0 %
- K€	309 K€	100 %
	332 K€	94 %

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés

Exercice 2007 31.12.07		Type de garantie	Créances (a)	% du total	dont intérêts
Prêts immobiliers	Douteux non compromis	Sureté réelle	9 100 K€	34 %	150 K€
		Caution personne morale	5 882 K€	22 %	108 K€
		Personne physique	263 K€	1 %	6 K€
		Sans garantie	422 K€	2 %	6 K€
		Douteux par contagion sans impayé	10 973 K€	41 %	- K€
	TOTAL			26 640 K€	100 %
Douteux compromis	Sureté réelle	17 975 K€	77 %	341 K€	
	Caution personne morale	1 048 K€	5 %	27 K€	
	Personne physique	525 K€	2 %	19 K€	
	Sans garantie	3 722 K€	16 %	64 K€	
	TOTAL			23 270 K€	100 %
Prêts consommation	Douteux	24 K€	8 %	0 K€	
	Douteux par contagion sans impayé	34 K€	11 %	- K€	
	Douteux compromis	253 K€	81 %	7 K€	
TOTAL			312 K€	100 %	

Pour les prêts immobiliers, la méthode de provisionnement entraîne un taux de dépréciation (avant actualisation) de 11 % des douteux non-compromis (5 % à fin 2006), de 22 % des douteux compromis (26 % en 2006), conséquence directe de la répartition de ces encours par type de garantie (et de la prise en compte de la valeur de celle-ci).

Pour les prêts consommation, au personnel du groupe La Poste, la non-dépréciation des crédits sans impayés (douteux par contagion), entraîne un taux de provisionnement de 88 % des créances pour 2007 (94 % en 2006).

NB. Les découverts sur compte à vue et sur facilités de caisse, ne sont pas dépréciés sur base individuelle à ce jour.

Les provisions collectives s'élèvent à 7584 K€ au 31 décembre 2007.

Valeur garantie retenue (b)	Solde à provisionner hors actualisation (c)=(a)-(b)	Taux de provisionnement hors actualisation (c)/(a)	Provisions actualisées (d)=(c) actual	Taux de provisionnement actualisées (d)/(a)
8 337 K€	763 K€	8 %	2 625 K€	29 %
5 674 K€	208 K€	4 %	407 K€	7 %
- K€	263 K€	100 %	263 K€	100 %
- K€	422 K€	100 %	422 K€	100 %
9 582 K€	1 391 K€	13 %	2 555 K€	23 %
	3 047 K€	11 %	6 272 K€	24 %
17 076 K€	899 K€	5 %	2 842 K€	16 %
1 022 K€	25 K€	2 %	128 K€	12 %
- K€	525 K€	100 %	525 K€	100 %
- K€	3 722 K€	100 %	3 722 K€	100 %
	5 172 K€	22 %	7 217 K€	31 %
- K€	24 K€	100 %	24 K€	100 %
ns	- K€	0 %	- K€	0 %
- K€	253 K€	100 %	253 K€	100 %
	277 K€	89 %	277 K€	89 %

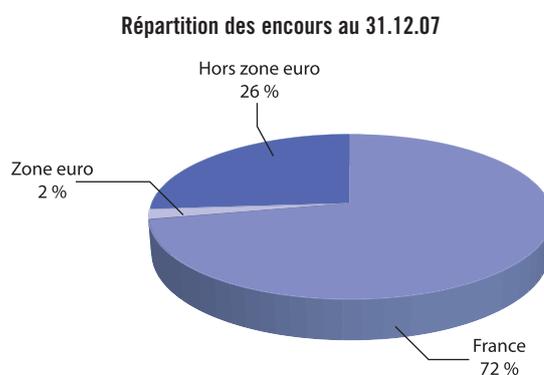
III. Exposition au risque de contrepartie

La Banque Postale est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations sur instruments dérivés à terme.

Ce risque est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille qu'avec des établissements de premier plan, avec lesquels elle a signé un accord de netting et de collatéral. Par ailleurs, les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux "vanille".

A fin 2007, notre exposition nette totale sur ces contreparties, après application du collatéral lorsqu'il existe, est de 51,99 millions d'euros. Ces contreparties sont toutes notées dans le range AA.

	31.12.07	31.12.06
France	37,73	58,45
Zone euro	1,00	21,31
Hors zone euro	13,27	13,28



IV. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité structurel est mesuré via l'impatte de liquidité moyen – long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (convention d'écoulement) et de l'actif.

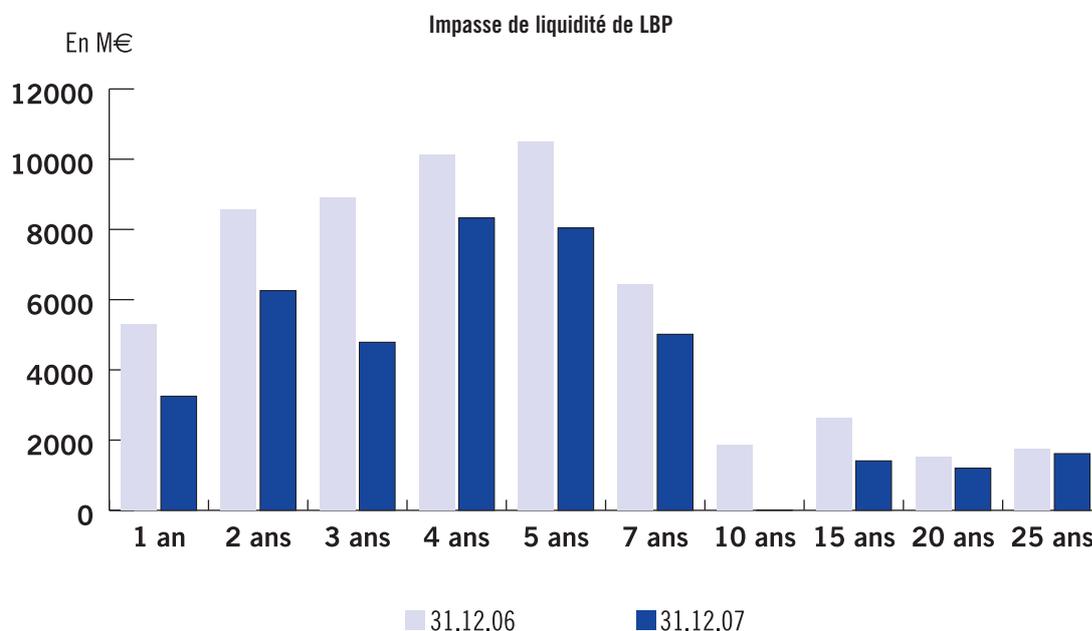
Les hypothèses prises en compte dans l'impatte de liquidité moyen long terme sont :

- fonds propres net des immobilisations	in fine
- dette	date contractuelle ou date du call
- dépôts à vue / livrets / CEL / CAT	convention d'écoulement
- Plan Épargne logement	écoulement certain (Cf. provision EL)
- comptes à terme	convention d'écoulement
- crédits immobiliers	échancier contractuel + remboursements anticipés structurels
- option crédits EL	production probable sur maturité moyenne observée
- titres obligataires / Dépôts	échancier contractuel

Les plots sur lesquels portent le calcul sont les suivants : 1 an, 2 ans, 3 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans, 25 ans. L'impatte est mesurée tous les mois et présentée dans le cadre des comités des risques et comités ALM.

Impatte mesurée au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 :

(en M€)	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	7 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
31.12.06	5 293	8 568	8 890	10 122	10 485	6 419	1 867	2 616	1 522	1 757
31.12.07	3 251	6 256	4 788	8 327	8 042	5 015	13	1 410	1 201	1 616



Une impasse positive sur un plot signifie que la Banque dispose plus de ressources que d'emplois de maturité supérieure au plot.

L'impasse de liquidité positive concrétise l'excès de liquidité de La Banque Postale. Cette abondance de liquidité est par ailleurs renforcée par la qualité des actifs financiers détenus et le classement comptable de ceux-ci dont il est tenu compte pour gérer la liquidité structurelle de la Banque. La diminution relative des impasses sur 2007 s'explique par l'augmentation du volume des crédits immobiliers et la poursuite de la diminution des ressources PEL.

V. Risque de marché

L'ensemble des positions marquées au marché (portefeuille de négociation et titres AFS) est encadré par une Value At Risk (99 %, 1 jour) dont la limite est revue mensuellement par le Comité des risques.

La VaR mise en oeuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance faisant intervenir 2 384 facteurs de risque couvrant les risques de taux, spread, change et les risques de variation des indices boursiers auxquels la Banque est exposée.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Données en millions d'euros

	29.12.06	29.06.07	31.12.07
Var globale	3,3	7,1	9,3
VaR des opérations enregistrées en portefeuille de négociation	7,7	2,5	2,1

Contribution des facteurs de risques à la VaR globale

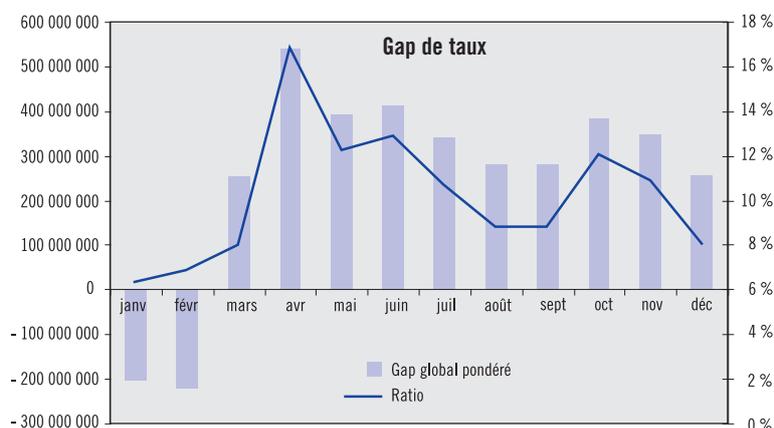
	29.12.06	29.06.07	31.12.07
Taux d'intérêts	2,4	8,1	6,5
Spreads de crédit	1,0	-1,0	3,2
Change	0,0	0,0	0,0
Marchés action	0,0	0,0	-0,5
Volatilité	-0,1	0,0	0,0
TOTAL	3,3	7,1	9,3

Statistiques sur l'exercice 2007

(en M€)	Moyenne	Minimum	Maximum
Var globale	10.1	3.3	25.4
VaR des opérations enregistrées en portefeuille de négociation	2.3	0.5	7.7

Cette Var a été en moyenne de 10 M€ sur l'exercice, avec un maximum de 25,4 M€ constaté durant le mois d'août. Ce pic tient essentiellement à l'augmentation de la volatilité des facteurs de risques liée à l'éclatement de la crise financière liée aux crédits " subprime ", les positions du portefeuille étant restées stationnaires pendant cette période.

VI. Risque global de taux



La courbe " ratio " présente l'impact en % d'un choc de taux de 200 bps sur le niveau de fonds propres de la Banque.

E. EXPOSITION AUX RISQUES AU TITRE DU GROUPE CNP ASSURANCES

I. Risque de crédit

Au 31 décembre 2007, le portefeuille obligataire du groupe CNP Assurances comporte 95,6 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 49 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

II. Risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

III. Risque de marché

S'agissant des analyses de sensibilité aux mouvements des taux d'intérêts et aux évolutions des marchés actions et change, le groupe CNP Assurances met en œuvre deux grands types d'analyse :

- des analyses de sensibilité de l'European Embedded Value (EEV) pour les activités Vie,
- des analyses de sensibilité du résultat et des capitaux propres.

Analyse de la sensibilité au 31 décembre 2007

Facteurs de sensibilité	Description du facteur
■ Taux d'intérêts	Impact d'une variation de taux de +/-100bp
■ Actions	Impact d'une variation de valeur des actions de +/- 10 %
■ Change	Impact d'une variation de la valeur des taux de change €/ \$ et €/ £ de +/- 10 %.

Le tableau présenté ci après correspond au périmètre France, Italie, Brésil.

(en M€)	Taux d'intérêts* +100bp	Taux d'intérêts -100bp*	Actions +10 %	Actions -10 %	Change €/ \$ +10 %	Change €/ \$ -10 %
Impact résultat	-13,3	33,1	97,8	-111,7	-48,1	-10,7
Impact sur les capitaux propres	-343,4	343,5	366	-352,1	-8,1	-3,2

* L'impact de la sensibilité du résultat prend en compte les couvertures

Analyse de la sensibilité au 31 décembre 2006

(en M€)	Taux d'intérêts* +100bp	Taux d'intérêts -100bp*	Actions +10 %	Actions -10 %	Change €/ \$ +10 %	Change €/ \$ -10 %
Impact résultat	4,7	31,4	115,8	-123,8	-52,8	-11,1
Impact sur les capitaux propres	-233,5	233,7	284,8	-276,7	-1,8	-1,1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

IV. Risque de liquidité

Projection de paiements par échéance au 31 décembre 2007

(en M€)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	14 349	72 657	56 077	51 160	166 695

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2007 est de 208 Md€.

Projection de paiements par échéance au 31 décembre 2006

(en M€)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	13 361	64 696	50 322	43 276	130 827

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2007 est de 197 Md€.

V. Risque de taux des passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent une ventilation des provisions techniques par engagement de taux.

Au 31 décembre 2007

Taux minimum garanti	Provisions techniques (M€)	%
0 % ⁽¹⁾	98 825	42
]0 %-2 %]	8 478	3,6
]2 %-3 %]	46 416	19,7
]3 %-4 %]	4 402	1,9
]4 %-4,5 %]	5 516	2,3
> 4,5 % ⁽²⁾	911	0,4
UC	41 506	17,6
Autres	29 464	12,5
TOTAL	235 518	100 %

Au 31 décembre 2006

Taux minimum garanti	Provisions techniques (M€)	%
0 % ⁽¹⁾	85 557	39,3
]0 %-2 %]	8 940	4,1
]2 %-3 %]	40 817	18,8
]3 %-4 %]	7 891	3,6
]4 %-4,5 %]	5 440	2,5
> 4,5 % ⁽²⁾	532	0,2
UC	38 700	17,8
Autres	29 666	13,6
TOTAL	217 544	100 %

(1) Provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement d'une filiale brésilienne où les taux obligataires sont supérieurs à 10 %.

VII-9 Notes annexes aux comptes consolidés : notes relatives au bilan, compte de résultat et autres informations

NOTE 1 - CAISSE, BANQUES CENTRALES

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Caisse	191 210	175 487
Banques centrales	2 476 655	1 196 133
Caisse, banques centrales	2 667 865	1 371 620

NOTE 2 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

(en k€)	31.12.07			31.12.06		
	Transaction	Option juste valeur	TOTAL	Transaction	Option juste valeur	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées		351 144	351 144		348 442	348 442
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 891 282		14 891 282	11 895 590		11 895 590
Actions et autres titres à revenu variable	36 712		36 712	32 705		32 705
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	14 927 994	351 144	15 279 138	11 279 138	348 442	12 276 737

Dérivés détenus à des fins de transaction

(en k€)	31.12.07		31.12.06	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêts	122 373	129 025	807 857	728 350
Autres instruments dérivés	2 925	160	1 910	
Dérivés détenus à des fins de transaction	125 298	129 185	809 767	728 350

La forte baisse du portefeuille de dérivés entre les deux exercices s'explique par d'importants dénouements de positions début 2007.

(en k€)	31.12.07	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Opérations conditionnelles	2 925	160
Options de taux	2 925	160
Autres dérivés	122 373	129 025
Swap de taux	122 373	129 025

NOTE 3 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

I. Dérivés de couverture de juste valeur

(en k€)	31.12.07		31.12.06	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêts	104 885	116 021	174 440	36 741
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	104 885	116 021	174 440	36 741

(en k€)	31.12.07		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Swap de taux	6 412 000	104 885	116 021

II. Dérivés de couverture de flux de trésorerie

(en k€)	31.12.07		31.12.06	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêts		4 626		
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		4 626		

(en k€)	31.12.07		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Swap de taux	500 000		4 626

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 4 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Effets publics et valeurs assimilées	5 223 085	5 304 146
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 540 570	5 784 158
Actions et autres titres à revenu variable	398 644	175 290
Titres de participation non consolidés	104 176	170 063
Actifs financiers disponibles à la vente	12 266 475	11 433 657

Détail des titres de participation non consolidés

(en k€)	31.12.07				31.12.06	
	Val. comptable des titres	Avances & créances rattachées	Dépréciations	Valeur nette	Quote-part de capital en %	Val.nette des titres
Crédit Logement	93 577			93 577	6,00 %	93 577
Ciloger	3 053			3 053	45,00 %	
Société Financière de Paiements	2 404			2 404	49,00 %	
Europay	1 339			1 339	6,00 %	1 339
X Ange Private Equity	1 237			1 237	90,00 %	
Europost Management Cie	1 163			1 163	99,12 %	
SCPI Atout Pierre Habitation	420			420	1,23 %	422
SCPI Atout Pierre Habitation 2	420			420	8,11 %	422
SAS Carte bleue	185			185	7,73 %	185
Vernier Roosevelt	131			131	50,00 %	
Eurogiro	65			65	9,52 %	65
Fédération SF2	40			40	100,00 %	40
Issy SF2-4	40			40	100,00 %	40
EF Primo	27			27	100,00 %	
GIE Cesu	25			25	16,66 %	25
AM Lab	19			19	47,50 %	
Coripost	17			17	33,00 %	
Stelphia Asset Management	12			12	6,10 %	12
BMS Exploitation	8 958	1 028	(9 986)	0	13,27 %	660
BMS Développement	2 023		(2 023)	0	9,60 %	0
SFPMEI	1 001		(1 001)	0	9,58 %	0
Euronext				0		72 495
SA Actigestion				0		663
SCI La Maison du Capital Invest.				0		50
LBP SAM (Ex.Issy SF2-3)				0		40
Titres Cadeaux	0			0	50,00 %	
Autres	2			2		28
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET AVANCES	116 158	1 028	(13 010)	104 176		170 063

NOTE 5 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Comptes ordinaires débiteurs	48 782	36 700
Titres reçus en pension livrée	221 682	294 867
Créances douteuses	153	
Créances rattachées	4 714	5 316
Comptes et prêts sur établissement de crédit à vue	275 331	336 883
Comptes et prêts à terme	16 065 221	13 575 704
Prêts subordonnés et participatifs	186 304	205 475
Créances rattachées	44 646	54 989
Comptes et prêts sur établissement de crédit à terme	16 296 171	13 836 168
Prêts et créances sur les établissements de crédit	16 571 502	14 173 051

NOTE 6 - PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	394 962	180 137
Autres concours à la clientèle	71 758	78 994
Créances douteuses	27 165	22 813
Créances rattachées	5 776	6 130
Dépréciations	(16 555)	(11 771)
Prêts et créances sur la clientèle à vue	483 106	276 303
Crédits de trésorerie	634 529	540 001
Crédits à l'habitat	23 218 662	19 960 353
Créances douteuses	80 330	78 133
Créances rattachées	61 559	54 580
Dépréciations	(55 826)	(60 142)
Prêts et créances sur la clientèle à terme	23 939 254	20 572 925
Prêts et créances sur la clientèle	24 422 360	20 849 228

Les prêts à la consommation (crédits de trésorerie) sont octroyés en faveur du personnel de La Poste et ses filiales.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 7 - DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

(en k€)	31.12.06	Dotations	Reprises	Reprises non util.	Autres	31.12.07
Prêts et créances sur la clientèle	(71 913)	(24 056)	23 588			(72 381)
dont provisions collectives	(19 033)		11 449			(7 584)
Actifs disponibles à la vente	(12 000)	(1 044)	18			(13 026)
dont titres de participation	(11 982)	(1 028)				(13 010)
Autres provisions	(511)	(122)	285		(1)	(349)
Dépréciation d'actifs	(84 424)	(25 222)	23 891		(1)	(85 756)

NOTE 8 - ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	317 114	217 883
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	317 114	217 883

NOTE 9 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Effets publics et valeurs assimilées	34 674 497	32 838 897
Effets publics et valeurs assimilées créances rattachées	949 064	777 053
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 599 285	5 494 001
Obligations et autres titres à revenu fixe créances rattachées	127 460	140 415
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	40 350 306	39 250 366

NOTE 10 - ACTIFS D'IMPÔTS

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Impôts différés actifs	118 983	144 714
Autres créances d'impôts	164	947
Actifs d'Impôts	119 147	145 661

Les actifs d'impôts différés concernent principalement la provision Épargne logement.

NOTE 11 - COMPTES DE RÉGULARISATION & AUTRES ACTIFS

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Charges constatées d'avance & produits à recevoir	587 500	577 451
Comptes d'ajustement sur devises et IFT	5	0
Comptes d'encaissement	93 007	143 799
Autres comptes de régularisation	4 490 655	5 511 542
Comptes de régularisation	5 171 167	6 232 792
Gestion collective des Livrets de développement durable	1 462 123	2 339 360
Débiteurs divers	666 806	749 272
Comptes de règlement relatif aux op. sur titres	11 734	20 545
Dépréciation	(349)	(511)
Actifs divers	2 140 314	3 108 666
Comptes de régularisation et actifs divers	7 311 481	9 341 458

NOTE 12 - PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en k€)	31.12.07		31.12.06	
	Valeur de M€	Dont résultat	Valeur de M€	Dont résultat
Groupe CNP Assurances	1 832 035	227 057	1 657 148	219 901
Sté Financière de Paiements			1 961	455
Participations mises en équivalence	1 832 035	227 057	1 659 109	220 356

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en k€)	31.12.07							31.12.06
	Brut au 01.01	Acq.	Cessions, mises hors service	Autres mvts	Brut au 31.12.07	Amort. & prov.	Net	Net
Logiciels, Frais d'études informatiques	226 012	315		81 912	308 239	(181 844)	126 395	90 014
Immobilisations incorporelles en cours	80 670	52 246		(82 204)	50 712		50 712	80 670
Autres immobilisations incorporelles	32 929				32 929		32 929	32 929
Immobilisations incorporelles	339 611	52 561	0	(292)	391 880	(181 844)	210 036	203 613
Terrains	73 618			(2)	73 616		73 616	73 618
Constructions	206 331	69	(286)	15 361	221 475	(10 731)	210 744	199 951
Installation techniques mat et outillage	47 701	85	(3 231)	2 833	47 388	(47 474)	(86)	5 612
Matériel Informatique	1 598	261		(70)	1 789	(1 511)	278	253
Immobilisations corporelles en cours	38 019	48 928		(72 456)	14 491		14 491	38 019
Autres immobilisations corporelles	363 786	283	(39 995)	54 098	378 172	(277 964)	100 208	99 162
Immobilisations corporelles	731 053	49 626	(43 512)	(236)	736 931	(337 680)	399 251	416 615
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 070 664	102 187	(43 512)	(528)	1 128 811	(519 524)	609 287	620 228

(en k€)	31.12.07					31.12.06
	Cumul des amort. au 01.01.06	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Cumul des amort. au 31.12.07	Amort. & Prov.
Logiciels, frais d'études informatiques	(135 999)	(45 380)	5	(470)	(181 844)	(135 999)
Immobilisations incorporelles	(135 999)	(45 380)	5	(470)	(181 844)	(135 999)
Constructions	(6 380)	(4 351)			(10 731)	(6 380)
Installation techniques mat et outillage	(42 089)	(8 779)	2 541	853	(47 474)	(42 089)
Matériel Informatique	(1 346)	(207)		42	(1 511)	(1 346)
Autres immobilisations corporelles	(264 624)	(47 757)	34 804	(387)	(277 964)	(264 624)
Immobilisations corporelles	(314 439)	(61 094)	37 345	508	(337 680)	(314 439)

NOTE 14 - ÉCARTS D'ACQUISITION

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Écarts d'acquisition actifs bruts au 1 ^{er} janvier	26 874	24 724
Écarts résultant de prises de participation et des évolutions de la structure du Groupe	0	1 932
Autres mouvements	(717)	218
Montant brut des écarts d'acquisition	26 157	26 874
Dépréciations au 1 ^{er} janvier	0	0
Pertes de valeurs nettes de la période	0	0
Autres mouvements	0	0
Montant des dépréciations des écarts d'acquisition	0	0
Montant net des écarts d'acquisition - actifs	26 157	26 874

Il s'agit des goodwill relatifs à La Banque Postale Asset Management (24 810 k€) et La Banque Postale Prévoyance (1 347 k€).

NOTE 15 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Comptes ordinaires créditeurs	87 993	79 385
Comptes et emprunts au jour le jour	660 919	0
Autres sommes dues	249	56 270
Dettes rattachées	60	0
Dettes envers les établissements de crédit à vue	749 221	135 655
Comptes et emprunts à terme	409 776	348 947
Titres données en pension livrée	14 571 057	6 809 047
Dettes rattachées	105 775	66 522
Dettes envers les établissements de crédit à terme	15 086 608	7 224 516
Opérations interbancaires et assimilées : dettes envers les établissements de crédit	15 835 829	7 360 171

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 16 - DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en k€)	31.12.07	31.12.06
PEL	20 926 447	22 841 034
CEL	6 243 813	6 244 553
PEP	936 840	1 152 549
LEP	13 293 848	13 048 730
Livret de développement durable	3 050 829	2 405 933
Livret jeune	1 165 391	1 131 895
Livret B	3 204 117	3 351 643
Comptes de liquidité PEA	372 894	307 568
Dettes rattachées	55	1 277
Comptes d'épargne à régime spécial	49 194 234	50 485 182
Comptes ordinaires créditeurs clientèle	39 832 539	38 978 371
Autres sommes dues	1 510 467	1 548 089
Dettes envers la clientèle à vue	41 343 006	40 526 460
Comptes à terme	1 338 344	557 859
Titres et valeurs donnés en pension	168 378	0
Dettes rattachées	22 503	11 772
Dettes envers la clientèle à terme	1 529 225	569 631
Opérations avec la clientèle	92 066 465	91 581 273

NOTE 17 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Certificats de dépôts, billets de trésorerie	2 902 165	688 506
Dettes rattachées	10 126	1 782
Dettes représentées par un titre	2 912 291	690 288

NOTE 18 - PASSIFS D'IMPÔTS

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Impôts différés passifs	2 616	3 094
Impôts courants	35 855	47 276
Passifs d'impôts	38 471	50 370

NOTE 19 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Charges à payer & produits constatés d'avance	461 087	38 534
Comptes d'ajustement sur devises et IFT	274	12
Autres comptes de régularisation	4 644 187	5 695 693
Comptes de régularisation	5 105 548	5 734 239
Dettes de titres	19 825	0
Dépôts de garanties reçues	27 595	226 306
Créditeurs divers	665 430	942 376
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	24 172	22 615
Dettes rattachées	35 189	0
Passifs divers	772 211	1 191 297
Comptes de régularisation et passifs divers	5 877 759	6 925 537

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 20 - PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(en k€)	31.12.06	Dotations	Reprises	Reprises non util.	autres	31.12.07
Provisions techniques vie	124 736	162 831	(130 508)			157 059
Provisions techniques non vie	49 763	86 862	(49 763)			86 862
Provisions pour égalisation	6 143	7 603	(6 143)			7 603
Provisions techniques	180 642	257 296	(186 414)	0	0	251 524

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Comptes techniques assurance "comptabilité reflet"	1 984	4 995
Shadow	1 984	4 995

Il s'agit des provisions constituées par La Banque Postale Prévoyance.

NOTE 21 - PROVISIONS

(en k€)	31.12.06	Dotations	Reprises	Reprises non util.	autres	31.12.07
Provisions sur avantages au personnel	3 372	1 364	(891)			3 845
Provisions pour risques Épargne logement	373 617		(62 617)	(40 000)		271 000
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	1 555	1 930	(1 288)		(267)	1 930
Autres provisions	55 935	23 667	(3 883)	(6 006)	2 887	72 600
Provisions	434 479	26 961	(68 679)	(46 006)	2 620	349 375

Informations relatives à l'Épargne logement (en M€)

Ancienneté	Encours collecté	Crédits octroyés	Provisions 2007	Provisions 2006	Mouvements nets
Plus de 10 ans	7 309		29	102	-73
De 10 à 4 ans	11 126		14	28	-14
Moins de 4 ans	2 491		61	63	-2
TOTAL PEL	20 926	385	104	193	-89
TOTAL CEL	6 244	1 330	167	181	-14
TOTAL	27 170	1 715	271	374	-103

NOTE 22 - DETTES SUBORDONNÉES

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Dettes subordonnées	500 000	500 000
Dettes subordonnées - dettes rattachées	1 417	1 019
Autres fonds propres		123 855
Dettes subordonnées & autres fonds propres	501 417	624 874

Les autres fonds propres correspondent à une augmentation de capital de Sopassure en cours à la clôture au 31 décembre 2006.

(en k€)	Date d'émission	Date d'échéance ⁽¹⁾	Taux	Devise d'origine	31.12.2006
Dettes subordonnées à terme	12.12.06	12.12.16	⁽²⁾	Euro	500 000
TOTAL					500 000

(1) Un remboursement total anticipé est possible à compter du 12 décembre 2011 sur demande de La Banque Postale.

(2) Référencé à l'Euribor 3 mois.

NOTE 23 - INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

(en k€)	Notes	31.12.07	31.12.06
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaire	24	1 436 572	1 258 268
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	25	1 118 612	1 201 359
Intérêts sur opérations de couverture	27	36 076	
Intérêts sur actifs disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance	26	2 182 181	2 081 417
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS		4 773 441	4 541 044
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaire	24	(484 697)	(245 253)
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	25	(1 658 647)	(1 638 642)
Intérêts sur opérations de couverture	27	(37 259)	
Intérêts sur dettes représentées par un titre	26	(134 110)	(64 305)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		(2 314 713)	(1 948 200)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 24 - OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Comptes à vue	63 500	47 667
Prêts interbancaires	1 363 765	1 204 057
Titres et valeurs reçues en pension	9 307	6 544
Autres produits		
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	1 436 572	1 258 268
Comptes à vue	(4 635)	(9 796)
Emprunts interbancaires	(17 998)	(8 138)
Titres et valeurs données en pension	(462 064)	(227 319)
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	(484 697)	(245 253)
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	951 875	1 013 015

NOTE 25 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Comptes ordinaires débiteurs	19 412	18 472
Intérêts sur créances commerciales et autres encours à la clientèle	932 208	860 027
Gestion collective des livrets de développement durable	3 352	84 217
Reprises de provisions & dépréciations	102 617	237 000
Autres produits	61 023	1 643
Produits sur opérations avec la clientèle	1 118 612	1 201 359
Comptes ordinaires créditeurs	(36 417)	(35 574)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 588 701)	(1 583 180)
Autres charges	(33 529)	(19 888)
Charges sur opérations avec la clientèle	(1 658 647)	(1 638 642)
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	(540 035)	(437 283)

NOTE 26 - INTÉRÊTS SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE ET ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Produits d'intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente	445 146	346 099
Produits d'intérêts sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 737 035	1 735 318
Produits d'intérêts sur opérations sur instruments financiers	2 182 181	2 081 417
Charges sur opérations sur dettes représentées par un titre	(134 110)	(64 305)
Charges d'intérêts sur opérations sur instruments financiers	(134 110)	(64 305)
Produits et charges d'intérêts sur actifs disponibles à la vente et actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 048 071	2 017 112

NOTE 27 - OPÉRATIONS DE COUVERTURE

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Produits d'intérêts sur opérations de couverture de juste valeur opérations clientèle	0	0
Produits d'intérêts sur opérations de couverture de flux de trésorerie	102	
Produits d'intérêts sur opérations de couverture de juste valeur d'instruments financiers	35 974	0
Produits d'intérêts sur opérations de couverture	36 076	0
Charges d'intérêts sur opérations de couverture de juste valeur opérations clientèle	0	0
Charges d'intérêts sur opérations de couverture de juste valeur d'instruments financiers	(37 259)	0
Charges d'intérêts sur opérations de couverture	(37 259)	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 28 - COMMISSIONS

(en k€)	31.12.07		31.12.06	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations de trésor. et interbanc.	813	(415)	695	(101)
Commissions sur opérations avec la clientèle	930 668	(73 512)	874 549	(69 285)
Commissions sur prestations de services financiers	654 163	(127 666)	687 848	(144 752)
Commissions sur opérations sur titres	236 637	(4 289)	219 895	(4 511)
Commissions sur prestations assurance	29 149		26 672	0
Commissions sur instruments financiers		(1 613)	0	(1 188)
Autres commissions	9 621		13 797	(67)
Produits et charges de commissions	1 861 051	(207 495)	1 823 456	(219 904)
Commissions nettes	1 653 556		1 603 552	

NOTE 29 - GAINS ET PERTES NETTES SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Résultat net sur actif financier de transaction (hors dérivé)	522 730	325 011
Résultat net sur instruments de dérivés de transaction	19 534	156 627
Résultat net de réévaluation des éléments couverts et instruments dérivés de couverture	1 989	(5)
Résultat sur actif financier à la juste valeur sur option	2 297	3 830
Gains et pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	546 550	485 463

NOTE 30 - GAINS OU PERTES NETTES SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Plus-values cessions sur titres à revenu fixe	11 675	1 601
Moins-values de cession sur titres à revenu fixe	(18 822)	(90 903)
Dividendes et revenus assimilés	9 929	4 414
Plus-values de cession sur titres à revenu variable	21 244	7 448
Moins-values de cession sur titres à revenu variable et perte de valeur		(26)
Gains ou pertes nettes sur actifs AFS	24 026	(77 466)

NOTE 31 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charge	39 729	39 779
Autres produits et charges divers d'exploitation	(20 594)	(33 894)
Dotations / reprises aux provisions aux autres charges d'exploitation	(1 075)	(177)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	18 060	5 708
Charges nettes provisions	(70 882)	(65 687)
Primes et cotisations	157 435	101 497
Produits nets de placement	(1 671)	(1 559)
Autres charges et produits d'assurance	(40 525)	0
Marges brutes des activités d'assurance	44 357	34 251
Produits et charges des autres activités	62 417	39 959

Les autres produits et charges divers d'exploitation comprennent 11 277 k€ de résultat de change.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 32 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Salaires et traitements	(84 171)	(69 509)
Charges de retraites nettes de provisions	(4 527)	(9 444)
Autres prestations postérieures à l'emploi et autres actions sociales envers les actifs	(2 782)	(2 711)
Autres charges sociales	(31 047)	(28 606)
Intéressement et participation	(5 015)	(4 904)
Impôts et taxes assimilées sur rémunérations	(17 289)	(11 766)
Dotations / reprises de provisions	1 275	(1 379)
Transfert de charges de personnel	4 463	2 771
Frais de personnel	(139 093)	(125 548)
Impôts et taxes	(33 445)	(27 802)
Redevance de crédit bail	(7)	(23)
Loyers et charges locatives	(40 639)	(41 941)
Rémunération d'intermédiaires	(41 726)	(32 025)
Transport	(299)	(423)
Sous-traitance générale	(3 356 444)	(3 388 001)
Services extérieurs divers	(481 547)	(484 880)
Déplacements missions	(8 467)	(7 459)
Études et recherches	(11 287)	(9 746)
Dotations / reprises de provisions	(11 339)	(3 044)
Autres charges générales d'exploitation	(3 985 200)	(3 995 344)
Charges générales d'exploitation	(4 124 293)	(4 120 892)

Les charges de sous-traitance générale comprennent notamment les charges liées aux conventions de services entre La Poste et La Banque Postale pour 3 452 M€.

NOTE 33 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(106 474)	(85 955)
Dotations aux dépréciations des immobilisations d'exploitation		(12)
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles & corporelles	(106 474)	(85 967)

NOTE 34 - COÛT DU RISQUE

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Dotations aux dépréciations clientèle	(24 055)	(21 201)
Reprises de dépréciations clientèle	23 691	27 186
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	(10 180)	(11 104)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(11 084)	(7 167)
Récupération sur créances amorties	4 209	3 851
Dotations aux dépréciations sur actifs disponibles à la vente et autres actifs	(1 049)	(18)
Reprises de dépréciations sur actifs disponibles à la vente et autres actifs	18	864
Dotations / reprises aux autres dépréciations	660	(472)
Coût du risque	(17 790)	(8 061)

NOTE 35 - GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Plus ou moins values de cession d'immobilisations incorporelles & corporelles	(2 769)	(1 396)
Plus ou moins values de cession de titres de participation consolidés	(1 107)	(904)
Gains et pertes sur autres actifs	(3 876)	(2 300)

NOTE 36 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Impôts sur les sociétés	(148 418)	(56 687)
Impôts différés	(31 904)	(94 040)
Impôts	(180 322)	(150 727)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Variation des impôts différés actif/passif

(en k€)	31.12.06	31.12.07	Variation (1)	Impact résultat	Impact réserves
Variation des impôts différés	141 620	116 367	(25 253)	(31 904)	6 651
Reclassement résultat /réserves					30 253
Impôts différés actif	144 714	118 983	(25 731)		
Impôts différés passif	3 094	2 616	(478)		

(1) dont -3 k€ au titre des variations de périmètre.

Analyse de la charge d'impôt

(en k€)	31.12.2007	
Résultat net part du Groupe	539 579	
Part des intérêts minoritaires		
Quote-part de résultat des mises en équivalence	-227 057	
Charge d'impôt	180 322	
Résultat comptable avant impôts	492 844	
Charge d'impôt théorique	-169 686	-34,43 %
Effets des différences permanentes	-1 909	-0,39 %
Autres effets	-8 727	-1,77 %
Charge d'impôt comptabilisée	-180 322	-36,59 %

NOTE 37 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Valeur contractuelle des engagements donnés ou reçus

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	482 534	158 678
en faveur de la clientèle	7 298 098	7 444 865
Engagements de garantie		
en faveur de la clientèle	10 405	
Engagements sur titres		
titres à livrer	623 307	26 038
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres		
Engagements de financement		
reçus de la clientèle	1 060	
Engagements sur titres		
titres à recevoir	25 931	6 031
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	2 129	1 197
Engagements donnés et reçus		

Engagement relatif au Crédit Logement

La Poste, et à la suite des opérations d'apport, La Banque Postale, s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit La Banque Postale à souscrire, via sa filiale SF2, aux engagements de capital en titres B. En outre, La Poste et désormais La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève au 31 décembre 2007 à 182 307 k€.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 38 - ENGAGEMENTS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT ET À TERME DE PRÊTS /EMPRUNTS DE DEVISE

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Opérations de change comptant		
devises achetées non encore reçues	9 904	
euros vendus non encore livrés	9 939	
Opérations de change à terme		
devises à recevoir contre euros à livrer	9 857	
euros à livrer contre devises à recevoir	9 927	
Report/déport non couru		
à recevoir	310	

NOTE 39 - JUSTE VALEUR D'ÉLÉMENTS DU BILAN

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur d'éléments du bilan comptabilisés au coût amorti.

(en k€)	31.12.07		31.12.06	
	Montant au bilan	Juste valeur	Montant au bilan	Juste Valeur
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Prêts et créances sur les ets de crédit à vue	275 331	275 331	336 883	336 883
Prêts et créances sur les ets de crédit à terme	16 296 171	16 296 171	13 836 168	13 836 168
Prêts et créances sur la clientèle				
Prêts et créances sur la clientèle à vue	483 106	483 106	276 303	276 303
Prêts et créances sur la clientèle à terme	23 939 254	23 745 254	20 572 925	20 902 925
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	40 350 306	39 505 313	39 250 366	39 058 353
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers les établissements de crédit à vue	749 221	749 221	135 655	135 655
Dettes envers les établissements de crédit à terme	15 086 608	15 086 608	7 224 516	7 224 516
Dettes envers la clientèle	92 066 465	92 066 465	91 581 273	91 581 273
Dettes représentées par un titre	2 912 291	2 910 440	690 288	690 005
Dettes subordonnées	501 417	486 850	501 019	499 770

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan de La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes pour les trois types de crédits commercialisés par la Banque :

- découverts sur comptes à vue : juste valeur = encours est une hypothèse conservatrice du fait du taux client (12 %) et de la durée très faible (moins d'un mois),
- crédits postiers : actualisation sans prendre en compte d'hypothèses de remboursements anticipés (peu d'historique),
- prêts immobiliers aux particuliers : actualisation avec prise en compte des remboursements anticipés structurels.

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- dépôts dont le taux de rémunération est administré : juste valeur = encours,
- Livrets B / Livrets jeune / PEP / CAT : juste valeur = encours,
- dépôts à vue : juste valeur = encours - Valeur pied de coupon des swaps en couverture des DAV (via l'option "carve out").

NOTE 40 - INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe La Banque Postale est structuré autour des pôles suivants :

- la **banque de détail** regroupe les activités de La Banque Postale, des SCI CRSF Métropole et CRSF Dom qui portent les immeubles d'exploitation de la Banque ainsi que la holding SF2,
- le **pôle assurance** se compose du groupe CNP Assurances, LBP Prévoyance (Ex. Assurposte) et Sogercio,
- la **gestion d'actifs** avec le groupe La Banque Postale Asset Management, La Banque Postale Structured Asset Management et La Banque Postale Gestion Privée (ex. Efiposte Gestion).

L'activité du Groupe est réalisée en France à l'exception des filiales étrangères de CNP Assurances.

Les transactions, intra ou intersecteurs sont conclues à des conditions commerciales de marché.

I. Résultat par secteur d'activité

Produit net bancaire par secteur d'activité au 31 décembre 2006

(en k€)	Banque de détail		Assurance		Gestion d'actifs	
	Activités externes	Activité intersecteurs	Activités externes	Activité intersecteurs	Activités externes	Activité intersecteurs
Intérêts et produits assimilés	4 829 224				738	206
Intérêts et charges assimilées	(2 237 118)	(206)				
Commissions (produits)	1 578 465	154 421	32 443	(5 771)	212 549	(285)
Commissions (charges)	(203 254)	(330)	(14)	(13 960)	(16 637)	(134 075)
Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	485 056		407			
Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	(82 932)		4 265		1 201	
Produits et charges des autres activités	6 963	(77)	33 681	163	(685)	(86)
PNB Interne / Externe	4 376 405	153 808	70 782	(19 568)	197 165	(134 240)
PNB Net	4 530 213		51 214		62 925	
PNB Net			4 644 352			

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Produit net bancaire par secteur d'activité au 31 décembre 2007

(en k€)	Banque de détail		Assurance		Gestion d'actifs	
	Activités externes	Activité inter-secteurs	Activités externes	Activité intersecteurs	Activités externes	Activité intersecteurs
Intérêts et produits assimilés	4 932 885		592			197
Intérêts et charges assimilées	-2 560 737	-197				
Commissions (produits)	1 607 469	172 468	29 429	3 860	224 154	632
Commissions (charges)	-192 822	-5 059		-25 710	-14 673	-146 190
Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	632 533		5			
Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	17 554		5 191		1 281	
Produits et charges des autres activités	12 320	227	50 476	-40	-379	-188
PNB Interne / Externe	4 449 201	167 439	85 692	-21 890	210 383	-145 549
PNB Net	4 616 640		63 802		64 834	
PNB Net	4 745 277					

Résultat net par secteur d'activité

Au 31 décembre 2006

(en k€)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Intersecteur et non ventilé	Résultat consolidé
Produit net bancaire	4 530 213	51 214	62 925		4 644 352
Charges générales d'exploitation	(4 069 732)	(14 724)	(36 436)		(4 120 892)
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corp.et incorp.	(85 516)	(49)	(402)		(85 967)
Résultat brut d'exploitation	374 965	36 441	26 087		437 493
Coût du risque	(8 262)	0	201		(8 061)
Résultat d'exploitation	366 703	36 441	26 288		429 432
QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	455	219 901			220 356
Gains ou pertes sur autres actifs	(1 900)	(1)	(399)		(2 300)
Résultat courant avant impôts	365 258	256 341	25 889		647 488
Impôts sur les bénéfices				(150 727)	(150 727)
Résultat net de l'ensemble consolidé					496 761
Intérêts minoritaires				(3 695)	(3 695)
Résultat net part du Groupe					493 066

Au 31 décembre 2007

(en k€)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Intersecteur et non ventilé	Résultat consolidé
Produit net bancaire	4 616 640	63 802	64 835		4 745 277
Charges générales d'exploitation	(4 066 125)	(20 970)	(37 198)		(4 124 293)
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corp. et incorp.	(105 951)	(79)	(444)		(106 474)
Résultat brut d'exploitation	444 564	42 753	27 193		514 510
Coût du risque	(17 792)		2		(17 790)
Résultat d'exploitation	426 772	42 753	27 195		496 720
QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		227 057			227 057
Gains ou pertes sur autres actifs	(3 870)		(6)		(3 876)
Résultat courant avant impôts	422 902	269 810	27 189		719 901
Impôts sur les bénéfices				(180 322)	(180 322)
Résultat net de l'ensemble consolidé					539 579
Intérêts minoritaires					
Résultat net part du Groupe					539 579

II. Eléments de bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2007

(en k€)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	intra grpe intersecteurs	TOTAL
Caisses, banques centrales	2 667 865				2 667 865
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15 363 095	41 341			15 404 436
Instruments dérivés de couverture	104 885				104 885
Actifs financiers disponibles à la vente	11 923 256	274 738	68 481		12 266 475
Prêts et créances	41 032 927	46 555	5 297	(90 917)	40 993 862
Participations mises en équivalence		1 832 035			1 832 035
Actifs sectoriels					
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	129 185				129 185
Instruments dérivés de couverture	120 647				120 647
Opérations interbancaires et assimilées : dettes envers les établissements de crédit	15 835 229	34 780		(34 180)	15 835 829
Opérations avec la clientèle	92 117 961	5 240		(56 736)	92 066 465
Dettes représentées par un titre	2 912 291				2 912 291
Passifs sectoriels					

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 41 - ÉLÉMENTS DE BILAN PAR DURÉE RESTANT À COURIR

(en k€)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Actif				
Caisse, banques centrales	2 667 865			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	8 712 807	6 278 963	392 878	19 788
Instruments dérivés de couverture - Actif	35 479	65 551		3 855
Actifs financiers disponibles à la vente	78 700	2 456 172	8 438 048	1 293 555
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15 671 292	900 210		
Prêts et créances sur la clientèle	1 623 655	1 386 976	6 918 434	14 493 295
Écarts de rééval. des port. couverts en taux - Actif	317 114			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	680 935	5 767 156	20 353 603	13 548 612
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	105 301	659	110	23 115
Instruments dérivés de couverture - Passif	25 438	18 389	18 123	58 697
Dettes envers les établissements de crédit	14 284 151	1 265 004	100 000	186 674
Dettes envers la clientèle	88 692 575	1 240 524	2 098 544	34 822
Dettes représentées par un titre	2 815 967	96 324		

NOTE 42 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les parties liées au groupe La Banque Postale comprennent les principaux dirigeants et les sociétés consolidées par le groupe La Poste. La Banque Postale est une entité contrôlée par La Poste.

I. Relations entre entités consolidées

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe La Banque Postale consolidées par intégration globale étant éliminées en consolidation ne sont mentionnées ci-dessous que les données relatives aux opérations réciproques avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint pour la part non éliminée en consolidation et celles sur lesquelles il exerce une influence notable.

(en k€)	Avec les entités du groupe La Poste ⁽¹⁾	Avec les coentreprises de La Banque Postale	
		Proportionnelles (part non elim.)	Mises en équivalence
Intérêts	-1 455		
Commissions	7 696	25 990	476 537
Résultat / opérations financières			
Produits / autres activités	21	6	
Éléments de PNB avec les entités liées	6 262	25 996	476 537
Crédits	165 720	39 488	
Autres actifs financiers		2 547	
Autres actifs	84 562	16 301	332 538
TOTAL DES ACTIFS AVEC LES ENTITÉS LIÉES	250 282	58 336	332 538
Dettes	47 234	39 880	20 248
Autres passifs financiers			
Autres passifs	325 525		35 490
TOTAL DES PASSIFS AVEC LES ENTITÉS LIÉES	372 759	39 880	55 738
Engagements donnés	134 280		
Engagements reçus			
TOTAL DES ENGAGEMENTS AVEC LES ENTITÉS LIÉES	134 280	-	-

(1) Il s'agit presque exclusivement d'opérations réalisées avec La Poste.

II. Rémunération des dirigeants

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Directoire et du Comité exécutif.

Les membres du Directoire bénéficient d'une rémunération fixe annuelle qui peut être majorée d'un bonus annuel en fonction de la réalisation des objectifs fixés au business plan et d'un superbonus à trois ans en cas de surperformance par rapport à la feuille de route du business plan.

Ils bénéficient par ailleurs d'une affiliation à un régime de couverture des frais de santé et de prévoyance et d'une indemnité de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein du Directoire égale à trente mois de rémunération fixe et bonus annuel calculé sur la base des douze derniers mois.

La rémunération brute totale versée aux membres du Directoire s'élève à 736 k€ pour l'exercice 2007. Le détail des éléments de rémunération figure au paragraphe IV.3.D du rapport de gestion.

La rémunération des membres du comité exécutif à l'exception des membres du Directoire, est détaillée ci-dessous :

(en k€)	2007	2006
Rémunérations et avantages en nature	2 196	1 186
Avantages postérieurs à l'emploi	323	221
TOTAL	2 519	1 407

La forte variation observée entre les deux exercices s'explique par la nomination de quatre nouveaux membres au sein de ce comité le 1^{er} mars 2007.

A ces éléments peuvent s'ajouter des indemnités de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein de La Banque Postale.

NOTE 43 - GESTION DU CAPITAL ET DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres de La Banque Postale sont gérés pour permettre à la Banque de respecter les ratios réglementaires et garantir sa solvabilité tout en distribuant à son actionnaire La Poste un niveau de dividendes conforme à ses attentes et sa politique de groupe.

La nature de l'activité de La Banque Postale requiert peu de fonds propres au titre du ratio de solvabilité : d'une part, le portefeuille de crédits est encore de taille modeste au regard de la taille du bilan, malgré une croissance de 17 % des prêts et créances entre 2006 et 2007. D'autre part, le portefeuille de titres est de très bonne qualité, étant investi principalement sur des titres d'État ou assimilés.

Par ailleurs, La Banque Postale poursuit l'objectif de rapprocher sa structure de fonds propres de celle existant dans d'autres établissements de crédit : des émissions obligataires ont été et seront lancées pour exploiter les différentes catégories de fonds propres, qu'il s'agisse de fonds propres de base (Tier 1) ou complémentaires (Tier 2).

En conséquence, La Banque Postale, qui applique le règlement 2000-03 du CRBF relatif aux conglomérats financiers, présente sur toute l'année 2007 un ratio de solvabilité significativement supérieur à l'exigence minimale réglementaire de 8 %, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la directive Bâle 2.

En effet, la Directive Bâle 2, applicable dès 2008, se traduira pour La Banque Postale par une exigence de fonds propres plus élevée, notamment du fait de la prise en compte du risque opérationnel.

C'est pourquoi, La Banque Postale respecte d'ores et déjà les ratios réglementaires calculés conformément aux indications de la Directive Bâle 2.

NOTE 44 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉS	Nationalité	METH (1)	% Contrôle 2007	% Intérêt 2007	% Contrôle 2006	% Intérêt 2006
Banque de détail						
LA BANQUE POSTALE (ex. Efiposte)	Française	MERE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI CRSF DOM (2)	Française	GLOB	99,94	99,94	99,94	99,94
SCI CRSF METROPOLE (2)	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
SF2	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE FINANCIERE DE PAIEMENTS	Française	EQUI	-	-	49,00	49,00
TITRES CADEAUX	Française	PROP	-	-	50,00	50,00
Assurance						
GRUPE CNP ASSURANCES	Française	EQUI	35,48	19,71	35,48	19,71
LA BANQUE POSTALE PREVOYANCE (Ex. Assureposte)	Française	PROP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOGERCO	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPASSURE	Française	PROP	50,02	50,02	50,02	50,02
Gestion d'actifs						
CILOGER	Française	PROP	-	-	45,00	45,00
EF PRIMO	Française	GLOB	-	-	100,00	100,00
LA BANQUE POSTALE GESTION PRIVEE (Ex. Efiposte gestion)	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
EUROPOSTE MANAGEMENT Cie	Luxembourg	GLOB	-	-	99,12	99,12
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (Ex. Sogeposte)	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
LA BANQUE POSTALE STRUCTURED ASSET MANAGEMENT	Française	GLOB	100,00	100,00	-	-
X ANGE PRIVATE EQUITY	Française	GLOB	-	-	56,40	56,40

(1) Méthodes de consolidation :

GLOB : Intégration Globale - PROP : Intégration Proportionnelle - EQUI : Mise en Equivalence

(2) SCI détenant les immeubles d'exploitation de la Banque

VIII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

7.8.6.1.1.1 Aux actionnaires

LA BANQUE POSTALE
34, rue de la Fédération
75015 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de La Banque Postale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2006 retraitées selon les mêmes règles.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (partie 1.5.6.2.1 " Règles de présentation et d'évaluation - Prêts et créances). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives;
- votre société constitue une provision pour couvrir les conséquences défavorables estimées des contrats d'Épargne logement (partie 1.5.6.4 " Règles de présentation et d'évaluation – Comptes d'épargne à régime spécial). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés;

- les titres de participation non consolidés sont classés dans la catégorie “ actifs disponibles à la vente ” et sont évalués à leur valeur de marché en retenant une approche multicritères (partie 1.5.6.2.6 “ Règles de présentation et d'évaluation – détermination de la juste valeur ou valeur de marché ”). Nous avons revu les approches et hypothèses retenues par la société dans la détermination des valeurs de marché pour les principales lignes du portefeuille. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations à la date de clôture.
- Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions (partie 1.5.6.5 “ Règles de présentation et d'évaluation - Provisions ”) s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par votre société pour identifier et évaluer les risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 3 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

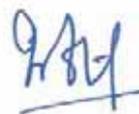
Mazars et Guérard



Gérard Hautefeuille



Agnès Husherr



Guillaume Potel

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

IX. INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

IX.1 Bilan et compte de résultat

A. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en k€)	31.12.07	31.12.06
Actif		
CAISSE, BANQUES CENTRALES	2 667 864	1 371 618
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	41 207 338	39 933 222
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	16 571 080	14 165 398
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
- Comptes ordinaires débiteurs	450 735	221 942
- Créances commerciales		
- Autres concours à la clientèle et opérations de crédit-bail et assimilées	23 993 321	20 641 334
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	25 904 469	22 454 932
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	280 453	68 341
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	0	59 336
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	1 144 736	1 346 162
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	209 879	203 179
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	386 340	141 601
AUTRES ACTIFS	1 718 271	2 958 060
COMPTES DE REGULARISATION	5 467 990	6 656 720
TOTAL	120 002 475	110 221 845
Passif		
BANQUES CENTRALES		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	15 835 458	7 361 497
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
- Comptes d'épargne à régime spécial	49 244 061	50 485 182
- Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	39 532 756	38 695 803
- Autres dettes envers la clientèle	2 989 865	2 117 721
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
- Bons de caisses		
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	2 911 253	690 288
- Emprunts obligataires et assimilés		
- Autres dettes représentées par un titre		
AUTRES PASSIFS	949 643	1 097 478
COMPTES DE RÉGULARISATION	4 692 097	6 028 430
PROVISIONS	348 659	449 408
DETTES SUBORDONNÉES	501 417	501 019
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	22 000	22 000
CAPITAUX PROPRES SOCIAUX (HORS FRBG)		
- Capital souscrit	2 342 454	2 342 454
- Primes d'émission et d'apport		
- Réserves	267 160	103 875
- Écart de réévaluation		
- Provisions réglementées et subventions d'investissement	167	167
- Report à nouveau	1 345	1 665
- Résultat de l'exercice	364 140	324 858
TOTAL	120 002 475	110 221 845

B. HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en k€)	31.12.07	31.12.06
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS SUR TITRES DONNÉS		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	482 534	158 678
en faveur de la clientèle	7 298 098	7 444 865
Engagements de garantie		
en faveur d'établissements de crédit		
en faveur de la clientèle		
Engagements sur titres		
titres à livrer	623 307	26 038
Engagements donnés par les entreprises d'assurance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS SUR TITRES RECUS		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit		
reçus de la clientèle	1 060	0
Engagements de garantie		
reçus d'établissements de crédit		
reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
titres à recevoir	25 931	6 031
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus		

Engagement relatif au Crédit logement : La Poste, et à la suite des opérations d'apport, La Banque Postale, s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit La Banque Postale à souscrire, via sa filiale SF2, aux augmentations de capital en titres B. En outre, La Poste, et désormais La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribué par le réseau de La Poste, s'élève au 31 décembre 2007 à 182 307 K€.

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

C. COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2007

(en k€)	31.12.07	31.12.06
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS :		
- Opérations de trésorerie et interbancaires	1 776 735	1 258 225
- Opérations avec la clientèle	1 057 820	1 121 192
- Obligations et autres titres à revenu fixe	2 220 931	2 165 820
- Autres intérêts et produits assimilés	814 042	1 129 292
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES :		
- Opérations de trésorerie et interbancaires	-484 384	-244 867
- Opérations avec la clientèle	-1 657 218	-1 639 292
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-129 626	-60 909
- Autres intérêts et charges assimilées	-1 079 071	-991 518
REVENU DES TITRES À REVENU VARIABLE	80 967	61 050
COMMISSIONS (PRODUITS)	1 779 936	1 733 035
COMMISSIONS (CHARGES)	-191 934	-203 523
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	536 405	330 092
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	-69 817	-105 433
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	58 377	54 096
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-62 210	-69 279
Produit net bancaire	4 650 955	4 537 979
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION :		
- Frais de personnel	-121 139	-107 733
- Autres charges générales d'exploitation	-3 970 156	-3 988 298
- Refacturations	-5	0
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-97 489	-77 579
Résultat brut d'exploitation	462 165	364 369
COÛT DU RISQUE	-17 417	-8 436
Résultat d'exploitation	444 748	355 933
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	12 588	-441
Résultat courant avant impôt	457 336	355 492
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-93 196	-30 631
DOTATIONS NETTES AU FRBG ET AUX PROVISIONS RÈGLEMENTÉES	0	-3
Résultat net social	364 140	324 858
<i>RESULTAT NET SOCIAL PAR ACTION (en euros)</i>	17,88	15,95

IX.2 La répartition des bénéfices 2007

Proposition de répartition des bénéfices soumise à l'Assemblée générale du 14 mai 2008 .

Bénéfice distribuable		Affectation	
Report à nouveau antérieur	1 345 044,01 €	Au titre de dividende	109 382 421,42 €
Bénéfice de l'exercice	364 139 821,44 €	Aux autres réserves	237 000 000,00 €
Dotations à la réserve légale	- 18 206 991,07 €	Au report à nouveau	895 452,96 €
TOTAL	347 277 874,38 €	TOTAL	347 277 874,38 €

Il est proposé de distribuer un dividende de 5,37 euros pour chacune des 20 369 166 actions qui composent le capital social.

Ce dividende, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du code général des impôts, sera mis en paiement à compter du 30 juin 2008.

Au titre des exercices 2004, 2005 et 2006 les dividendes ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Montant distribué	Dividende par action
2004	10 125 000	13 972 500 €	1,38 €
2005	1 018 458 300	30 553 749 €	0,03 €
2006	20 369 166	61 934 869 €	7,95 €

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

IX.3 Tableau des 5 derniers exercices au 31 décembre 2007

	2003	2004	2005	2006	2007
Situation financière					
Capital social	162 000 000,00	162 000 000,00	2 342 454 090,00	2 342 454 090,00	2 342 454 090,00
Nombre d'actions	10 125 000	10 125 000	1 018 458 300	20 369 166	20 369 166
Résultat global					
Chiffre d'affaires (*)	2 018 737 392,05	2 189 871 354,57	2 394 860 208,14	7 747 368 226,27	8 255 396 044,25
Résultat avant charges d'impôts société, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	73 641 722,79	68 531 893,21	68 827 013,54	486 077 342,87	618 806 196,25
Impôts sur les bénéfices	-21 370 249,00	-23 490 502,00	-20 412 458,40	-30 631 279,41	-93 195 747,00
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	46 964 188,78	41 665 162,53	47 058 852,58	324 858 318,89	364 139 821,44
Bénéfice distribué (proposition)	15 592 500,00	13 972 500,00	30 553 749,00	161 934 869,70	109 382 421,42
Résultat réduit à une action					
Résultat après charges d'impôts société, avant dotations aux amortissements et provisions	6,75	6,44	0,05	22,36	25,80
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	4,64	4,12	0,05	15,95	17,88
Bénéfice distribué (proposition)	1,54	1,38	0,03	7,95	5,37
Personnel					
Effectif moyen	69	75	92	1 120	1 249
Montant de la masse salariale	4 394 195,14	4 908 175,69	6 282 843,71	60 817 995,76	67 160 632,12
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 919 139,93	2 011 305,03	2 977 080,21	35 804 599,05	34 643 555,63

(*) Il s'agit de l'ensemble des produits d'exploitation bancaire (les résultats des opérations financières sont pris pour leur montant net).

IX.4 Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2007

AU 31 DÉCEMBRE 2007						
	FILIALES (+50 % DU CAPITAL DÉTENU)					FILIALES (DE 10 % A 50 % DU CAPITAL DÉTENU)
	LA BANQUE POSTALE GESTION PRIVÉE ⁽¹⁾	EFPRIMO ⁽¹⁾	SF2 ⁽¹⁾	SCI CRSF METROPOLE ⁽¹⁾	SCI CRSF DOM ⁽¹⁾	GIE CR CESU ⁽²⁾
Numéro SIREN	428 767 941	440 165 041	424 176 238	445 061 369	445 047 442	487 708 455
Capital	1 000 000,00	40 000,00	1 053 573 881,10	256 411 996,00	23 332 111,00	150 000,00
Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	4 872 909,20	-13 210,45	137 774 727,58	12 176 000,00	277 000,00	
Quote-part du capital détenue (Pourcentage)	100,00 %	99,85 %	100,00 %	99,99 %	99,93 %	16,67 %
Valeur comptable des titres détenus						
- Brute	762 245,08	39 940,00	1 143 908 525,78	256 391 996,00	2 331 611,00	25 000,00
- Nette	762 245,08	39 940,00	1 143 908 525,78	256 391 996,00	2 331 611,00	25 000,00
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés						45 000,00
Montant des cautions et avals donnés par société						
Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	1 733 220,70	0,00	83 347,83	29 233 879,00	613 760,00	
Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	-250 408,26	-6 860,95	103 286 519,69	9 411 251,00	164 819,00	
Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice			72 767 837,70	8 050 708,67	28 911,97	
Observations	Société de gestion de portefeuille	Société de conseils financiers	Holding	Société de location de biens immobiliers	Société de location de biens immobiliers	Chèque emploi service universel

(1) 34, rue de la Fédération 75115 PARIS Cedex 15

(2) 155, avenue Gallieni 93170 Bagnolet

X. POLITIQUE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

X.1 Les acteurs de la Banque

L'organisation adoptée par La Banque Postale s'appuie sur trois cercles d'acteurs au sein du monde postal : les collaborateurs salariés de la Banque, ceux des centres financiers et de l'informatique, les conseillers financiers et animateurs commerciaux.

La Banque Postale compte, en incluant les personnes en congé longue durée, 1332 collaborateurs. 60 % exercent leur activité au siège, 40 % en territoires.

L'ensemble des acteurs de La Poste travaillant au nom et pour le compte de La Banque Postale représente 28 920 personnes :

- 15 526 personnes sont en back et middle office, dans les 23 centres financiers et 5 centres nationaux (y compris les Conseillers Entreprises basés dans les locaux des centres financiers),
- 1351 informaticiens sont dédiés au système d'information de La Banque Postale,
- 11 653 personnes ont une activité relevant du conseil (conseillers et management), non compris les Conseillers Entreprises basés dans les locaux des centres financiers, et la part d'activités des chefs d'établissements exerçant une activité de conseil,
- 390 collaborateurs au sein des directions transverses.

A noter une représentation majoritaire des femmes au sein du métier services financiers (66 % de femmes).

L'insertion des jeunes constitue une des priorités de la politique de ressources humaines de La Banque Postale avec 875 conseillers financiers et 61 gestionnaires relations clientèles actuellement en apprentissage.

X.2 La formation

Dès sa création, La Banque Postale a veillé à ce que ses collaborateurs bénéficient de toutes les formations nécessaires pour satisfaire aux nouvelles obligations réglementaires liées au statut d'établissement bancaire (conformité, inspection etc.).

La Banque Postale a mis en place une politique de formation ambitieuse pour donner à chaque acteur de La Banque Postale les moyens de développer ses compétences, pour lui garantir un exercice serein de son métier et lui permettre d'œuvrer à la réussite des objectifs de La Banque Postale.

Ainsi ce sont 149 000 jours de formation qui ont été dispensés à l'ensemble des acteurs de La Banque Postale en 2007.

Cette politique de formation, à destination de l'ensemble des acteurs qui travaillent ou qui prestent pour le compte de La Banque Postale s'est notamment traduite par les faits marquants suivants :

- intervenir en appui des réorganisations : en 2007, le projet de formation a permis d'accompagner le projet d'amélioration de la compétitivité des centres financiers en accompagnant des collaborateurs vers de nouveaux métiers dans le cadre de l'accord social sur l'avenir des métiers bancaires en centres financiers,
- fédérer les acteurs au nom de la qualité du service au client : amorce d'une approche transversale sur certaines formations (Eclipse V1 et filière entreprise) en mixant les populations, en particulier la ligne conseil bancaire et les collaborateurs des back office,
- pour les collaborateurs de La Banque Postale : la signature de l'accord du 16 juillet 2007 relatif à la formation tout au long de la vie professionnelle au sein de La Banque Postale est venue préciser les priorités et les engagements de celle-ci en matière de formation professionnelle pour ses salariés et les conditions de leur mise en œuvre. En particulier l'accès aux formations diplômantes et qualifiantes est facilité par la possibilité donnée aux salariés d'anticiper les droits à DIF ; les collaborateurs ont montré un véritable intérêt pour des formations diplômantes spécifiques au secteur bancaire (BP Banque BTS Banque, CESB GP, ITB) et l'engagement de cinquante formations diplômantes a été tenu.

La Banque Postale, en cohérence avec la politique du groupe La Poste s'affirme dans son rôle d'entreprise citoyenne en faveur des jeunes en faisant de l'apprentissage un moyen privilégié et pérenne de recrutement : 875 conseillers financiers et 61 gestionnaires relations clientèles sont actuellement en apprentissage.

X.3 La diversité

La Banque Postale, en cohérence avec la politique du groupe La Poste s'affirme dans son rôle d'entreprise citoyenne en faveur des jeunes en faisant de l'apprentissage un moyen privilégié et pérenne de recrutement : promouvoir l'accessibilité de tous aux métiers de La Banque Postale compte parmi les engagements majeurs de La Banque Postale .

Accessibilité aux personnes handicapées

La Banque Postale s'engage en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées à l'emploi :

- un plan d'action a été déployé en 2007 au sein du métier " Services Financiers " du groupe La Poste. Il lui a permis de dépasser l'objectif d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap,

- en avril 2007, La Banque Postale s'est associée avec 7 autres banques et le CFPB pour créer " Handiformabanques " qui a pour vocation l'insertion par la formation de personnes handicapées. 600 contrats de professionnalisation en téléconseiller sont ainsi prévus sur 5 ans pour lesquels " Handiformabanques " effectue l'information auprès des publics concernés, les entretiens de sélection et la présentation aux entreprises.

L'accessibilité suppose aussi la mise aux normes de ses bâtiments :

- La Banque Postale a mis en place en 2007 un challenge entre ses centres financiers afin de mobiliser ses acteurs en vue de mise en conformité de l'accessibilité de ses bâtiments. Le trophée Accessibilité a rencontré un vif succès avec 10 centres financiers participants.

Ouvrir les métiers de la banque à la diversité socioculturelle

La Banque Postale, héritière des valeurs du groupe La Poste fondées sur la reconnaissance et considération des personnes, développe une politique volontaire en ce qui concerne la promotion et l'égalité des chances : elle s'est engagée aux côtés d'IMS et de L'Oréal pour recruter des jeunes diplômés Bac+4 à Bac+5 handicapés ou issus de minorités visibles dans les quartiers en difficulté. Le partenariat avec L'IMS se traduit aussi sur le long terme par le suivi de jeunes diplômés dans le cadre de leur première recherche d'emploi, la participation à un groupe de travail sur l'insertion et à des forums de recrutement en banlieue.

La Banque Postale s'attache également à **promouvoir l'égalité des chances dans les parcours professionnels** : un diagnostic des processus de recrutement et de gestion des carrières dans la banque a été engagé avec l'observatoire des discriminations. Son but est d'évaluer toutes les formes de discrimination, leurs conséquences, de travailler sur les préjugés et les stéréotypes à l'œuvre, et de définir en conséquence de nouvelles pratiques pour y faire face.

X.4 Le dialogue social

La construction du socle social de la Banque se poursuit : l'année 2007 est à nouveau marquée par une concertation permanente et une négociation active avec les organisations syndicales et les instances représentatives du personnel.

Parce qu'elle considère que préserver la qualité du dialogue social est une condition essentielle d'un développement durable, La Banque Postale a poursuivi sa mobilisation pour franchir de nouvelles étapes significatives dans la construction du socle social de la banque.

Ainsi, 4 accords d'entreprise, avec chaque fois une forte représentativité, ont été signés dans l'année :

- les mesures salariales 2007

L'accord d'entreprise relatif aux mesures salariales 2007 et à l'abandon de l'employeur aux plans d'épargne salariale a été signé par trois organisations syndicales, CFDT, CGC et FO, le 4 mai 2007,

- les critères de l'intéressement

L'avenant pour 2007 à l'accord d'intéressement du 22 juin 2006 a été signé le 13 juin 2007 par les quatre organisations syndicales CFDT, CGC, CGT et FO,

- la formation professionnelle

L'accord du 16 juillet 2007 relatif à la formation tout au long de la vie professionnelle a été signé par les quatre organisations syndicales représentatives de la Banque.

- l'aménagement du temps de travail

Un accord sur l'aménagement du temps de travail : instauration du crédit-temps disponible et Compte épargne temps a été signé avec les deux organisations syndicales CFDT et FO le 14 décembre 2007.

Après la convention collective d'entreprise, l'épargne salariale, le vote électronique, le droit syndical, plus récemment, la formation professionnelle, cet accord représente **une nouvelle étape majeure dans la constitution du socle social de la Banque.**

Il est fondé sur quatre principes majeurs :

- l'équilibre, entre vie professionnelle et vie privée,
- la responsabilité et l'autonomie des managers,
- la simplicité et la souplesse dans la vie quotidienne des salariés,
- la solidarité par la marque de reconnaissance qu'il institue en faveur du congé de solidarité associative.

X.5 Le développement durable

Que ce soit dans sa dimension économique, sociale, sociétale ou environnementale, les collaborateurs de La Banque Postale contribuent chaque jour à tenir cet engagement : faire de leur banque un modèle de banque socialement responsable, respectueuse des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En cohérence avec ses valeurs, La Banque Postale développe pour ses clients une démarche de finance responsable en leur offrant la possibilité " d'investir autrement ". La Banque Postale met à disposition de ses clients particuliers et entreprises des produits financiers responsables qui permettent de donner du sens à leur épargne.

Au-delà de la gestion d'actifs, des produits originaux clairement orientés vers le développement durable conjuguent performances, respect de l'environnement, solidarité, et sens de la responsabilité sociétale.

Banque " pas comme les autres ", La Banque Postale est nécessairement attentive à affirmer son engagement citoyen sur les enjeux sociétaux.

Elle les concrétise notamment par la lutte contre l'exclusion bancaire, le microcrédit social, le soutien de l'engagement solidaire des collaborateurs.

Enfin, La Banque Postale inscrit sa démarche environnementale dans une logique de proximité ancrée dans les territoires.

Ainsi elle a choisi de consommer du papier responsable, c'est-à-dire

recyclé ou issu de forêts gérées durablement selon les labels et certifications des métiers du bois. Pour 2007, 70 % du papier utilisé répond à ce critère.

XI. PERSPECTIVES

L'année 2008 va constituer pour La Banque Postale une étape importante dans sa trajectoire de développement.

Elle entend tout d'abord poursuivre son développement intrinsèque sur la clientèle de détail en tirant profit des décisions prises en 2007 pour se rapprocher des objectifs fixés dans le cadre de son plan stratégique c'est-à-dire viser, à l'horizon 2010, de devenir la banque principale de 10 millions de Français, d'être la banque multicanal la plus proche des ses clients, de réaliser un PNB de 5,6 Md€ et un résultat d'exploitation de plus d'1 Md€. Cela suppose la poursuite des actions engagées en matière d'équipement de sa clientèle, de développement de la collecte d'épargne ainsi qu'une présence sur le marché du crédit plus en rapport avec l'importance de sa clientèle.

Elle est en outre face à des échéances capitales pour ce qui concerne l'évolution de son activité.

La Banque Postale a en effet été autorisée par sa tutelle à pénétrer le marché du crédit à la consommation, lequel constitue un élément essentiel de la gamme de toute banque de détail à la fois pour le revenu intrinsèque qu'il génère que pour l'impact de fidélisation qu'il a sur la clientèle. La Banque Postale a alors lancé un processus de sélection d'un partenaire avec pour objectifs de réaliser un lancement réussi de cette activité tout en restant fidèle aux valeurs constitutives de l'originalité de La Banque Postale. Par ailleurs, La Banque Postale se prépare, suite aux décisions de la Commission européenne et du gouvernement français, à la banalisation de la distribution du Livret A. Dans ce cadre, l'objectif de La Banque Postale est qu'elle puisse continuer à avoir les moyens d'assurer, dans des conditions financières acceptables, la mission d'accessibilité bancaire qu'elle remplit et continuera de remplir et qui a été reconnue en tant que telle par la Commission européenne.

Enfin La Banque Postale va poursuivre ses actions visant à améliorer son efficacité opérationnelle et commerciale. En complément des actions déjà engagées, elle procédera au déploiement de Conseillers en Gestion de Patrimoine au service de sa clientèle haut de gamme ; à la mise en place d'une Direction Commerciale devant contribuer à une meilleure intégration de la force de vente Services Financiers de La Poste dans les plans d'action commerciaux de La Banque Postale. Enfin La Banque Postale prévoit le transfert de son siège social à la mi -2008.

CONTACTS

DIRECTOIRE

WERNER Patrick

Président du Directoire

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
patrick.werner@labanquepostale.fr

BAJOU Philippe

Membre du Directoire

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
philippe.bajou@labanquepostale.fr

COMITÉ DE DIRECTION

BLIN Philippe

Directeur des Systèmes d'information

La Banque Postale
8-10 rue Truillot - 94854 Ivry sur Seine
01 58 46 90 00
philippe.blin@labanquepostale.fr

BRASSART Yves

Directeur Financier

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
yves.brassart@labanquepostale.fr

CAPLAIN Yves

Inspecteur général

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
yves.caplain@labanquepostale.fr

CHEVAL Marie

Directrice Marketing

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
marie.cheval@labanquepostale.fr

CONDAT Bernard

Directeur Commercial

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
bernard.condat@labanquepostale.fr

ENGUEHARD Jean-Luc

Président du Directoire

La Banque Postale Asset Management
27 avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris
01 40 69 25 00
jean-luc.engagehard@labanquepostale-am.fr

ESPANOL Philippe

Directeur Entreprises, Collectivités et Associations

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
philippe.espanol@labanquepostale.fr

FRANCOIS Sylvie

Directeur des Ressources humaines

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
sylvie.francois@labanquepostale.fr

LEFOLL Sylvie

Directeur de la Communication

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
sylvie.lefoll@labanquepostale.fr

LEVY Marc

Directeur de la Conformité

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
marc.levy@labanquepostale.fr

RAYNE Bernard

Directeur des Opérations bancaires

La Banque Postale
Immeuble Le Palatino
17 avenue de Choisy - 75643 Paris CEDEX 13
01 44 97 50 05
bernard.rayne@labanquepostale.fr

SAUBOLE Alain

Directeur des Risques

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
alain.saubole@labanquepostale.fr

SCHWERER François

Directeur Juridique

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
francois.schwerer@labanquepostale.fr

SROCZYNSKI Pierre-Manuel

Directeur des Opérations financières

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
pierre-manuel.sroczyński@labanquepostale.fr

WAJSBROT Danielle

Directrice du Pôle Assurance

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
danielle.wajsbrot@labanquepostale.fr

de MARNHAC Bernard

Secrétaire des Instances

La Banque Postale
34 rue de la Fédération - 75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
bernard.de-marnhac@labanquepostale.fr

REPRÉSENTANTS TERRITORIAUX DE LA BANQUE

BETTINGER Philippe

Représentant Territorial de la Banque - Méditerranée

La Banque Postale
165 avenue du Prado - 13008 Marseille
04 91 29 81 71
philippe.bettinger@labanquepostale.fr

BOURN Anne-Laure

Représentant Territorial de la Banque - Ouest, DOM, Corse

La Banque Postale
1 rue du Pré Beauté
CS 21144 - 35011 Rennes CEDEX
02 99 78 01 21
anne-laure.bourn@labanquepostale.fr

FAIVRE Danièle

Représentant Territorial de la Banque - Midi-Atlantique

La Banque Postale
52 rue Georges Bonnac - 33900 Bordeaux CEDEX 9
05 56 56 53 00
daniele.favre@labanquepostale.fr

FEISSAT Bernard

Représentant Territorial de la Banque - Nord-Est

La Banque Postale
Tour Lille Europe 1606
parvis de Rotterdam - 59777 Euralille
03 20 74 70 20
bernard.feissat@labanquepostale.fr

MOITIE Eric

Représentant Territorial de la Banque - Paris - Île-de-France

La Banque Postale
Immeuble Aphélon
62, rue Camille Desmoulins
92130 Issy-Les-Moulineaux
01 56 77 64 00
eric.moitie@labanquepostale.fr

THIEBAULT Jean-Luc

Représentant Territorial de la Banque - Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes

La Banque Postale
99 cours Gambetta - 69446 Lyon CEDEX 03
04 37 42 56 10
jean-luc.thiebault@labanquepostale.fr

MERCI AUX ACTEURS QUI FONT LA BANQUE AU QUOTIDIEN D'AVOIR CONTRIBUÉ À ILLUSTRER DE LEURS PHOTOS PERSONNELLES LE DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE POSTALE AVEC LEUR VISION DE L'OPTIMISME ■ AGNÈS BONVARLET ■ ANNIE BOUDON ■ BRUNO PILLET ■ CHANTAL SAGNA ■ CHRISTINE GALLOIS ■ CYRIL BLOT ■ DELPHINE LAURENT ■ DENISE HEUZARD ■ EMMANUEL AGERON ■ FRÉDÉRIC BOURNIGAUT ■ FRÉDÉRIC ROCHERIEUX ■ GILLES PERRAMANT ■ GWENDOLINE LE BER ■ ISABELLE OLIVIER ■ JEAN-CLAUDE PONCIN ■ JEAN-FRANÇOIS SCAIANSKI ■ JEAN-LUC CHARBONNIER ■ LAURENT LE MERCIER ■ MICHAEL BREDENT ■ MICHÈLE DAUGE ■ NADIA DJOGLHAL ■ OLIVIER DE SAINT JEAN ■ PATRICIA ROEHRIG ■ PIERRE PELISSIER ■ STÉPHANE HUYGHUES DESPOINTES ■ VÉRONIQUE GUIDEZ ■ YANN-ERIC TOURNEUR ■

CRÉDITS PHOTOS ■ ANDRÉ TUDELLA ■ IAN HANNING / RÉA ■ JULIEN MILLET ■ STEVE MUREZ ■ YANN ARTHUS-BERTRAND





La Banque Postale

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance,
au capital de 2 342 454 090 euros.

siège social : 34 rue de la Fédération - 75115 Paris Cedex 15

RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z

www.labanquepostale.fr

